



KPMG Togo
8^{ème} étage immeuble CRBC
Place de la Réconciliation
Route de la nouvelle présidence
06 BP 6019 Lomé 06, Togo
Tél : (228) 22 53 92 00
Email: contact@kpmg.tg

Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Rapport du Commissaire aux comptes sur les états
financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Banque Ouest Africaine de Développement
68, avenue de la libération
BP 1172 Lomé (Togo)
Ce rapport contient 9 pages
Les annexes contiennent 88 pages



KPMG Togo
8^{ème} étage immeuble CRBC
Place de la Réconciliation
Route de la nouvelle présidence
06 BP 6019 Lomé 06, Togo
Tél : (228) 22 53 92 00
Email: contact@kpmg.tg

Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Siège social : 68, avenue de la libération, BP 1172 Lomé, Togo
Capital autorisé : 1 709 milliards de francs CFA

Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil des Ministres de de la Banque Ouest Africaine de Développement

1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Ouest Africaine de Développement (« la Banque »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant des informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Comptables IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (Normes Comptables IFRS).

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (incluant les Normes internationales d'indépendance) (Code de l'IESBA) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

3.1. Identification et évaluation du risque de crédit

3.1.1. Le point clé de l'audit

La Banque est exposée au risque de crédit et de contrepartie.

Ces risques se définissent comme étant la probabilité qu'un débiteur soit dans l'incapacité de faire face au remboursement des financements octroyés. Le défaut d'une contrepartie peut avoir une incidence significative sur les résultats de la Banque.

La Banque constitue des dépréciations sur ses expositions pour couvrir ces risques.

Les dépréciations/provisions sur les expositions saines et dégradées reposent sur un modèle en pertes attendues, prenant en compte, outre les encours, les engagements approuvés par le Conseil d'Administration, les reste-à-verser sur les concours correspondants via des facteurs de conversion. Cette méthode repose sur un modèle de calcul des pertes attendues en fonction de l'évolution depuis l'origine du risque de crédit et selon un modèle intégrant les différents paramètres (probabilités de défaut, taux de pertes en cas de défaut, exposition au défaut, notation).

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations/provisions, constituent un domaine d'estimation comptable significatif, puisqu'il fait un recours important au jugement de la Direction dans les hypothèses retenues et le classement des expositions.

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle s'élèvent à un montant brut de FCFA 2 565 milliards et font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant total de FCFA 181 milliards dont FCFA 29.9 milliards de dotations de dépréciations constituées au cours de l'exercice tels que détaillés dans les notes 5 et 17 des annexes aux états financiers.

Compte tenu de l'importance significative des crédits à la clientèle ainsi que du recours important au jugement pour la détermination des provisions pour dépréciation, ce sujet a été considéré comme un point clé d'audit.

3.1.2. La façon dont le point a été traité lors de notre audit

Pour apprécier le caractère raisonnable des dépréciations/provisions constituées, nous avons :

- ✓ pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions et du dispositif de contrôle interne l'encadrant ;
- ✓ apprécié la conception et l'efficacité de certains contrôles internes relatifs au processus d'évaluation des dépréciations sur les crédits à la clientèle ;
- ✓ apprécié le caractère approprié des paramètres du modèle utilisés pour l'évaluation des pertes de crédit attendues ;
- ✓ apprécié la cohérence des données issues des systèmes de gestion des risques avec les données comptables ;
- ✓ réalisé des calculs indépendants de pertes attendues sur base d'échantillons ;
- ✓ sur une sélection d'encours individuels, apprécié le niveau de dépréciation comptabilisé.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations relatives aux dépréciations sur les prêts et créances à la clientèle publiées en annexe aux états financiers annuels.

3.2. Valorisation des instruments de couverture des emprunts

3.2.1. Le point clé de l'audit

Au 31 décembre 2024, l'encours des emprunts de la Banque, comprend des bons et des obligations qui s'élèvent à FCFA 1 543 milliards comme précisé à la note 9 des annexes aux états financiers. Ces emprunts correspondent aux eurobonds mobilisés en 2017, 2019 et 2021 émis en devises (non-euros) et couverts contre le risque de change par des contrats de change à terme d'une valeur notionnelle de FCFA 1 175 milliards au 31 décembre 2024 comme spécifié dans la note 19.2.1.1.

Nous avons considéré la valorisation de ces instruments de couverture d'emprunt comme un point clé de l'audit compte tenu :

- ✓ de l'incidence significative du modèle complexe de valorisation sur les résultats de la Banque ;
- ✓ du caractère significatif de ces montants dans les états financiers.

3.2.2. La façon dont le point a été traité lors de notre audit

Pour apprécier la valorisation de ces instruments de couverture, nous avons :

- ✓ mis à jour notre connaissance des méthodes de valorisation appliquées aux instruments de couverture de la Banque;
- ✓ réalisé une analyse détaillée des contrats de couverture de la Banque ;
- ✓ réalisé des contre-valorisations indépendantes de la juste valeur des instruments de couverture ;
- ✓ apprécié la cohérence du montant de la juste valeur comptabilisé des instruments de couverture avec les résultats des contre-valorisations.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations relatives à la valorisation des instruments de couverture présentées dans les notes annexes aux états financiers.

3.3. Valorisation des actifs financiers

3.3.1. Le point clé de l'audit

La Banque comptabilise des actifs financiers à la juste valeur pour un montant de FCFA 158 milliards tels que détaillé dans la note 6 des annexes aux états financiers. Les variations de la juste valeur d'une date de clôture à l'autre sont enregistrées soit en résultat, soit en capitaux propres conformément au classement retenu sous IFRS 9.

En raison de la disponibilité limitée des données de marché, la valorisation des instruments financiers de niveaux 2 et 3 fait appel au jugement de la Direction pour la sélection de la méthode d'évaluation à retenir et des paramètres à utiliser.

Nous avons considéré la valorisation des actifs financiers à la juste valeur (niveaux 2 et 3) comme un point clé de l'audit compte tenu :

- ✓ de l'incidence significative du choix de la méthode de valorisation sur les résultats de la Banque ;
- ✓ de la sensibilité des paramètres retenus aux hypothèses de la Direction ;
- ✓ de leur caractère significatif.

3.3.2. La façon dont le point a été traité lors de notre audit

Pour apprécier la valorisation des actifs financiers (portefeuille des instruments des capitaux propres), nous avons :

- ✓ mis à jour notre connaissance des méthodes de valorisation appliquées aux actifs financiers (portefeuille des instruments des capitaux propres) de la Banque ;
- ✓ comparé, sur une base de sondages, la valorisation de ces instruments avec la documentation externe la justifiant ;
- ✓ testé le rapprochement comptabilité/gestion ;
- ✓ apprécié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la Banque et leur correcte application.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations relatives à la valorisation des instruments financiers présentées dans les notes annexes aux états financiers.

4. Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport Annuel de la Banque mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport du Commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre obligation consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers

La Direction est responsable de l'établissement d'états financiers qui donnent une image fidèle conformément aux Normes Comptables IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la Banque à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère ;

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures de sauvegarde appliquées.



Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit.

Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Lomé, le 24 avril 2025

Le Commissaire aux comptes

KPMG Togo

Franck FANOU
Associé



Annexe 1 :

**Etats financiers de l'exercice clos
le 31 décembre 2024**



ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE LA BOAD

AU 31 DECEMBRE 2024

MARS 2025

SOMMAIRE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD.....	8
NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS	8
NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES.....	27
NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	30
NOTE 5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI.....	32
NOTE 6. PARTICIPATIONS.....	35
NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	38
NOTE 8. IMMOBILISATIONS.....	41
NOTE 9. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	43
NOTE 10. FONDS AFFECTÉS.....	45
NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	46
NOTE 12. PROVISIONS.....	48
NOTE 13. CAPITAUX PROPRES.....	50
NOTE 14. MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS	53
NOTE 15. RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE	53
NOTE 16. DIVIDENDES REÇUS.....	55
NOTE 17. COÛT DU RISQUE.....	55
NOTE 18. AUTRES RESULTATS D'EXPLOITATION	56
NOTE 19. GESTION DES RISQUES.....	57
NOTE 20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	80
NOTE 21. CONTRATS DE LOCATION.....	83
NOTE 22. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES.....	83
NOTE 23. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	85
NOTE 24. EFFETS DE LA SITUATION SECURITAIRE ET SOCIO-POLITIQUE SUR LES COMPTES DE LA BANQUE	86
NOTE 25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	87

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	515 905	419 516
Actifs financiers au coût amorti	5	3 068 111	2 821 820
- Créances interbancaires		33 989	4 299
- Créances sur la clientèle		2 372 600	2 461 992
- Prêts au personnel		23 977	22 136
- Portefeuille titres de dettes		632 471	327 631
- Créances sur actionnaires à libérer		5 075	5 761
Participations	6	157 661	159 796
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat		10 625	10 181
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		147 036	149 615
Comptes de régularisation et actifs divers	7	130 214	59 898
- Actifs dérivés		108 895	43 680
- Comptes de régularisation actif		9 458	4 338
- Autres actifs		11 860	11 879
Immobilisations corporelles	8	6 966	6 411
Immeubles de placement	8	605	579
Immobilisations incorporelles	8	1 305	1 292
Actifs non courants détenus en vue de la vente	8	12 711	12 711
TOTAL ACTIF		3 893 477	3 482 022
PASSIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Passifs financiers au coût amorti	9	2 482 092	2 190 865
- Dettes interbancaires		7 913	6 814
- Dettes représentées par un titre		1 573 354	1 507 447
- Autres emprunts		772 090	617 241
- Dettes subordonnées		128 736	59 363
Fonds affectés	10	105 291	79 638
Comptes de régularisation et passifs divers	11	43 319	22 913
- Passifs dérivés		3 366	3 488
- Comptes de régularisation passif		24 351	14 393
- Autres passifs		15 601	5 031
Provisions	12	13 185	11 938
TOTAL Passifs		2 643 887	2 305 354
Capital		393 770	326 102
- Capital souscrit		1 525 750	1 511 000
- Capital sujet à appel		-892 170	-892 170
- Capital à libérer		-230 529	-274 818
- Coût lié à la libération différée du capital		-9 281	-17 911
Primes d'émission		2 622	2 622
Réserves		853 198	847 945
- Réserves affectées aux activités de dévelop.		76 050	76 050
- Réserves de juste valeur sur instruments de capitaux propres		50 284	58 152
- Réserves de couverture de flux de trésorerie		-17 580	1 092
- Autres réserves		26	26
- Résultats non distribués		706 554	677 492
- Réévaluation du passif au titre des régimes de retraites		-1 538	-1 321
- Résultat de l'exercice		39 402	36 453
TOTAL Capitaux propres	13	1 249 590	1 176 668
TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES		3 893 477	3 482 022

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Compte de résultat	Note	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés		183 144	167 722
Intérêts et charges assimilés		-93 534	-78 448
<i>Sous total (Marge sur Intérêts)</i>		<i>89 610</i>	<i>89 274</i>
Commissions (produits)		8 213	4 397
Commissions (charges)		-3 059	-4 991
<i>Sous total (Marge sur Intérêts et commissions)</i>	14	<i>94 763</i>	<i>88 680</i>
Gains de change (a)		316	45 380
Pertes de change (b)		-68 726	-8 537
Gains/pertes sur instruments de couverture (c)		84 009	-20 174
<i>Gains/pertes nets sur devises (a+b+c)</i>	15	<i>15 599</i>	<i>16 669</i>
<i>Sous total</i>		<i>110 362</i>	<i>105 349</i>
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R		443	156
Dividendes reçus	16	4 079	5 528
Produit net bancaire		114 885	111 033
Coût du risque	17	-37 234	-39 327
Dotations des Etats	18.1	3 200	3 200
Autres produits d'exploitation		169	638
Charges liées aux activités de développement	18.2	-2 152	-1 556
Charges générales d'exploitation	18.3	-39 440	-37 510
- Frais de personnel		-23 888	-21 763
- Amortissements		-1 358	-1 339
- Autres		-14 194	-14 408
Autres charges d'exploitation		-27	-24
Autres résultats d'exploitation	18	-38 249	-35 253
Résultat de la période		39 402	36 453
Autres éléments du résultat global			
Eléments susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (d)		-18 672	-33 412
Couverture de flux de trésorerie		-18 672	-33 412
Eléments non susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (e)		-8 085	9 532
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres		-7 868	10 107
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		-216	-576
Autres éléments du résultat global (d+e)		-26 757	-23 880
Résultat global		12 645	12 573

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres au 31 décembre 2023	Capital				Primes d'émission	Réserves						Total
	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Coût lié à la libération différée du capital		Réserves affectées aux activités de développement	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres à la JVOCI (IFRS 9)	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués	
Capitaux propres au 1er janvier 2023	1 103 650	-826 230	-15 956	-577	2 622	76 050	26	-746	48 045	34 504	683 252	1 104 641
<i>Augmentation de capital</i>	407 350											407 350
<i>capital sujet à appel</i>												0
<i>Augmentation des créances actionnaires de l'exercice</i>			-258 862									-258 862
<i>Effet d'actualisation du Coût lié à la libération différée du capital</i>				-17 334								-17 334
<i>Libération de capital de l'exercice 2023</i>		-65 940										-65 940
<i>Affectation du résultat de l'exercice 2022</i>											-6 000	-6 000
<i>Résultat au 31 décembre 2023</i>											36 453	36 453
<i>Autres éléments du résultat global</i>												
Variation de résultats non distribués									0			0
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres									10 107		0	10 107
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves											240	240
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								-576				-576
Variation en OCI des instruments de couverture										-33 412		-33 412
<i>Sous-total autres éléments du Résultat global</i>	0	0	0	0	0	0	0	-576	10 107	-33 412	240	-23 640
<i>Résultat global de l'exercice 2023</i>	0	0	0	0	0	0	0	-576	10 107	-33 412	36 693	12 813
Total des transactions avec les actionnaires												
Solde au 31 décembre 2023	1 511 000	- 892 170	- 274 818	- 17 911	2 622	76 050	26	-1 321	58 152	1 092	713 945	1 176 668

Variation des capitaux propres au 31 Décembre 2024	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Coût lié à la libération différée du capital	Primes d'émission	Réserves affectées aux activités de développement	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres à la JVOCI (IFRS 9)	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués	Total
Capitaux propres au 1er janvier 2024	1 511 000	-892 170	-274 818	-17 911	2 622	76 050	26	-1 321	58 152	1 092	713 945	1 176 668
<i>Augmentation de capital capital sujet à appel</i>	14 750											14 750
<i>Augmentation des créances actionnaires de l'exercice</i>			-14 750									-14 750
<i>Effet d'actualisation du Coût lié à la libération différée du capital</i>			-8 630	8 630								0
<i>Libération de capital de l'exercice 2024</i>			67 669									67 669
<i>Affectation du résultat de l'exercice 2023</i>											-8 000	-8 000
Résultat au 31 Décembre 2024											39 402	39 402
<i>Autres éléments du résultat global</i>												
Reclassement plus ou moins value sur titres cédés											0	0
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres (IFRS 9)									-7 868		0	-7 868
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves											608	608
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								-216				-216
Variation en OCI des instruments de couverture										-18 672		-18 672
Sous-total autres éléments du Résultat global	0	0	0	0	0	0	0	-216	-7 868	-18 672	608	-26 149
Résultat global de l'exercice 2024	0	0	0	0	0	0	0	-216	-7 868	-18 672	40 010	13 253
Transferts												0
Contributions et distributions												
Total des transactions avec les actionnaires												
Solde au 31 Décembre 2024	1 525 750	- 892 170	- 230 529	- 9 281	2 622	76 050	26	- 1 538	50 284	-17 580	745 955	1 249 590

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Eléments	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie des activités opérationnelles			
Résultat de la période		39 402	36 453
<i>Ajustements liés à des éléments non-monnaïres et autres éléments</i>			
Gains/pertes non réalisés		-15 546	-16 414
Gains de change réalisés		0	-2 063
Perte de change réalisée		0	1 808
Dotations aux amortissements		1 358	1 339
Dépréciations		0	0
Coût du risque		37 234	39 327
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres évalués à la JV/R		-443	-156
Autres éléments (*)		-2 259	-1 956
		20 345	21 885
Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles			
Créances interbancaires		-29 690	-4 061
Décassement sur créances sur la clientèle		-385 038	-446 764
Remboursement sur créances sur la clientèle		580 353	518 187
Autres créances sur la clientèle		-128 135	-131 716
Prêts au personnel		-1 841	-3 565
Portefeuille titres		-308 532	11 998
Autres créances		0	0
Autres actifs et compte de régularisation actifs		-16 579	-5 269
Dettes interbancaires		1 099	-357
Variation actifs et passifs dérivés			
Autres dettes		64 537	75 191
Autres passifs		38 181	-19 117
		-185 645	-5 472
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a)		-125 898	52 866
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-1 882	-1 556
Ventes d'immobilisations corporelles		16	17
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-79	135
Ventes d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisitions de participations		-5 859	-18 364
Ventes de participations		1 178	15 271
Flux de trésorerie des activités d'investissement (b)		-6 627	-4 498
Flux de trésorerie des activités de financement			
Ressources provenant des actionnaires		71 785	69 331
Rachat d'actions		0	0
Émission de dettes		310 892	217 011
Remboursement/Dettes représentées par un titre		-59 602	-83 898
Remboursement/Autres emprunts		-94 162	-115 386
Flux de trésorerie des activités de financement (c)		228 913	87 057
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a+b+c)		96 388	135 424
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4	419 516	284 092
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4	515 905	419 516
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES			
Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes :			
Intérêts payés		84 402	77 034
Intérêts reçus		140 214	123 640
Dividendes reçus		2 322	5 408

(*) La ligne « autres éléments » est constituée de la neutralisation des plus ou moins-values de cession d'immobilisations, la sortie de trésorerie pour le paiement de la retraite du personnel et la neutralisation de l'effet d'actualisation de la subvention à verser par les Etats à la BOAD.

NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) créée par un traité signé le 14 novembre 1973.

La BOAD est devenue opérationnelle en 1976.

Etablissement public à caractère international, la BOAD a son Siège social à Lomé (TOGO) au 68, avenue de la libération et des Missions Résidentes dans chacune des capitales des sept autres pays de l'UEMOA.

Son actionnariat comprend, outre les Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), trois Etats européens (Allemagne, Royaume de Belgique et France), ainsi que la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement, la Chine populaire, Exim Bank Inde et le Royaume du Maroc.

La BOAD a pour objet, aux termes de l'article 2 de ses Statuts, de " *promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest*" en finançant des projets prioritaires de développement. Elle intervient dans les domaines suivants : développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergies, ressources naturelles, industries, agro-industries, transport, tourisme, santé-éducation, institutions financières et autres services.

Pour financer ses activités, la Banque, aux termes de l'article 37 de ses statuts, peut émettre des emprunts sur le marché intérieur de l'Union ou sur les marchés financiers extérieurs et contracter des prêts auprès des organismes internationaux ou étrangers publics ou privés, de toutes durées d'échéance et de toutes conditions de remboursement, tant en monnaie de l'Union qu'en devises étrangères ou en unités de compte qu'il paraîtra convenable au Conseil d'Administration de la Banque.

Conformément à l'article 44 de ses statuts, la Banque, ses revenus, ses actifs, ainsi que les transactions et opérations qu'elle réalise au titre de ses statuts, sont exonérés de tous les impôts directs ou indirects. Il n'est perçu sur les obligations émises par la Banque ou les intérêts qui en proviennent, quel que soit le détenteur de ces titres, aucun impôt par les Etats ou les collectivités de l'Union.

NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS

Les principes comptables fondamentaux appliqués par la Banque sont résumés ci-dessous.

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers individuels de la Banque Ouest Africaine de Développement (« la Banque ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les chiffres comparatifs de l'exercice 2023 ont été établis conformément aux « IFRS Accounting Standards », ci-après « IFRS » (International Financial Reporting Standards) de l'IASB (International Accounting Standards Board).

2.2 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Banque est le Franc de la Communauté Financière

Africaine (FCFA/XOF). C'est également sa monnaie de présentation.

Tous les chiffres des états financiers de la BOAD sont présentés en millions de FCFA (MFCFA) sauf précision contraire.

2.3 Base de présentation des informations financières : Continuité d'exploitation

Les états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation dans la mesure où la Banque n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités ou de réduire de façon significative la taille de ses activités.

La Banque dispose des ressources suffisantes pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. Pour procéder à cette évaluation, la Direction de la Banque a pris en compte un large éventail d'informations, notamment les projections de rentabilité, les exigences réglementaires en matière de fonds propres et les besoins de financement. L'évaluation comprend également l'examen de scénarios économiques défavorables raisonnablement possibles et de leur impact potentiel sur la rentabilité, le capital et la liquidité de la Banque.

2.4 Principales bases d'évaluation

Les états financiers individuels sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants, évalués sur une base différente lors de chaque date de clôture :

Eléments	Base d'évaluation
Instruments financiers dérivés	Juste valeur
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le résultat ou par les autres éléments du résultat global	Juste valeur
Valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies moins la juste valeur des actifs de régime	Juste valeur des actifs du régime, diminuée de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, limitée comme expliqué dans la Note 2.15.2.

2.5 Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS Accounting Standards, nécessite de la part de la Direction de la Banque, des estimations, des hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment. Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après :

2.5.1 Les principaux jugements

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Cette décision exige un jugement significatif portant sur le classement et l'évaluation des actifs financiers conformément à IFRS 9 (prêts et créances, titres de participations et portefeuille de

placements).

(Cf. les notes 19.1.5.2. et 19.1.6 : (i) Établissement des critères permettant de déterminer si le risque de crédit sur un actif financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, (ii) détermination de la méthodologie pour incorporer les informations de l'environnement macro-économique (forward-looking) dans la mesure de l'ECL et (iii) sélection et approbation des modèles utilisés pour mesurer l'ECL).

(Cf. Note 2.8 : Classification des actifs financiers : évaluation du modèle d'entreprise dans lequel les actifs sont détenus et évaluation de la question de savoir si les termes contractuels de l'actif financier sont IPPS sur le principal en cours).

2.5.2 Les principales hypothèses et incertitudes liées aux estimations

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers individuels qui se présentent comme suit :

Dépréciation des créances à la clientèle : la détermination des paramètres d'entrée dans le modèle d'évaluation des ECL telles que les probabilités de défaut, la prise en compte des hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrables (facteurs de conversion en équivalents de crédit par exemple) et des informations relatives au forward-looking (*voir note 2.8.2.2*).

Evaluation de la juste valeur des participations : A chaque arrêté, la Banque passe en revue son portefeuille de participations afin d'évaluer sa juste valeur en fonction des informations financières disponibles ou des cours boursiers et procède à l'estimation des variations de juste valeur (*voir note 2.6*).

Evaluation de la juste valeur des dérivés : A chaque arrêté, la Banque recourt à un spécialiste qui procède à l'évaluation des instruments de couverture mis en place pour se prémunir contre le risque de change sur les emprunts contractés en DTS et en USD (*voir note 2.19*).

Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles (*voir note 2.15*).

2.6. Juste valeur des instruments financiers

2.6.1 Définition et hiérarchie de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, la Banque s'appuie sur des données de marché observables.

Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

Niveau 1 : juste valeur sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Les instruments de cette catégorie

concernent des titres détenus dans certains Fonds Communs de Placements (FCP) et dans certaines Sociétés à Capital Variable (SICAV) dont la valorisation est faite en retenant la valeur liquidative de ces derniers, étant entendu que cette valeur liquidative est déterminée à l'aide de la valeur de marché des actifs cotés qui composent les FCP ou les SICAV.

Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

2.6.2 Méthodes de valorisation

La juste valeur des instruments financiers est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Lorsque des informations tierces, telles que des cotations, sont utilisées pour mesurer la juste valeur, la source de référence est celle publiée sur le bulletin officiel de la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par la BOAD ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

2.6.3. Cadre d'évaluation

La Banque a mis en place un cadre de contrôle pour la mesure des justes valeurs. Ce cadre comprend une validation des résultats de la juste valeur effectuée par la Direction des risques.

La gouvernance en matière de valorisation s'articule autour des lignes de défense suivantes : **Direction des risques** et **Comité des engagements**.

- **Direction des risques**

La Direction des risques est responsable de l'évaluation des instruments financiers à chaque arrêté comptable et soumet les résultats au Comité des engagements pour validation.

- **Comité des engagements**

Le Comité des engagements procède à une revue indépendante des résultats de la juste valeur et approuve lesdits résultats.

2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les dépôts bancaires de plus de trois (3) mois sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de la clause spécifiant qu'ils peuvent être dénoués à tout moment sans pénalité. Seule une demande de remboursement par anticipation au moins trois (03) jours ouvrés avant la date de remboursement souhaitée doit être adressée à la Banque.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux

engagements (*opérationnels et fonctionnels*) de trésorerie à court terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût amorti dans l'état de la situation financière.

2.8. Actifs financiers au coût amorti

Il s'agit des instruments de dettes qui sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de pure collecte. Cette catégorie d'actifs financiers inclut :

- Créances interbancaires
- Créances à la clientèle
- Prêt au personnel
- Créances sur actionnaires
- Portefeuille de titre de dettes

2.8.1. Créances interbancaires

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires, les intérêts qui y sont rattachés ainsi que les intérêts à recevoir des placements auprès de la BCEAO. Au 31 décembre 2024, toutes ces créances sont à échéance à un an au plus.

Les créances interbancaires sont enregistrées à leur coût amorti représentant le nominal et les intérêts courus. Ces opérations n'impliquent aucun frais de transaction ni de dossier.

2.8.2. Créances à la clientèle

Caractéristiques générales des créances à la clientèle

Le portefeuille de prêts de la Banque comprend les prêts accordés dans les secteurs public (*non marchand et marchand*) et privé.

Les prêts consentis par la BOAD sont libellés en Francs CFA et sont octroyés à taux fixes. Tous les prêts sont comptabilisés en fonction du taux du contrat qui correspond au taux de marché. Les emprunteurs ont la possibilité de procéder à des remboursements anticipés de ces montants sous réserve des conditions prévues dans les accords et conventions de prêts.

Les conditions de taux de la BOAD au titre du secteur de l'énergie non marchand sont équivalentes à celles appliquées par le Fonds de Développement Energie (FDE), lesquelles correspondent aux conditions du marché.

Intérêts et commissions sur créances à la clientèle

Les intérêts et commissions d'engagement sur prêts accordés à la clientèle sont enregistrés au taux d'intérêt effectif (*TIE*) au cours de l'exercice au titre duquel ils sont acquis. Les intérêts courus mais non encore échus à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés en intérêts sur prêts à recevoir.

Les intérêts de retard sont décomptés sur les échéances impayées après un délai de grâce d'un mois.

Les commissions flat (*frais de dossier*) sont des commissions perçues une seule fois à l'évaluation du projet. Leur comptabilisation au compte de résultat se fait par étalement. Les commissions d'arrangement de financement quant à elles sont comptabilisées en résultat dès leur réalisation.

2.8.2.1 Prêts aux Etats

Les prêts aux Etats sont enregistrés initialement à leur juste valeur au bilan puis mesurés au coût amorti.

Bonifications des prêts aux Etats

Les prêts aux Etats bénéficient d'une bonification d'intérêts couverte par les dotations ou le fonds du nouveau mécanisme de bonification. Les bonifications d'intérêt sont utilisées afin de réduire le montant d'intérêts supportés par un emprunteur de la Banque. Les bonifications d'intérêt couvrent le différentiel entre le taux d'intérêt appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l'emprunteur pour chaque tranche de prêt (**voir 2.16.2. Les dotations**). Cette pratique est courante sur le marché des banques multilatérales de développement.

Les Etats actionnaires ainsi que les bailleurs accordent des subventions à la Banque (**voir 2.14 Fonds extérieurs affectés et 2.16.2 Dotations pour les Etats**). Ces subventions sont comptabilisées en créances au cours de l'exercice avec impact sur les produits de l'année au sens de la norme conformément à la norme comptable IAS 20.

Elles servent à la bonification d'intérêts sur les prêts accordés par la Banque en couvrant le différentiel entre le taux d'intérêt appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l'emprunteur. Ce mécanisme permet ainsi de consentir des prêts concessionnels sur la base de ressources de marché (*en abaissant le coût moyen de la ressource affectée à chacun des prêts concernés*).

Il convient de noter que dans tous les cas, la bonification profite in fine aux clients de la Banque qui se voient supporter un taux d'intérêt plus faible que ce qu'ils auraient payé sans la bonification.

Indexation des prêts aux Etats

La Banque détient dans son portefeuille des prêts consentis aux Etats et intégrant une clause d'indexation. En application de cette clause, la Banque pourrait transférer aux emprunteurs, le risque de change supporté du fait des dettes en devises hors euros. Le risque de change serait ainsi répercuté sur les remboursements des prêts concernés en fonction de l'évolution de la structure de la dette de la Banque.

La Banque a mis en place une politique de couverture systématique du risque de change sur ses dettes en devises hors euros par l'acquisition de contrats à terme pour chaque dette contractée en devises hors euros (**voir 2.19 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**). Par conséquent, l'activation de cette clause n'est pas d'actualité et représente davantage une mesure de sauvegarde qu'une politique de gestion de risque. En conséquence, l'existence de l'indexation ne remettrait pas en cause la comptabilisation de ces prêts au coût amorti.

La clause d'indexation n'étant pas activée pour des raisons susmentionnées, les flux de remboursement en principal et en intérêts dus par les emprunteurs en Francs CFA restent inchangés quelque soient l'évolution des cours des devises hors euro.

2.8.2.2 Dépréciation des créances à la clientèle

Le portefeuille est segmenté en trois buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine (*comptabilisation initiale*) :

- **le bucket 1** : instruments considérés comme totalement sains et n'ayant subi aucune dégradation ou une dégradation d'un seul cran de leur risque de crédit depuis leur

première comptabilisation ;

- **le bucket 2** : instruments dont le risque de crédit a subi une dégradation d'au moins deux crans depuis la première comptabilisation ou dont la notation est inférieure au seuil de sensibilité qui est fixé à Gs5 (instrument acceptable avec un risque de crédit modéré Cf note **19.1.1.1**), ou ayant un impayé de durée comprise entre 30 et 89 jours. Selon la situation financière de la contrepartie et des perspectives de recouvrement, les prêts restructurés sont placés en bucket 2 avec au moins Gs6 (instrument faible avec un risque de crédit modéré Cf note **19.1.1.1**), au cours des dix-huit (18) mois suivant leur restructuration et une décote est enregistrée ;
- **le bucket 3** :
 - **Créances non souveraines** : instruments ayant un impayé de 90 jours ou plus dont la détérioration du risque de crédit est telle que la perte est avérée sauf si les circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
 - **Créances souveraines** : instruments ayant un impayé de 180 jours ou plus dont la détérioration du risque de crédit est telle que la perte est avérée sauf si les circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur.

En dehors, du critère de retard de paiement, l'appréciation du défaut intègre une analyse qualitative prenant en compte (i) les considérations intrinsèques liées à la contrepartie, (ii) les facteurs exogènes et de forward looking et (iii) l'historique de la relation de la contrepartie avec la Banque

Pour une contrepartie donnée, le rating à la date d'arrêt est celui qui est considéré comme le rating final de l'ensemble des expositions sur la contrepartie.

a) Modèle de provisionnement pour pertes attendues au niveau des buckets 1 et 2

Les pertes attendues représentent une estimation établie par pondération probabiliste des pertes de crédit. Cette pondération doit intégrer les événements passés, les conditions actuelles ainsi que la prévision des conditions économiques futures.

Elles sont déterminées instrument par instrument par actualisation aux taux d'intérêt effectif suivant la formule. Pour le bucket 2, elle s'établit comme suit :

$$ECL_T = \sum_{t=1}^T \frac{MPD_t * LGD_t * EAD_t}{(1+TIE^1)^t} \quad (i)$$

où ECL_T = perte de crédit attendue à l'horizon ou la maturité résiduelle T

MPD_t = probabilité de défaut marginale à l'année t .

LGD_t = Loss Given Default ou perte en cas de défaut en année t

EAD_t = Exposure at Default ou exposition en cas de défaut en année t

TIE = Taux d'Intérêt Effectif

Tel que permis par la norme, à la BOAD, le taux d'intérêt nominal des instruments est utilisé comme TIE

T = maturité résiduelle en années (date de la dernière échéance du prêt – date d'arrêt)

La détermination de la PD et de la LGD tient compte de la calibration des modèles de rating de la Banque avec un « masterscale » mappé sur GEM's². Ce mappage a permis d'élaborer une matrice de sinistralité des prêts par catégorie d'emprunteurs (*Souverain, Entreprises publiques, privées et banques*).

Pour le calcul de l'EAD, tous les encours ainsi que les montants à décaisser sont pris en compte. Un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué aux montants non encore décaissés.

Les pertes attendues sont comptabilisées en coût du risque dans l'état du résultat net.

Par ailleurs, il faut souligner que les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur brute des créances.

b) Modèle de provisionnement pour pertes attendues au niveau du bucket 3

Le calcul des pertes attendues s'effectue instrument par instrument. Le calcul s'établit comme suit :

- encours comptables de l'instrument concerné qui est constitué du montant décaissé non encore remboursé augmenté des intérêts et frais déjà capitalisés, auquel il faut ajouter ou retrancher les éléments ci-après :
- (-) la valeur actualisée des montants en trésorerie estimé récupérable sur les garanties financières reçues, tenant compte des délais de récupération ;
- (+) les frais et intérêts courus non encore capitalisés à payer ;
- (-) la valeur actualisée du montant des paiements en trésorerie attendus de l'emprunteur ;
- (-) le montant actualisé des garanties hypothécaires réalisables avec une estimation précise en tenant compte des dates de récupération. Si l'estimation n'est pas possible, le modèle BOAD retiendra une valeur zéro (0) ;
- (-) le montant actualisé de la récupération estimée de réalisation de fonds de commerce reçu en garantie ; en cas d'impossibilité d'estimation, la Banque retiendra une valeur zéro (0) ;
- (-) enfin, la valeur actualisée de tout encaissement éventuel dont l'estimation peut être faite de manière raisonnable et précise (indemnité d'assurances, bonus de liquidation,

¹ Le TIE peut être remplacé par le taux d'intérêt nominal (r) s'il n'est pas possible de le déterminer

² Global Emerging Markets (GEMs) : base de données de notations de contreparties à laquelle ont souscrit la plupart des banques multilatérales de développement dont la BOAD.

encaissement d'un produit exceptionnel lié au prêt en question). S'agissant du calcul du taux de récupération, il est le rapport entre la somme totale des montants recouverts et la somme totale actualisée de la créance à recouvrer.

Pour les garanties financières données, la BOAD a choisi de les traiter selon IFRS 9 (cf§4.2.1c). Le montant de l'exposition est égal au montant de la garantie octroyée diminué des remboursements déjà effectués et revenus futurs attendus de contre-garanties éventuelles mais augmentés des intérêts impayés et intérêts courus non échus. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable au hors bilan de la Banque et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux de trésorerie futurs estimés récupérables. Cette différence est comptabilisée en coût du risque dans l'état du résultat net.

2.8.2.3 Prêts restructurés, renégociés ou réaménagés

Lorsque les contrats des prêts sont modifiés, la Banque analyse les raisons (*renégociation, réaménagement ou restructuration*) des modifications.

L'appréciation du caractère substantiel des modifications intervenues s'effectue sous deux angles complémentaires. Le premier angle fait référence à un critère quantitatif appelé « critère des 10% » lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie du prêt modifié diffère d'au minimum 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du prêt initial. Le second angle se rapporte aux facteurs qualitatifs et intrinsèques au contrat qui s'effectue au cas par cas comme par exemple, un report d'échéance à une date considérablement lointaine.

a) Modifications ne présentant pas un caractère substantiel

En cas de modification ayant pour origine des difficultés financières, la Banque considère que le risque de crédit du prêt s'est aggravé. En conséquence, le prêt est classé en bucket 2 et fait l'objet d'une décote/surcote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial.

En cas de modifications non justifiées par des difficultés financières, la Banque considère que le risque de crédit resté inchangé. En conséquence, le prêt ne change pas de bucket.

b) Modifications présentant un caractère substantiel

Lorsque la modification est substantielle en lien avec les difficultés financières, les droits contractuels sur les flux de trésorerie du prêt d'origine sont réputés avoir expiré. Dans ce cas, un nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur, tandis que le prêt d'origine est décomptabilisé. La différence entre la valeur comptable du prêt décomptabilisée et la juste valeur du nouveau prêt est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque ». La dépréciation éventuelle précédemment constituée sur le prêt est ajustée ou entièrement reprise.

Lorsque que la modification substantielle est motivée par une renégociation sans difficultés financières, un nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur, et la valeur d'origine du prêt est décomptabilisée. La différence entre la valeur comptable du prêt décomptabilisée et la juste valeur du nouveau prêt est inscrite au résultat en produits ou charges.

2.8.2.4 Préfinancement d'études

Un préfinancement d'études représente une avance accordée par la Banque pour le financement du coût d'une étude de faisabilité d'un projet. Les principaux bénéficiaires de préfinancement d'études sont des Etats membres de l'UEMOA et leurs démembrements à travers le Guichet Public Marchand.

Le montant décaissé au titre de l'avance est initialement classé dans la rubrique « Actifs financiers au coût amorti », au poste « créances sur la clientèle ».

Une fois que l'avance est accordée et décaissée, trois (03) situations se présentent :

- l'étude de faisabilité aboutit à la viabilité d'un projet dont le financement est accordé par la BOAD. Ainsi, le coût du préfinancement de l'étude augmenté des intérêts (au taux fixe préalablement convenu dans le contrat d'avances pour préfinancement d'études) est ajouté au montant du prêt mis en place pour le financement de la réalisation du projet ;
- l'étude de faisabilité aboutit à la viabilité d'un projet dont le financement n'est pas assuré par la BOAD. Dans ce cas, l'avance majorée des intérêts est remboursée sur une durée définie dans la convention d'avances pour préfinancement d'études ;
- le projet étudié n'est pas viable, l'avance pour préfinancement d'études n'est plus remboursée et constitue une subvention accordée par la Banque. Il est enregistré définitivement en charges de l'exercice (consommation finale) qui marque une consommation irréversible des ressources allouées pour le préfinancement des études.

2.8.2.5 Garanties financières et engagements de financement

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées avec la clientèle ou au titre des participations souscrites non encore libérées. Les engagements de financement reçus correspondent aux tirages non encore effectués sur les emprunts dont la Banque bénéficie.

Ces engagements de financement ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils figurent dans le hors-bilan pour leur montant correspondant à la part non encore utilisée ou aux tirages non encore effectués.

Certains des prêts accordés sont couverts par des garanties financières reçues. Ces garanties financières permettent à la Banque de se faire rembourser par les sociétés garantes en cas de défaut de ses clients. La Banque accorde également des garanties financières (*essentiellement des engagements par signature dans le cadre des contrats de garantie ou de contre-garantie de facilités à court, moyen ou long terme*) qui l'obligent à rembourser les souscripteurs du bénéficiaire de la garantie en cas de défaut de ce dernier. La valeur de ces garanties figurant au hors bilan de la Banque correspond à leur valeur nominale qui représente le montant que la BOAD pourrait recevoir en cas de défaut de la contrepartie. Elles sont enregistrées dans le hors-bilan.

2.8.3. Prêts au personnel

Les prêts au personnel sont accordés aux conditions de marché des prêts au personnel. Ils sont en conséquence comptabilisés à leur valeur nominale.

Bien que les prêts au personnel soit classé en « actifs financiers au coût amorti », aucune dépréciation n'est enregistrée sur ceux-ci selon les règles de provisionnement Bucket 1 et

bucket 2. Cela se justifie par l'existence d'un risque de crédit négligeable et qui est en même temps porté sur la BOAD elle-même qui doit payer le salaire. Donc constituer une provision serait de l'auto-provisionnement de son propre risque de crédit. Toutefois quand le membre du personnel démissionne de la BOAD, le prêt sort de la catégorie des prêts au personnel et peut faire l'objet de provisionnement en fonction des espoirs de recouvrement de la créance sur l'agent démissionnaire.

2.8.4. Portefeuille de titres de dettes

Le portefeuille de titres de dettes est composé d'instruments acquis en vue de percevoir les flux de trésorerie contractuels et les garder jusqu'à l'échéance. Les flux attendus de ces instruments sont seulement les paiements en principal et intérêts.

Tous les titres de placement détenus par la Banque sont classés dans les actifs financiers au coût amorti comme titres de dettes. Il s'agit de titres obligataires ayant des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Le modèle de dépréciation est le même que celui appliqué aux créances à la clientèle.

2.8.5. Créances sur actionnaires à libérer

La rubrique "créances sur les actionnaires" comprend les dotations et sommes échues non encore versées.

2.9 Titres de participation

Les titres de participation représentent des instruments de capitaux propres. Ils se rapportent aux intérêts détenus par la Banque dans d'autres entités de différents secteurs d'activité conformément à sa stratégie de prise de participations (*voir note 6.1*). Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur en deux catégories distinctes (juste valeur par résultat et juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclable). Les nouvelles participations sont analysées individuellement en vue de leur classement dans l'une des catégories présentées ci-dessous.

a) Juste valeur par résultat

Il s'agit du classement par défaut exigé par la norme pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions. Ce classement a été retenu par la Banque pour les participations détenues et représentant un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Les SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) et les FCP (Fonds Communs de Placement) de la Banque entrent dans cette catégorie. Les dividendes ainsi que les plus ou moins-values sur ces instruments sont comptabilisés en résultat net. Ils ne font pas l'objet de dépréciation.

b) Juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) non recyclable

Il s'agit d'un option irrévocable retenue par la Banque pour les participations considérées comme stratégiques en lien avec sa mission de développement. Les dividendes sont portés en résultat net alors que les plus ou moins-values sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global sans aucune possibilité d'être recyclées dans le résultat net de façon ultérieure.

2.10 Immobilisations et amortissements

2.10.1 Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque des composants

significatifs des immobilisations ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations distinctes (composants majeurs).

Le coût d'acquisition des immobilisations est ajusté du montant des dépenses ultérieures uniquement s'il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés qui iront à la Banque. Le profit ou la perte sur cessions d'immobilisations est comptabilisé en résultat net.

2.10.2 Amortissements et test de dépréciation

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles prévisionnelles sont considérées comme nulles. Les durées d'utilité suivantes ont été retenues :

1. Constructions	amortissement par composants sur les durées suivantes	
a. Terrain	Non amortissable	
b. Gros œuvre	40 ans	
c. Clos et couvert	20 ans	
d. Lots techniques, Agencements et aménagements	15 ans	
e. Aménagements divers	10 ans	
2. Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans	
3. Matériel et mobilier d'habitation	3 à 10 ans	
4. Matériel de transport	3 ans	
5. Agencements et aménagements	3 à 10 ans	

En cas d'indice de perte de valeur, les actifs susceptibles d'amortissement sont revus chaque année pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur.

Etant donnée que la BOAD ne dispose pas d'actifs complexes (il s'agit essentiellement des meubles de bureau, des matériels de bureau, des constructions et de simples aménagements et installations) et que la quasi-totalité des immobilisations se trouve sur le même site (siège), les tests de dépréciations s'effectuent à partir des résultats issus du fichier d'inventaire physique des immobilisations qui fait un point précis sur le bon ou mauvais état de chaque immobilisation à chaque arrêté comptable. Les immobilisations en mauvais états font l'objet de correction si nécessaire sous réserve des autres critères d'IAS 36.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable dès que la valeur comptable est supérieure au montant jugé recouvrable. La valeur recouvrable étant le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (déduction faite des coûts de vente) et sa valeur d'utilité. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues périodiquement et ajustées en cas de nécessité.

Les charges d'amortissement sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « Amortissements » du poste « Charges générales d'exploitation ».

2.10.3 Immobilisations incorporelles

Seuls les logiciels sont considérés comme des immobilisations incorporelles. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans. Il n'existe aucun écart d'acquisition en lien avec le regroupement d'entreprises. Les logiciels sont installés sur les serveurs locaux dans la

BOAD détient le contrôle entier.

Logiciels acquis via un contrat Saas (Software-as-a-Service) ne sont pas immobilisés et sont donc exclus de ce poste « Immobilisations incorporelles ». Les dépenses liées à ces derniers font l'objet d'étalement au Compte de Résultat sur la durée de la licence d'exploitation de ceux-ci.

2.10.4 Immeubles de placement

a) Comptabilisation et évaluation

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût puis maintenus ultérieurement au coût amorti. Les dépenses ultérieures sont comptabilisées dans la valeur comptable de l'immeuble de placement lorsqu'elles accroissent la capacité de l'immeuble de placement ou qu'elles sont destinées à remplacer des parties importantes de l'immeuble de placement.

La Banque ayant retenu le modèle du coût, tous les immeubles de placement sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur évalués à la date de clôture.

b) Reclassement en immeubles de placement

Les transferts d'immeubles de placement à immobilisations corporelles ou inversement sont faits seulement en cas de changement de l'utilisation du bien immobilier. Lorsqu'une immobilisation corporelle devient un immeuble de placement du fait du changement d'utilisation par la Banque, il n'y a pas d'incidence sur la valeur comptable du bien immobilier transféré.

c) Décomptabilisation des immeubles de placement

Les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsque leur utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur sortie.

d) Revenus locatifs des immeubles de placement

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en produits sur une base linéaire sur toute la durée de la location. Les avantages consentis par la Banque au titre d'un contrat de location font partie intégrante du total net des revenus locatifs sur toute la durée du contrat de location.

2.11 Contrats de location

En fonction du contrat de bail conclu, la Banque se trouve en position de preneur ou de bailleur. En fonction de sa position et à chaque conclusion d'un contrat, la Banque analyse ce dernier pour identifier l'existence ou non de contrat de location.

2.11.1 En tant que preneur

La Banque dispose de plusieurs contrats pour les Résidences de fonction, du Conseiller Spécial et des Chefs de Missions Résidentes. En application de ces contrats, les actifs concernés sont identifiés (ensembles immobiliers composés de terrains et de bâtiments) de manière explicite mais le droit d'utilisation par la Banque est sujet à des restrictions (notamment en termes d'aménagements et d'installation des locaux loués, de sous-location ou de cession de bail) qui prive la Banque d'un droit réel du contrôle de l'utilisation de l'actif sur la durée ou une partie de la durée de location. Aussi, la majorité des contrats est conclu pour une durée inférieure ou égale à 12 mois.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont imputés au compte de résultat de

manière linéaire sur la période du bail. Ces paiements peuvent être ajustés en fonction du niveau des loyers du marché et la Banque ne supporte pas de risque lié à la valeur résiduelle du terrain et du bâtiment. Par ailleurs, la Banque ne détient aucun droit de contrôle de l'utilisation desdites résidences sujettes du contrat. Compte tenu de ce qui précède, la Banque n'a pas enregistré de dettes de location dans ses comptes.

2.11.2 En tant que bailleur

La Banque a conclu des contrats de bail sur une partie des locaux à usage professionnel de l'immeuble abritant son siège ainsi que sur le centre de loisirs de la Cité du personnel. Les bénéficiaires sont CAURIS SA, BAD, BOAD TITRISATION, CRRH-UEMOA.

En vertu de ces contrats, la Banque conserve le contrôle ainsi que l'essentiel des risques et avantages des locaux loués puisque les modifications substantielles dans les lieux loués ne pourront être effectuées qu'après son autorisation préalable. En effet, la Banque a mis en place des dispositifs de sécurité spécifiques et jugés nécessaires. Les sous-locations ne sont pas autorisées par les contrats. Aussi, les contrats prévoient une clause de révision du montant de loyer à chaque renouvellement dont le taux ne peut excéder 10% afin de refléter l'évolution des prix sur le marché des locations.

Par conséquent, tous les contrats sont classés en contrats de location simple. Le bien (l'immeuble de la Banque dont la partie est louée) est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat.

2.12 Dettes interbancaires

Les dettes interbancaires correspondent à des placements effectués par des institutions partenaires (ROPPA, AFD, NIMAO, ...) dans les livres de la BOAD.

2.13 Passif financiers au coût amorti

Ce poste comprend les dettes représentées par un titre, les autres emprunts (dettes mobilisées auprès des bailleurs) et des dettes subordonnées.

- Les dettes représentées par un titre correspondent à l'encours des bons et obligations émis par la BOAD sur le marché financier international ou le marché financier régional de l'UEMOA. Ces émissions sont classées aux « Passifs Financiers au coût amorti » dans le sous poste « Dettes représentées par un titre ».
- Les dettes auprès des bailleurs récapitulent les emprunts de la BOAD auprès de ses partenaires institutionnels tels que l'AFD, la BEI, le PROPARCO, la BAD, l'IDA, la KfW, etc. Tous ces emprunts sont à taux fixes. Ces dettes sont classées aux « Passifs Financiers au coût amorti » dans le sous poste « Autres emprunts ».
- Les dettes subordonnées sont constituées d'instruments émis par la BOAD en placement public ou privé présentant des caractéristiques de passifs financiers. Elles sont, soit représentées par un titre émis sur le marché ou, soit, mobilisées auprès des partenaires institutionnels. Au plan prudentiel (Bâle II & III), il s'agit des instruments de fonds propres complémentaires compte tenu de leur capacité d'absorption des pertes avant les détenteurs des dettes seniors.

2.14 Fonds extérieurs affectés

Il s'agit des fonds avec contributions extérieures des bailleurs tels que Agence Française

de Développement (AFD), International Development Association (IDA), KfW, Fonds vert, Credit Mixte Suisse (CMS), Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), etc. Les ressources des fonds sont constituées soit par subvention directe versée par le bailleur soit par l'octroi par ce dernier de prêts à taux d'intérêt réduit (le différentiel de taux par rapport au taux du marché servant à la constitution du Fonds). L'utilisation des ressources obtenues par la Banque et enregistrées dans ces Fonds est encadrée par les dispositions prévues dans les conventions établies à cet effet. La Banque a l'obligation de les rembourser dès lors que la destination finale des ressources ne correspond pas à celle prévue aux contrats conclus avec les bailleurs. Cette situation met en évidence l'existence d'une dette d'où la comptabilisation de ces Fonds en passifs.

Les dépenses engagées sont comptabilisées directement au débit du Fonds créé. Aucune charge ni aucun produit n'est comptabilisé dans l'état de résultat global de la Banque au titre de ces Fonds.

Les ressources des Fonds doivent être utilisées par la BOAD dans leur objet défini dans les clauses contractuelles avec les bailleurs, faute de quoi, la BOAD serait obligée de rembourser les ressources aux bailleurs. Compte tenu de ces obligations, les Fonds affectés ont été classés aux passifs du bilan de la BOAD.

2.15 Engagements de retraite

2.15.1 Régime retenu par la Banque : Régime à prestations définies

Le régime utilisé par la Banque est celui dit de « prestations définies » dans lequel l'employeur s'engage à verser des prestations définies sous forme de pensions ou d'indemnités de départ à la retraite, en fonction de l'ancienneté de l'employé et de son salaire. Lesdites prestations sont payées directement par la Banque au bénéficiaire.

Le régime est entièrement financé par la Banque. Les employés n'ont aucune obligation de verser des cotisations au régime.

2.15.2 Détermination du passif net au titre des régimes à prestations définies

L'obligation nette de la Banque au titre du régime à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est ensuite actualisé et la juste valeur des actifs de couverture du régime est déduite.

La Banque ne dispose pas d'actifs de couverture pour son régime de retraite.

Les calculs de l'obligation au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuair qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies qui comprennent les écarts actuariels sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global.

2.15.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes

Hypothèses actuarielles	2024	2023
Taux d'actualisation	6,10%	6,10%
Taux d'augmentation des salaires	6%	6%
Taux de rotation du personnel	1%	1%
Age de la retraite	60 ans	60 ans
Table de mortalité	Table	Table

Hypothèses actuarielles	2024	2023
	CIMA	CIMA

Les risques actuariels relatifs au régime d'indemnité de départ à la retraite sont surtout liés à l'effet de variation du taux d'actualisation et des augmentations des salaires.

Le taux d'actualisation appliqué en 2024 représente le taux plafond actuel d'émission des obligations de la BOAD. Aussi, il correspond au taux d'intérêt de la dernière émission d'obligations adossées émises par la BOAD dans la zone UEMOA dont le remboursement (coupons compris) est assuré par les flux de trésorerie et autres avantages pécuniaires générés par un portefeuille de prêts mis à la disposition des Etats membres de l'UEMOA par la BOAD. En 2023, il correspondait au rendement moyen des obligations d'Etat acquises par la Banque.

Le taux d'augmentation des salaires n'a pas changé.

2.16 Opérations sur capital social et dotations

2.16.1 Le capital

Le capital de la Banque est divisé en actions d'une valeur nominale égale à 50 000 000 FCFA. Conformément à l'article 6 des statuts, le capital est réparti entre deux catégories d'actionnaires :

- les Actionnaires de série A (Actionnaires régionaux) que sont les Etats membres de l'UEMOA qui souscrivent chacun un nombre identique d'actions et la BCEAO;
- les Actionnaires de série B (Actionnaires non régionaux) qui sont les Etats non membres de l'Union ainsi que les organismes internationaux de financement désireux d'apporter le concours au développement de l'Union et agréés par le Conseil des Ministres de celle-ci.

La libération du capital se fait sur la base d'un calendrier de règlement à long terme. De ce fait, le montant appelé non encore libéré est actualisé à chaque arrêté.

Dans un souci de présentation d'une information pertinente et utile, la différence est comptabilisée dans un sous-compte débiteur du capital (coût lié à la libération différée du capital).

Selon l'article 7 des statuts, le montant du capital sujet à appel de la Banque sert de garantie aux emprunts contractés par celle-ci.

2.16.2 Les dotations

Les Etats membres allouent annuellement à la BOAD des dotations. Le droit à la créance de la BOAD sur les Etats est établi avec l'adoption des Perspectives financières actualisées de la Banque pour une période de six (06) ans. La demande se fait annuellement et en conséquence, les dotations sont reconnues annuellement en compte de résultat au poste « Dotations des Etats » qui est un élément du poste « Autres résultats d'exploitation ». Les dotations sont donc comptabilisées en créances au cours de l'exercice avec impact sur les produits de l'année au sens de la norme IAS 20.

Elles permettent ainsi de couvrir les charges liées aux activités de développement, à savoir les études passées en consommation finale, les bonifications d'intérêts des prêts

aux Etats, etc.

2.17 Produits des placements auprès de la Banque Centrale

Les intérêts payés par la BCEAO, en rémunération des avoirs de la BOAD placés chez elle, sont comptabilisés en "Intérêts et produits assimilés" au cours de l'exercice où ils sont acquis.

Les intérêts à recevoir de la BCEAO à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés à l'actif dans les "créances interbancaires".

2.18 Intérêts et commissions sur emprunts

Les intérêts et commissions d'engagement sur emprunts font l'objet d'un abonnement mensuel calculé sur la base de l'encours au dernier cours connu à la date d'arrêté des comptes. A chaque arrêté, les encours, les intérêts et commissions d'engagement courus non échus qui se rapportent aux emprunts libellés en devises sont valorisés au dernier cours connu.

Les intérêts courus mais non échus sur les emprunts sont comptabilisés à la clôture de l'exercice et trouvent leur contrepartie au passif du bilan, sous la rubrique "Passifs au coût amorti".

2.19 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

2.19.1 Produits dérivés

La Banque utilise des instruments dérivés à des fins de couverture du risque de change. Ces instruments sont principalement des contrats de change à terme spécifiquement sur les émissions eurobond 2027 et 2031 ainsi que les autres emprunts. Ces produits dérivés servent à couvrir les variations des cours de change liées au portefeuille d'emprunts en monnaie étrangère (DTS et USD). Cette relation économique est établie à la date d'émission de l'emprunt et maintenue tout au long des termes des contrats.

La Banque évalue tous ses produits dérivés à la juste valeur et les documente, soit dans une relation de couverture de juste valeur, soit dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

2.19.2 Couverture de juste valeur

La Banque applique la comptabilité de couverture de juste valeur aux produits dérivés pour couvrir l'exposition au risque de change associé aux emprunts en devises. Selon la comptabilité de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées en résultat net.

Dès la mise en place, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre les opérations de couverture. La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'objectif de la gestion des risques de la Banque pour la relation de couverture a changé, lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou quand il ne répond plus aux conditions requises pour la comptabilité de couverture.

En somme lorsque la couverture est de juste valeur, les gains et pertes sur la couverture sont comptabilisés en résultat net et les gains et pertes de change sur l'élément couvert sont également comptabilisés en résultat net. Compte tenu de l'efficacité de la

couverture, les gains et les pertes sur la couverture d'une part et les gains et pertes de change sur la dette d'autre part se neutralisent au compte de résultat.

2.19.3 Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Le montant accumulé dans les capitaux propres est conservé dans les autres éléments du résultat global et reclassé au compte de résultat de la période ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles les flux de trésorerie anticipés couverts ou l'élément couvert affectent le résultat net.

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise et que la couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, que l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié, exercé ou que sa désignation est annulée, la Banque cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde figurant en capitaux propres est reclassé en résultat net.

En substance, lorsque la couverture est de flux de trésorerie, les gains et pertes sur la couverture sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et les gains et pertes de change sur l'élément couvert sont comptabilisés en résultat net. La partie des gains et pertes sur la couverture correspondant au risque de change sur l'élément couvert au bilan (encours de dette et intérêts courus) est comptabilisée en résultat. Compte tenu de l'efficacité de la couverture, les gains et les pertes sur la couverture d'une part et les gains et pertes de change sur la dette d'autre part se neutralisent au compte de résultat.

2.20. Comptes de régularisation actif/ Comptes de régularisation passif

2.20.1. Comptes de régularisation actif

Ce poste enregistre des charges constatées d'avance, des produits à recevoir par la Banque, certaines dépenses engagées par la Banque et susceptibles d'être remboursées par des tiers, notamment sur les dossiers en recouvrement judiciaire et des mises à disposition de fonds non encore décomptées, à certains employés en vue d'effectuer des dépenses pour le compte de la Banque.

2.20.2 Comptes de régularisation passif

Ce poste enregistre des produits constatés d'avance, des charges à payer par la Banque dont les factures ne sont pas encore parvenues à la date de clôture des comptes, et des fonds reçus en attente de leur imputation à un projet spécifique.

2.21 Autres actifs/ Autres passifs

2.21.1 autres actifs

Le poste « autres actifs enregistre les montants décaissés par la Banque en faveur de divers débiteurs autres que la clientèle, des préfinancements d'activités pour le compte de certains partenaires, des cautions versées par la Banque, des Avances et acomptes versés à certaines personnes et les dotations et subventions à recevoir des Etats membres.

2.21.2 Autres passifs

Le poste « autres passifs » enregistre les dettes envers les fournisseurs de biens et services de la Banque ainsi que des sommes dues au personnel, à des organismes de sécurité sociale et à l'administration fiscale.

2.22 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

2.23 Principes du tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie (TFT) explique la variation de la trésorerie de la Banque au cours de la période sous revue.

Les flux de trésorerie sont répartis entre les activités opérationnelles, d'investissement et de financement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui apparaissent dans le tableau des flux de trésorerie doivent être rapprochés de ceux présentés dans la situation financière. Les flux des activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement sont présentés séparément suivant les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes provenant des activités d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie provenant de transactions en monnaie étrangère sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la Banque par application au montant en monnaie étrangère du cours de change entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date des flux de trésorerie.

2.24 Événements postérieurs à la clôture des comptes

La Banque procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 26 ci-dessous.

2.25 Arrêté des comptes

Les comptes individuels de la BOAD au 31 décembre 2024 sont arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 25 mars 2024.

NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE

NOUVELLES OU REVISEES

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2024 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2024. Il s'agit des normes et amendements ci-après :

3.1 Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2024	Amendements à IAS 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants • Passifs non courants assortis de covenants ou clauses restrictives 	Ces amendements ont pour but : <ul style="list-style-type: none"> • de supprimer l'exigence d'un droit « inconditionnel » et de permettre aux entreprises de classer un passif comme non courant dès lorsqu'elles disposent d'un droit de différer le règlement pour une période d'au moins 12 mois à la date de reporting. • d'obliger d'une part, les entreprises dont les passifs sont grevés de covenants à tenir compte du risque de se conformer ou non aux covenants pour apprécier le classement en courant ou non courant et d'autre part, à présenter dans les notes aux états financiers pour les passifs non courants soumis à des covenants, les informations pour aider les utilisateurs à comprendre le risque que ces passifs deviennent remboursables dans les 12 mois suivants la date de clôture. <p>L'application de ces amendements n'a pas d'impact matériel sur les comptes de la Banque. En effet, tous les passifs de la Banque sont classés conformément aux échéances futures de règlement. La Banque ne dispose d'aucun droit de différer le règlement de ses passifs. Aussi, la Banque a toujours respecté et porté une attention particulière au respect des covenants.</p>
1 ^{er} janvier 2024	Amendements à IFRS 16 : Passifs de location dans le cadre d'une vente et d'une cession-bail	Les présents amendements à IFRS 16 recommandent aux entreprises en position de vendeur-preneur dans les contrats de cession bail, d'intégrer les paiements variables au titre de la location lorsqu'elles évaluent un passif locatif résultant d'une transaction de cession bail au moment de la comptabilisation initiale. Lors de la comptabilisation ultérieure, aucun profit ou perte lié au droit d'utilisation conservé ne doit plus être enregistré peu importe l'approche d'évaluation retenue par le vendeur-preneur. <p>La Banque n'a souscrit à aucun contrat de location ni cession-bail. Elle n'est donc pas concernée par ces amendements à IFRS 16.</p>

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2024	Amendements à IAS 7 et IFRS 7 : Accords de financement avec les fournisseurs	Ces amendements visent la divulgation des informations sur les accords de financement dont bénéficie l'entité afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'apprécier les effets de ces accords sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité ainsi que l'exposition au risque de liquidité. La BOAD bénéficie d'accords de financement auprès de ses bailleurs qui sont suffisamment explicités et correctement présentés dans les notes aux états financiers (les informations sur les valeurs comptables et les échéanciers sont fournies). L'application de ces amendements n'aura pas d'impact matériel.

3.2 Textes à venir

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2025	Amendements à IAS 21 : Absence de convertibilité	<p>Selon IAS 21, Effets des variations des taux de change, une société utilise un taux de change au comptant lors de la conversion d'une transaction en devises.</p> <p>Cependant, dans de rares cas, il est possible qu'une devise ne puisse pas être échangée contre une autre. Ce manque de convertibilité peut survenir lorsqu'un gouvernement impose des contrôles sur les importations et les exportations de capitaux, par exemple, ou lorsqu'il fixe un taux de change officiel mais limite le volume des transactions en devises pouvant être effectuées à ce taux. Par conséquent, les acteurs du marché sont incapables d'acheter et de vendre des devises pour répondre à leurs besoins au taux de change officiel et se tournent plutôt vers des marchés parallèles non officiels.</p> <p>Dans ce dernier, l'amendement vise à introduire la possibilité pour les entités d'estimer le cours au comptant de la devise par référence à un taux directement observable ou à un taux ajusté à partir du taux observable.</p> <p>Toutes les devises étrangères dans lesquelles la Banque intervient sont jusqu'à présent convertibles en FCFA, l'amendement n'aura donc pas d'impact sur ses comptes.</p>
1 ^{er} janvier 2026	Améliorations annuelles aux normes IFRS Accounting Standards Modifications d'IFRS 1, d'IFRS 7, d'IFRS 9, d'IFRS 10 et d'IAS 7	<p>IFRS 1 : modification d'amélioration de cohérence avec les dispositions d'IFRS 9 relatives à la comptabilité de couverture.</p> <p>IFRS 7 : informations à fournir sur (i) la différence différée entre la juste valeur et le prix de transaction ; (ii) sur le gain ou perte sur décomptabilisation et (iii) sur le risque de crédit.</p> <p>IFRS 9 : amendements relatifs à (i) la décomptabilisation des obligations locatives et (ii) à une meilleure clarification des prix de transaction.</p> <p>IFRS 10 : Modifications d'IFRS 10 relatives à la détermination d'un mandataire de fait.</p> <p>IAS 7 : modifications d'IAS 7 relatives à la Méthode de la valeur d'acquisition.</p> <p>Aucun impact résultant de ces améliorations annuelles n'est anticipé</p>
1 ^{er} janvier 2026	Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : classification et l'évaluation des instruments financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comptabilisation initiale et décomptabilisation des actifs et passifs financiers : <p>Les directives d'application d'IFRS 9 sont modifiées pour clarifier la date de comptabilisation initiale ou de décomptabilisation des actifs et passifs financiers. Au lieu qu'un passif financier soit obligatoirement décomptabilisé à sa date de règlement selon les dispositions existantes,</p>

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
		<p>les nouveaux amendements permettent à une entité de considérer un passif financier qui sera réglé en espèces au moyen d'un système de paiement électronique et être libéré avant la date de règlement si, et seulement si, l'entité a initié un ordre de paiement via un canal moins risqué et sans possibilité d'annulation de l'opération par elle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Classification des instruments financiers : Les directives d'application d'IFRS 9 sont modifiées pour fournir des indications sur la manière dont une entité évalue si les flux de trésorerie contractuels des actifs financiers sont compatibles avec un accord de prêt de base. Ceci est destiné à aider une entité à appliquer les exigences d'évaluation des flux de trésorerie contractuels aux actifs financiers présentant des caractéristiques liées aux préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). L'IASB précise que lors de l'évaluation des intérêts, une entité se concentre sur ce pour quoi elle est rémunérée, plutôt que sur le montant de la rémunération qui peut indiquer que l'entité est rémunérée pour autre chose que les risques et coûts de base du prêt. Les modifications précisent que les flux de trésorerie contractuels sont incompatibles avec un accord de prêt de base s'ils sont indexés sur une variable qui ne constitue pas un risque ou un coût de prêt de base. Les dispositions de cet amendement pourraient avoir un impact sur la classification des produits des prêts de la Banque dont l'activité intègre aujourd'hui le volet environnemental dans toutes ses composantes. ▪ Actifs financiers avec caractéristiques sans recours IFRS 9 est modifiée pour améliorer la description du terme « sans recours ». Selon les amendements, un actif financier est sans recours si le droit ultime d'une entité de recevoir des flux de trésorerie est contractuellement limité aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés et non la performance de l'émetteur. La Banque n'ayant pas de tels actifs, l'application de cet amendement n'aura aucun impact sur les comptes. ▪ Instruments liés contractuellement Les amendements clarifient les caractéristiques des instruments liés contractuellement qui les distinguent des autres transactions. Spécifiquement, les amendements soulignent que dans ces instruments, une priorisation des paiements aux détenteurs d'actifs financiers au moyen de plusieurs instruments liés contractuellement (tranches) sont établis via une structure de paiement en cascade, ce qui entraîne une concentration du risque de crédit et une répartition disproportionnée des pertes entre les détenteurs des différentes tranches. Dans une telle structure, les exigences relatives aux instruments liés contractuellement dans IFRS 9 s'appliquent uniquement si le pool sous-jacent comprend un ou plusieurs instruments qui ont des flux de trésorerie contractuels qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts. Les autres cas sont exclus d'IFRS9. La Banque devrait en tenir compte dans ses investissements dans les véhicules de titrisation.
1 ^{er} janvier 2026	Amendements à IFRS 7	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations à fournir – investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (oci) Les exigences d'information à fournir d'IFRS 7 concernant les investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des oci sont modifiées. En particulier, une entité est tenue de fournir le gain ou la perte à la juste valeur présentée dans les autres éléments du résultat global au cours de la période, en indiquant séparément le gain ou la perte à la juste valeur qui se rapporte aux investissements décomptabilisés au cours de la période et le gain ou la perte de juste valeur qui se rapporte aux investissements détenus à la fin de la période. De plus, une entité n'est plus tenue de communiquer la juste valeur à la date de clôture de chaque instrument de capitaux propres désigné à la

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
		<p>juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ces informations peuvent être fournies par classe d'instruments.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions contractuelles susceptibles de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels <p>Les modifications introduisent des exigences d'information sur les instruments financiers qui incluent des conditions contractuelles susceptibles de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels lors de la survenance (ou de la non-survenance) d'un événement éventuel qui n'est pas directement lié aux changements du risque et coût de base du prêt. De telles clauses ne figurent pas dans les contrats de prêts et d'emprunts signés par la Banque. L'application de cette norme est donc sans incidence matérielle.</p>
1er janvier 2026	Amendements à IFRS 7, 9 et 19 relatifs aux contrats d'énergie renouvelable	<p>Les contrats faisant référence à l'énergie renouvelable, également connus sous le nom d'Accords d'Achat d'énergie (AAE) sont des contrats d'achat et de livraison d'électricité produite à partir des ressources naturelles.</p> <p>Les amendements ont trait aux exigences en matière de comptabilité de couverture pour permettre l'utilisation des contrats d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables dépendantes de la nature comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies. Ils introduisent également des exigences d'information supplémentaires pour permettre aux investisseurs de comprendre l'impact de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie futurs d'une entreprise.</p> <p>La Banque n'a pas signé d'Accord d'Achat d'Energie renouvelable. Donc, l'application de cette modification est sans impact sur ses comptes.</p>
1er janvier 2027	IFRS 18, remplace IAS 1 Présentation des états financiers	<p>La nouvelle norme, IFRS 18, remplace IAS 1 Présentation des états financiers tout en transmettant de nombreuses exigences d'IAS 1. IFRS 18 introduit de nouvelles exigences (i) pour présenter des catégories spécifiées et des sous-totaux définis dans l'état du résultat net, (ii) pour fournir des informations sur les mesures de performance définies par la direction (MPM) dans les notes les états financiers et (iii) améliorer l'agrégation et la désagrégation.</p> <p>Par ailleurs, certaines des exigences d'IAS 1 sont déplacées vers IAS 8 Méthodes comptables, changements comptables, estimations et erreurs et IFRS 7 Instruments financiers pour les informations à fournir.</p> <p>L'application de cette norme entraînera une évolution des notes aux Etats financiers de la Banque.</p>
1er janvier 2027	Nouvelle norme IFRS 19	<ul style="list-style-type: none"> • L'IASB a publié la norme IFRS 19, qui permet à une filiale éligible de fournir des informations réduites lors de l'application des normes comptables IFRS dans ses états financiers. Une filiale est éligible aux informations réduites si elle n'a pas de responsabilité publique et sa société mère ultime ou toute société mère intermédiaire produit des états financiers consolidés disponibles pour usage public conformes aux normes comptables IFRS. Cette norme est facultative pour les filiales éligibles et définit les exigences d'information à fournir par les filiales qui choisissent de l'appliquer. <p>La BOAD n'étant pas une filiale, cette norme est sans impact sur ses comptes individuels.</p>

NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

L'analyse du poste trésorerie et équivalents de trésorerie (*voir note 2.7 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels*) se présente comme ci-après :

Trésorerie et équivalents de trésorerie		31/12/2024	31/12/2023
Caisse		87	76
BOAD Siège compte courant BOAD		108 429	65 623
Comptes de dépôts des Missions Résidentes et Siège à la BCE	4.1	207 960	202 786
Compte spécial Eximbank Japon		15	15
Compte de contribution FDE	4.2	1 985	1 985
Compte de règlements BOAD Lomé		50 399	53 634
Comptes de fonctionnement des Missions Résidentes		7 592	86
Comptes Banques et Correspondants		33 903	16 778
Dépôts bancaires à court terme	4.3	105 500	78 500
Dépôts/appels de marge		33	33
TOTAL		515 905	419 516

4.1 Les comptes de dépôts des Missions Résidentes se détaillent comme suit :

Missions résidentes et Siège	31/12/2024	31/12/2023
Dépôt BCEAO Abidjan	147	1 307
Dépôt BCEAO Bamako	789	2 452
Dépôt BCEAO Bissau	88	76
Dépôt BCEAO Cotonou	1 249	1 998
Dépôt BCEAO Dakar	4 646	11 559
Dépôt BCEAO Lomé	197 988	180 781
Dépôt BCEAO Niamey	10	2 471
Dépôt BCEAO Ouagadougou	3 045	2 141
Total	207 960	202 786

4.2 Ce compte enregistre les ressources du Fonds de Développement Energie (FDE) relatives au financement des projets du secteur de l'énergie dans l'UEMOA. La Banque est le gestionnaire de ce Fonds.

4.3 Les dépôts bancaires à court terme comprennent :

Dépôts bancaires à court terme	31/12/2024	31/12/2023
SONIBANK	15 000	15 000
ECOBANK NG	12 000	12 000
BIIC BN	6 500	6 500
BGFICI	0	15 000
BANQUE ATLANTIQUE	10 000	20 000
BICIMML	10 000	10 000
MANSABANK	0	0
CORIS BANK	10 000	0
BSIC	10 000	0
BANQUE D'ABIDJAN	10 000	0
BOA	12 000	0
NSIABANK	5 000	0
ORABANK	5 000	0
Total	105 500	78 500

NOTE 5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Le poste « actifs financiers au coût amorti » (voir note 2.8 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels) se décompose comme suit :

Actifs financiers au coût amorti		31/12/2024	31/12/2023
Créances interbancaires	5.1	33 989	4 299
Créances sur la clientèle	5.2	2 372 600	2 461 992
Prêts au personnel		23 977	22 136
Portefeuille titres	5.3	632 471	327 631
Créances sur actionnaires à libérer		5 075	5 761
TOTAL		3 068 111	2 821 820

5.1 Créances interbancaires

Ce poste regroupe les créances interbancaires ainsi que les intérêts courus y relatifs. Il se détaille comme suit par contrepartie au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

Contreparties	31/12/2024	31/12/2023
BCEAO- INTÉRÊTS SUR COMPTES ORDINAIRES	93	42
PRÊTS INTERBANCAIRES (*)	32 000	3 000
INTÉRÊTS COURUS	1 896	1 257
TOTAL	33 989	4 299

* le détail des prêts interbancaires se présente comme suit :

Contreparties	31/12/2024	31/12/2023
SUNU BANK		2 000
BSIC	5 000	0
BANK POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	10 000	
AFG HOLDING	15 000	
AFRICAN LEASE TOGO	2 000	1 000
<i>Sous-total 1-encours bruts</i>	32 000	3 000
Intérêts à recevoir	251	28
TOTAL	32 251	3 028

5.2 Créances à la clientèle

Les créances sur la clientèle correspondent aux prêts octroyés aux Etats (secteur non marchand) et au secteur marchand.

5.2.1 Répartition par type, par secteur d'activité et par pays

L'analyse détaillée des créances sur la clientèle par type de prêts, par secteur d'activité et par pays figure à la note 19.1 Risque de crédit.

5.2.2 Echancier des créances à la clientèle

L'échéancier des créances à la clientèle se présente comme suit au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Créances brutes à la clientèle	2 565 446	2 635 499
dont encours brut des prêts	2 463 134	2 546 079
Inférieur à six mois	172 907	135 422
De plus de six mois à un an	173 530	170 643
De plus d'un an à deux ans	318 407	309 744
De plus de deux ans à trois ans	294 631	296 256
De plus de trois ans à cinq ans	495 011	489 378
De plus de cinq ans	1 008 648	1 144 636
dont avances pour financement d'études	15 419	15 224
dont créances rattachées	86 893	74 195
Total des dépréciations sur la clientèle	-180 923	-162 858
dont dépréciation des créances en souffrance (*)	-101 083	-89 465
dont provisions sur buckets 1 et 2	-79 840	-73 393
Produits différés sur commission	-10 128	-9 660
Ajustement de valeur créances clientèle (**)	-1 795	-988
Créances nettes à la clientèle	2 372 600	2 461 992

(*) Le montant total de dépréciation des créances en bucket 3 comprend 55 809 MFCFA au titre des dépréciations sur le principal, 13 338 MFCFA pour les études et 31 936 MFCFA au titre des intérêts et commissions sur les créances en bucket 3.

(**) le montant correspond aux décotes comptabilisées sur des contreparties dont les créances ont fait l'objet de restructuration.

5.2.3 Tableau de variation des créances en souffrance (créances en bucket 3)

L'encours brut des prêts comprend des créances en bucket 3 (créances en souffrance ou créances non performantes au sens prudentiel de Bâle II & III) ayant évolué comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2023 (a)	Augmentations / Dotations (b)	Diminutions / Deprises (c)	Solde 31/12/2024 (d) = (b) + (c)	31/12/2024 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut en souffrance	67 192	7 377	-13 879	-6 502	60 690
2. Dépréciation des prêts en souffrance	-56 418	-10 372	10 981	609	-55 809
3. Créances en souffrance nettes = (1) + (2)	10 774	-2 995	-2 898	-5 893	4 881

5.3 Portefeuille de titres de dettes

5.3.1 Tableau de variation du portefeuille de titres de dettes

Le tableau de variation des titres des dettes au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2023 (a)	Mise en place/Augmentations (b)	Remboursements /Reprises (c)	Solde 31/12/2024 (d) = (b) + (c)	31/12/2024 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut des titres de placements y compris primes	322 099	421 871	-115 151	306 720	628 819
2. Créances rattachées sur titres de placement	9 749	20 606	-18 793	1 812	11 561
3. Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-4 217	-3 698	5	-3 693	-7 909
4. Encours nets des titres de placement (principal et créances rattachées) = (1) + (2) + (3)	327 631	438 779	-133 939	304 840	632 471

5.3.2 Détail du portefeuille de titres de dettes

Le portefeuille titres se décompose comme suit :

Portefeuille titres	31/12/2024	31/12/2023
Obligations E tat du S énégal	43 413	62 333
Obligations E tat de Côte d'Ivoire	32 884	29 143
Obligations E tat du Bénin	21 238	13 333
Obligations Burkina	58 293	44 334
Obligations Coris Holding	4 500	7 500
Obligations E tat du Mali	21 000	29 000
Obligations E tat du Niger	46 000	41 000
Obligations E tat du Togo	61 651	57 700
Obligations CRRH	4 918	6 018
Obligations B IDC	11 347	7 312
Obligations S ONATE L	6 000	8 000
DOLIP	132 754	1 502
BAOBAB S ENEGAL	3 000	0
Bons du Trés or de la Guinée Bis sa u		2 500
Bons du Trés or du Mali	20 000	
Bons du trés or du Niger	77 500	7 500
Bons du trés or de la Côte d'Ivoire	35 000	
Bons du trés or du s énégal	30 000	5 000
Bons du trés or du Togo	15 000	
Bons du trés or du Bénin	5 000	
<i>Sous-total 1-encours bruts</i>	629 498	322 175
Primes/Obligations	-680	-76
<i>Sous-total 2-encours nets de primes</i>	628 819	322 099
Intérêts à recevoir	11 561	9 749
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-7 909	-4 217
TOTAL	632 471	327 631

Tous les titres du portefeuille détenus par la Banque sont à terme.

5.3.3 Echancier du portefeuille de titres de dettes

L'échéancier contractuel du portefeuille titres se présente comme suit (en MFCFA) au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 :

Echéancier	31/12/2024	31/12/2023
Inférieur à six mois	177 133	73 217
De plus de six mois à un an	109 751	21 542
De plus d'un an à deux ans	92 266	64 509
De plus de deux ans à trois ans	97 674	53 666
De plus de trois ans à cinq ans	97 634	51 862
De plus de cinq ans	55 041	57 378
<i>Sous-total 1-encours bruts</i>	629 498	322 175
Primes d'emission/Bons et obligations	-680	-76
<i>Sous-total 2-encours nets de primes</i>	628 819	322 099
Intérêts à recevoir	11 561	9 749
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-7 909	-4 217
TOTAL	632 471	327 631

5.4 Créances sur actionnaires à libérer

La rubrique « créances sur actionnaires à libérer » se décompose comme suit :

Créances sur les actionnaires	31/12/2024	31/12/2023
Dotations des Etats à recevoir	5 029	5 029
Droits d'entrée Guinée Bissau	46	732
TOTAL	5 075	5 761

NOTE 6. PARTICIPATIONS

6.1. Stratégie de prise de participations de la Banque

L'activité de prise de participations trouve ses fondements dans les statuts de la Banque, qui prévoient : (i) en leur article 2, entre autres, que « ... la Banque, ... devra contribuer notamment au financement par participation au capital, par octroi de prêts ... » et (ii) en leur article 32, qu'elle « peut constituer ou participer à la constitution du capital d'institutions ou entreprises ». L'objectif visé est notamment de permettre le renforcement des fonds propres et la capacité d'expertise des entreprises opérant dans l'Union.

Conformément à cette mission et en application de cette stratégie, la BOAD est intervenue dans tous les Etats de l'Union sous forme de prise de participations dans l'actionnariat de plusieurs entreprises. Ces interventions ont concerné aussi bien des entreprises du secteur financier (banques, établissements financiers) que des entreprises du secteur non financier (énergie, télécommunication, hôtellerie, transport aérien, etc.). La stratégie de prise de participations de la Banque se décline comme suit en termes de :

- **Objectif** : remplir la mission de développement de la Banque tout en mettant davantage l'accent sur la rentabilité financière conformément aux orientations stratégiques de la Banque.
- **Secteurs d'intervention** : tous les secteurs éligibles au financement de la Banque.
- **Modalités d'intervention** : lors de l'entrée dans une opération, la Banque devra avoir une visibilité suffisante des conditions et modalités de sortie, le moment venu. La cession des titres de participation pourra se faire en Bourse pour les actions cotées et aux conditions conventionnelles les meilleures pour les actions non cotées.
- **Positionnement dans les organes d'administration** : conditionner chaque prise de participation à l'attribution à la Banque d'un poste de membre d'un organe d'administration (Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Comité de Crédit ou d'investissement, etc.).

En complément de la stratégie de prise de participations, la BOAD a pris des dispositions idoines en vue de (i) s'adapter à l'évolution et aux exigences du secteur financier de l'UMOA (relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers) et (ii) prendre en compte la spécificité du secteur agricole au regard de son importance dans les économies des pays de l'Union.

Cette stratégie de la Banque est encadrée par les limites d'intervention. Ces limites sont définies par rapport à ses fonds propres effectifs (FPE) suivant la matrice d'appétence au risque telle qu'approuvée par le Conseil des Ministres dans la déclaration d'appétence au risque de la Banque. La matrice d'appétence au risque figure en infra à la note 19. **Gestion des risques.**

6.2. Variation des titres de participation

6.2.1 Tableau de variation des titres de participation

Les variations en valeur brute des participations (voir note 2.12 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels) se présentent comme suit :

Variation des titres de participation	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute des participations au 1er janvier	98 979	95 885
Acquisitions	5 859	18 364
Cessions	-570	-15 271
Valeur brute des participations	104 268	98 979
Gains et pertes latents sur instruments en JVOCI non recyclables	50 285	58 152
Gains et pertes comptabilisés en résultats sur instruments en JVR	3 108	2 666
Valeur nette des participations	157 661	159 796

6.2.2 Répartition des titres de participation par contrepartie

L'évolution des participations comptabilisées dans l'état de la situation financière entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 sont détaillées par contrepartie dans les tableaux ci-dessous.

a) Instruments comptabilisés à la juste valeur par le résultat (JVR)

N°	Pays	Participations	% Détenion	31/12/2024			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins valeurs de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	FOAI - Sicav ABDOU DIOUF	14,5%	2 500	1 169	47	3 716
2	h-uemoa	FEFISOL	8,2%	16	37	0	53
3	SN	FCP/IFC BOAD	100,0%	5 000	1 459	397	6 856
TOTAL				7 516	2 666	443	10 625

N°	Pays	Participations	% Détenion	31/12/2023			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins valeurs de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	FOAI - Sicav ABDOU DIOUF	14,5%	2 500	1 263	- 94	3 669
2	h-uemoa	FEFISOL	8,2%	16	37	-	53
3	SN	FCP/IFC BOAD	100,0%	5 000	1 209	251	6 459
TOTAL				7 516	2 509	156	10 181

b) Instruments comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JV/OCI) non recyclables

N°	Pays	Participations	% Détenition	31/12/2024			
				Encours brut (a)	Plus/Moins values de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (c)
1	BN	SOAGA	19,3%	103	0	91	193
2	SN	BNDE	1,92%	1 000	-2 057	356	1 356
3	h-uemoa	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 268	-83	-2 015	2 252
4	TG	GARIS . A.	11,6%	1 500	747	1 530	3 030
5	MA	BDM/Mali	16,0%	600	3 316	23 482	24 082
6	BN	BOA Bénin	2,3%	98	-1 271	1 653	1 751
7	NG	SONIBANK Niger	7,1%	1 082	-111	2 223	3 305
8	CI	BHCI Côte d'Ivoire	0,18%	150	57	-90	60
9	NG	BOA Niger	5,7%	137	-2 096	1 781	1 918
10	TG	BIATogo					
11	h-uemoa	Afreximbank	0,3%	2 500	1 776	7 648	10 148
12	SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,0%	1 610	1 026	-583	1 026
13	BF	Banque de l'Habitat du BF	0,9%	200	11	64	264
14	CI	BRVM	9,2%	56	-21	579	635
15	CI	DC/BR (BRVM)	9,1%	140	0	378	518
16	TG	CICARE	2,0%	999	283	1 024	2 023
17	MA	MANDE Hotel	16,7%	50	-8	217	267
18	CI	CIPREL	2,0%	584	-200	1 278	1 862
19	TG	ASKY (EX SPCAR)	14,0%	5 990	3 543	3 685	9 675
20	CI	RASCOM	7,1%	1 600	0	-1 600	0
21	h-uemoa	PROPARGO	0,7%	6 659	321	1 106	7 765
22	TG	BOARD-Titrisation	100,0%	500	0	-500	-
23	TG	CRRH-UEMOA	15,2%	3 468	544	1 978	5 446
24	h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	3,1%	2 189	149	-1 676	513
25	TG	ORAGROUP	2,1%	1 642	-1 026	1 094	2 736
26	BF	Fidélis Finance (ex Burkina Bail)	6,5%	689	452	916	1 605
27	SN	CNCAS	4,49%	1 573	-197	-32	1 541
28	CI	Nouvelle BRS C/ORA Bank CI	24,5%	16 995	-12 645	11 853	28 848
29	CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100	-287	1 449	2 549
30	BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,1%	1 100	536	2 142	3 242
31	Kenya	FAER	4,9%	5 844	-175	-1 056	4 788
32	BF	AVETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,1%	1 040	-27	-59	981
33	CI	Air Côte d'Ivoire	7,9%	10 320	-471	-7 101	3 219
34	h-uemoa	Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	11,0%	1 018	42	-242	776
35	Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SImAU	10,0%	500	253	585	1 085
36	SN	Banque Outarde	11,3%	2 000	40	-593	1 407
37	h-uemoa	Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	3,3%	1 400	-67	-289	1 110
38	NG	Banque de l'Habitat du Niger	7,0%	825	30	-354	471
39	h-uemoa	Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	36,3%	6 945	240	-424	6 521
40		ECP Africa Fund IV	1,8%	2 621	287	762	3 383
41	CI	MANSABANK	7,6%	1 200	341	341	1 541
42	h-uemoa	ADIWALE Fund I	6,4%	1 735	-403	-612	1 122
43	h-uemoa	AFIG Fund	4,0%	2 592	-365	-698	1 894
44	h-uemoa	Africa 50 Infrastructure Acceleration Fund		131	0	0	131
		TOTAL		96 753	-7 515	50 287	147 038

Actifs dérivés	31/12/2024	31/12/2023
Actifs dérivés à la juste valeur (FVH)	-	-
Actifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	108 895	43 680
TOTAL	108 895	43 680

La BOAD dispose dans ses livres une partie des dettes libellées en monnaie étrangère (dollars et DTS) qui l'expose au risque de change. Le risque de change est l'éventualité d'enregistrer des pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. La Banque peut, de ce fait, enregistrer des baisses de rentabilité, en rapport avec des variations défavorables du cours de certaines devises par rapport à l'euro, la parité étant fixe entre l'euro et le FCFA. Pour se couvrir contre les fluctuations des cours des devises, la Banque a procédé à la mise en place de contrats de couverture (contrats d'achat et vente à terme de devises) sur ses emprunts en devises hors euros (DTS et dollars). Par ces contrats, la Banque couvre 100% de son exposition au risque de change.

La politique de la Banque consiste à aligner les conditions essentielles des contrats de couverture sur celles des éléments couverts. Tous les contrats de couverture des emprunts obligataires de la Banque ont la même maturité que les emprunts en principal et en intérêt. La seule particularité tient à la maturité assez longue des emprunts contractés auprès de certains bailleurs institutionnels. Les contrats de couverture y relatifs couvrent des périodes relativement courtes et font donc l'objet de renouvellement à l'expiration. Ces renouvellements permettent d'assurer une couverture totale et permanente de la dette conformément à la politique de gestion des risques de la Banque.

Les instruments de couvertures sont uniquement des achats à terme.

Les types de relation de couvertures est de (i) juste valeur pour la couverture en principal des lignes d'emprunts auprès des bailleurs institutionnels et (ii) de couverture de flux de trésorerie pour la couverture en principal et en intérêts des dettes représentées par un titre constituées d'émissions obligataires et dettes subordonnées (dettes hybrides) en dollars.

Les partenaires bancaires dans la relation de couverture sont des Banques internationales telles que BNP, JPM, Standard Bank Natixis, Société Générale, etc.

Au 31 décembre 2024 La rubrique "Actifs dérivés - instruments de couverture du risque de change" présente un solde de 108 895 MFCFA contre 43 680 MFCFA au 31 décembre 2023. L'évolution de la valeur de la couverture s'explique par (i) la hausse des cours du dollars et DTS sur la période et (ii) la signature de nouvelles relations de couverture en 2024.

La valeur de la couverture se décompose comme suit :

Instruments	Type de couverture	31/12/2024	31/12/2023
Couverture Eurobond 2017-2027	flux de trésorerie	54 449	19 247
Couverture Eurobond 2019-2031	flux de trésorerie	50 757	24 434
Couverture dettes hybrides 2024-2028	flux de trésorerie	3 689	-
Couverture des autres dettes auprès des bailleurs institutionnels	Juste valeur	-	-
Total		108 895	43 680

7.2 Comptes de régularisation actif

Ce poste enregistre des charges constatées d'avance, des produits à recevoir par la Banque, certaines dépenses engagées par la Banque et susceptibles d'être remboursées par des tiers, notamment sur les dossiers en recouvrement judiciaire et des mises à disposition de fonds non encore décomptées faites à certains employés en vue d'effectuer des dépenses pour le compte de la Banque.

Comptes de régularisation actif	31/12/2024	31/12/2023
Dépenses à régulariser	1 954	2 219
Charges constatées d'avance (*)	3 695	1 406
Produits à recevoir (**)	2 867	193
Autres comptes de régularisation actif (***)	942	520
TOTAL	9 458	4 338

* l'évolution des charges constatées d'avance au 31 décembre 2024 s'explique par des paiements courant l'année 2024 des primes d'assurance de portefeuille de crédit relatives à la période postérieure au 31 décembre 2024.

** l'évolution des produits à recevoir au 31 décembre 2024 s'explique par des dividendes à recevoir de certaines participations et des produits à recevoir des Fonds communs de Placement dans le cadre des opérations de titrisation de certaines créances.

*** les autres comptes de régularisation actif sont constitués de paiements échus à recevoir sur certains instruments de placements.

7.3 Autres actifs

Le poste « autres actifs enregistre les montants décaissés par la Banque en faveur de divers débiteurs autres que la clientèle, des préfinancements d'activités pour le compte de certains partenaires, des cautions versées par la Banque, des Avances et acomptes versés à certaines personnes et les dotations et subventions d'exploitation à recevoir des Etats membres.

Autres actifs	31/12/2024	31/12/2023
Débiteurs divers	1 067	2 938
Préfinancements d'activités (*)	2 580	1 865
Cautions versées	104	64
Avances et acomptes versés	1 722	477
Autres dotations et subventions à recevoir (**)	6 387	6 536
TOTAL	11 860	11 879

* les préfinancements d'activités sont des sommes payées par la Banque pour la réalisation de certains projets ou certaines activités pour le compte de partenaires externes. Ces sommes sont ensuite remboursées par ces partenaires au terme de la réalisation des activités concernées sur présentation des justificatifs.

** les Etats membres de l'UEMOA s'étaient engagés en 1994 à verser à la Banque des dotations et d'une subvention annuelle allant de 1995 à 2033 en vue de couvrir des pertes comptables engendrées par la dévaluation du Franc FCFA par rapport au Franc Français. Le solde de ces dotations et subventions à recevoir des Etats s'élève à 6 387 MFCFA au 31 décembre 2024.

NOTE 8. IMMOBILISATIONS

8.1 Immobilisations corporelles

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 31/12/2024 et au 31/12/2023 se présente comme suit :

Immobilisations corporelles	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	27 864	26 226
Dotations et reprises d'amortissements	-20 898	-19 815
Valeur nette comptable	6 966	6 411

Le détail par catégorie d'immobilisations corporelles est présenté dans le tableau ci-après :

	Terrains	Bâtiments	Propriétés en construction	Installations et Equipements	Total
Coût d'acquisition					
Solde au 1er janvier 2023	415	13 695	702	10 138	24 950
Acquisitions	0	0	790	921	1 711
Transferts	0	0	-155	0	-155
Cessions	0	0	0	-281	-281
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	0	0
Autres réévaluations	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2024	415	13 695	1 337	10 778	26 226
Acquisitions	340	0	2 168	1 998	4 506
Transferts	0	0	-2 689	0	-2 689
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	-179	-179
Solde au 31 décembre 2024	755	13 695	817	12 597	27 864
Amortissements et cessions cumulés					
Solde au 1er janvier 2023	0	11 064	0	7 846	18 909
Charges d'amortissement	0	345	0	846	1 191
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	-10	-10
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-276	-276
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2024	0	11 409	0	8 406	19 815
Charges d'amortissement	0	385	0	868	1 253
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	0	0
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-170	-170
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2024	0	11 794	0	9 104	20 898
Valeur Nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2024					6 966

8.2 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont constitués uniquement du centre de loisirs de la Cité du personnel. Le contrat prévoit une période de location initiale non résiliable de deux ans. Les loyers sont payables d'avance trimestriellement. Les renouvellements ultérieurs sont négociés de commun accord entre les parties. Aucun loyer conditionnel n'est facturé. Les valeurs nettes comptables des immeubles de placement sont présentées ci-après :

Immeubles de placement	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	836	770
Dotations et reprises d'amortissements	-231	-191
Valeur nette comptable	605	579

L'évolution de la valeur nette comptable des immeubles de placement entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Immeubles de placement (en millions de FCFA)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Solde au 1er janvier		770	770
Acquisitions		65	0
Reclassement en provenance des immobilisations corporelles	8	0	0
Dotations et reprises d'amortissements		-231	-191
Variation de juste valeur		0	0
Solde au 31 décembre 2024		605	579

Compte tenu du fait que l'actif n'a subi aucune dégradation, sa juste valeur est estimée égale au coût engendré par la Banque pour son acquisition, soit 770 MFCFA. A noter que l'actif est sur terrain d'autrui et en conséquence, sa valeur n'est pas influencée par l'évolution des prix des terrains dans la zone.

8.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont uniquement constituées de logiciels installés sur les serveurs locaux de la Banque dont elle détient le contrôle.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles sont présentées ci-après :

Immobilisations incorporelles	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	3 131	3 052
Dotations et reprises d'amortissements	-1 826	-1 760
Valeur nette comptable	1 305	1 292

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Acquisition / Cession de logiciels	Dotations et reprises d'amortissements	
Solde au 01 janvier 2024	3 052	Solde au 01 janvier 2024 1 760
Acquisitions	151	Dotations 66
Cessions	0	Reprises 0
Transferts	-72	Transferts 0
Classées comme étant détenus en vue de la vente	0	Classées comme étant détenus en vue de la vente 0
Solde au 31 décembre 2024	3 131	Solde au 31 décembre 2024 1 826
Valeur Nette au bilan au 31 décembre 2024		1 305

8.4 Actifs non courants détenus en vue de la vente

La Banque a été déclarée propriétaire d'un bien immobilier par adjudication judiciaire qui est présenté en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente. Les formalités préalables nécessaires (mutation du titre foncier, sécurisation, nettoyage, etc.) à l'initiation du programme actif de cession ont été effectuées début 2023. Les procédures en vue de la vente (collecte et analyse des offres des acheteurs potentiels, etc.) ont été réalisées courant l'exercice 2024. A la date de préparation des présents états financiers, la Banque a trouvé des preneurs potentiels. Le dossier sera soumis au Conseil d'Administration de la Banque courant 2025 pour approbation pouvant permettre de conclure la vente avec l'un des preneurs déjà identifiés.

L'actif détenu en vue de la vente a été enregistré au montant le plus faible entre le coût

d'acquisition (correspondant à la somme du prix d'adjudication et de tous les frais et charges encourus jusqu'à l'obtention effective de la propriété et qui s'élève à 12 711 MFCFA) et le montant de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. L'éventuel gain ou perte issue de la cession ainsi que les coûts de la vente seront portés en résultat net. Il n'y a aucun produit ou charge accumulé compris dans les autres éléments du résultat global lié à l'actif détenu en vue de la vente.

NOTE 9. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Les passifs financiers au coût amorti sont composés des emprunts contractés par la Banque et des dettes qui leur sont rattachées (intérêts et commissions courus non échus).

9.1 Détail du poste « Passifs financiers au coût amorti »

Le détail de ce poste se présente comme suit (en MFCFA) au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 :

Passifs financiers au coût amorti	31/12/2024	31/12/2023
<i>A) Dettes interbancaires (Cauris ROPPA, AFD.....)</i>	7 913	6 814
I-Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires BOAD(*)	1 543 374	1 478 539
Bons BOAD	0	0
Échéances à moins d'un an/dettes rep. par des titres	0	0
<i>Sous-total I</i>	1 543 374	1 478 539
II- Dettes rattachées aux dettes représentées par un titre		
Intérêts courus sur dettes représentées par un titre	29 980	28 908
Charges différées sur bons et obligations	0	0
<i>Sous-total II</i>	29 980	28 908
<i>B) Total dettes représentées par un titre (I+II)</i>	1 573 354	1 507 447
I- Autres emprunts auprès des partenaires extérieurs		
Emprunts pour financement de projets à long terme	794 609	617 148
Emprunts pour financement d'études long terme	380	430
Échéances à moins d'un an/emprunts	0	0
<i>Sous-total I</i>	794 989	617 578
II- Dettes rattachées aux autres emprunts		
Intérêts et commissions courus sur autres emprunts	5 620	2 564
Charges différées sur autres emprunts	-28 519	-2 900
<i>Sous-total II</i>	-22 898	-336
<i>C) Total Autres emprunts (I+II)</i>	772 090	617 241
<i>D) Dettes subordonnées ou dettes hybrides (**)</i>	128 736	59 363
Total (A+B+C+D)	2 482 092	2 190 865

(*) Le montant total des encours sur emprunts obligataires est constitué uniquement d'eurobonds mobilisés en 2017, 2019 et 2023 sur le marché financier international.

(**) la dette subordonnée (dette hybride) est constituée d'instruments émis par la BOAD en placement privé. Elle a une maturité initiale de 30 ans avec un non call de 05 ans. Au plan IFRS Accounting Standard, il s'agit d'un instrument de dettes sans composante de

capitaux du fait de l'existence de clauses contractuelles qui obligent la BOAD à verser des coupons à la survenance de certains événements qui échappent à son contrôle. Au plan prudentiel, l'instrument remplit les critères d'intégration totale aux fonds propres effectifs dans la catégorie de tier 2. Il est pris en compte dans le calcul du ratio d'endettement (Fonds propres effectifs/Dettes financières) et des ratios d'adéquation des fonds propres.

9.2 Tableau de variation des emprunts

La variation des emprunts par contrepartie entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 se présente comme suit :

2024						
Tableau de variation des dettes interbancaires						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2024
Dettes interbancaires	6 814	1 701	-602	0	0	7 913
TOTAL DETTES INTERBANCAIRES	6 814	1 701	-602	0	0	7 913
Tableau de variation des bons et obligations						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2024
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 478 539	0	0	63 210	1 625	1 543 374
BONS	0	0	0	0	0	0
TOTAL BONS ET OBLIGATIONS	1 478 539	0	0	63 210	1 625	1 543 374
Tableau de variation des autres emprunts						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2024
IDA	154 736	853	-7 585	1 477	0	149 480
KfW	151 863	19 679	-25 438	0	0	146 104
AFD	146 506	0	-15 190	0	0	131 316
BAD	42 381	22 958	-10 763	0	0	54 576
BNP Fortis	4 019	0	-547	0	0	3 473
BDA	19 679	0	0	0	0	19 679
OPEC	32 798	0	0	0	0	32 798
SMB	65 596	0	0	0	0	65 596
CDP 1 60ME euros	0	19 679	0	0	0	19 679
CDP 2 75 ME euros	0	49 197	-9 839	0	0	39 357
FinDev Canada	0	6 560	0	0	0	6 560
HSBC	0	63 186	0	0	0	63 186
SOCIETE GENERALE	0	63 186	0	0	0	63 186
TOTAL LIGNES DE CREDIT	617 578	245 296	-69 362	1 477	0	794 989
Tableau de variation des dettes subordonnées (dettes hybrides)						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2024
BADEA	59 363	0	0	3 777	0	63 140
CDP	0	65 596	0	0	0	65 596
TOTAL DETTES SUBORDONNEES (DETtes HYBRIDES)	59 363	65 596	0	3 777	0	128 736
TOTAL EMPRUNTS	2 162 293	312 593	-69 965	68 463	1 625	2 475 011

La variation des emprunts par contrepartie entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 se présente comme suit :

2023						
Tableau de variation des dettes interbancaires						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
Dettes interbancaires	7 171	294	-652	0	0	6 814
TOTAL DETTES INTERBANCAIRES	7 171	294	-652	0	0	6 814
Tableau de variation des bons et obligations						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 512 572	0	0	-35 586	1 553	1 478 539
BONS	19 557	0	-19 557	0	0	0
TOTAL BONS ET OBLIGATIONS	1 532 130	0	-19 557	-35 586	1 553	1 478 539
Tableau de variation des autres emprunts						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
IDA	147 699	13 775	-5 298	-1 441	0	154 736
KRW	133 134	45 917	-27 187	0	0	151 863
AFD	161 696	0	-15 190	0	0	146 506
BEI	1 260	0	-1 260	0	0	0
BAD	53 144	0	-10 763	0	0	42 381
BADEA	9 584	0	-9 584	0	0	0
BNP Fortis	4 566	0	-547	0	0	4 019
BDA	19 679	0	0	0	0	19 679
OPEC	32 798	32 798	-32 798	0	0	32 798
SMBC	0	65 596	0	0	0	65 596
TOTAL LIGNES DE CREDIT	563 558	158 086	-102 626	-1 441	0	617 578
Tableau de variation des dettes subordonnées (dettes hybrides)						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
BADEA	-	58 925	0	438	0	59 363
TOTAL DETTES SUBORDONNEES (DETTE HYBRIDES)	-	58 925	0	438	0	59 363
TOTAL EMPRUNTS	2 102 859	217 305	-122 835	-36 588	1 553	2 162 293

9.3 Echéancier des passifs financiers au coût amorti

Échéances	31/12/2024	31/12/2023
Inférieur à six mois	41 489	31 106
De plus de six mois à un an	38 861	28 531
De plus d'un an à deux ans	173 736	57 360
De plus de deux ans à trois ans	611 686	144 378
De plus de trois ans à cinq ans	128 458	619 842
De plus de cinq ans	1 490 127	1 281 077
Sous total encours emprunts	2 484 357	2 162 294
Dettes rattachées sur emprunts	7 081	28 571
TOTAL EMPRUNTS	2 491 438	2 190 865

9.4 Ratio d'endettement de la Banque

Le Conseil des Ministres de l'UMOA a décidé que l'encours total des emprunts de la Banque soit limité à tout instant au triple de ses fonds propres. Au 31 décembre 2024, l'encours des emprunts représente 177 % des fonds propres pour risques pour une limite statutaire de 300 %.

NOTE 10. FONDS AFFECTÉS

Les fonds affectés sont des fonds avec contributions extérieures de certains bailleurs. Les ressources des fonds sont constituées soit par subvention directe versée par le bailleur soit par l'octroi par ce dernier de prêts à taux d'intérêt réduit (le différentiel de taux par rapport au taux du marché servant à la constitution du Fonds). L'utilisation des ressources obtenues par la Banque et enregistrées dans ces Fonds est encadrée par les dispositions prévues dans les conventions établies à cet effet. La Banque a l'obligation de les

rembourser dès lors que la destination finale des ressources ne correspond pas à celle prévue aux contrats conclus avec les bailleurs.

Au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023, Ils se décomposent comme suit :

Fonds affectés	Bailleur	31/12/2024	31/12/2023
Fonds d'Assistance Technique Belge FAT/B	Royaume de Belgique	217	215
Fonds Néerlandais	Pays bas	34	34
Fonds de contrepartie IDA	IDA	490	430
Fonds AFD d'Etudes	AFD	310	310
Fonds de contrepartie AFD	AFD	26	26
Fonds de Partenariat Environnemental	Fonds de Partenariat Environnemental	4	4
Fonds Facilité du Sahel KfW	KfW	4 577	4 896
Fonds chinois de coopération	CHINE	139	139
Fonds AFD IV de Renforcement des capacités	AFD	30	30
Fonds de Développement Energie	FDE	1 985	1 985
Fonds "Assurance Récolte"	UEMOA	2 873	2 836
Centre Régional de Collaboration (CRC)	Centre Régional de Collaboration (CRC)	807	640
Fonds du nouveau mécanisme de bonification	Fonds du nouveau mécanisme de bonification	33 745	21 495
Fonds CMS pour la bonification	CMS	1 000	1 000
Fonds FEM	FEM	9 373	10 563
Fonds d'Adaptation	Fonds d'Adaptation	12 071	12 200
Fonds Vert pour le Climat (FVC)	Fonds Vert pour le Climat	25 225	16 216
Fonds d'aide Aux Initiatives Régionales (FAIR)	UEMOA	383	383
Fonds KfW-PACAN	KfW	3 772	6 232
Ressrces projets RSE	RSE	5	5
Fonds Etudes Climat	FEM	1 000	0
AFD-Bonif/SONG-TAABA	AFD	6 351	0
Fonds de Transformation Digitale (KfW)	KfW	874	0
TOTAL		105 291	79 638

NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Au 31 décembre 2024, les comptes de régularisation et de passifs divers se présentent comme suit :

11. Comptes de régularisation et passifs divers		31/12/2024	31/12/2023
Passifs dérivés	11.1	3 366	3 488
Comptes de régularisation passif	11.2	24 351	14 393
Autres passifs	11.3	15 601	5 031
TOTAL		43 319	22 913

11.1 Passifs dérivés

La Banque a mis en place des instruments de couvertures pour se prémunir contre les risques de change de ses dettes libellées en dollars et DTS et contre les risques d'évolution des taux de ses emprunts à taux variable (Cf. note7.1).

Les passifs dérivés correspondent à la valeur négative des instruments de couverture au 31décembre 2024

La répartition des passifs dérivés par type de relation de couverture se présente comme suit :

11.1 Passifs dérivés	31/12/2024	31/12/2023
Passifs dérivés à la juste valeur (FVH)	1 794	3 488
Passifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	1 573	0
TOTAL	3 366	3 488

Le montant des passifs dérivés au 31 décembre 2024 s'élève à 3 366 MFCFA et porte sur la couverture des lignes d'emprunts mobilisées en dollars et DTS et des couvertures de taux d'intérêts variables afin de leur rendre fixes conformément à la politique de gestion Actifs Passifs de la Banque. Ce niveau de passif financier résulte de (i) la hausse des cours du dollars et du DTS par rapport au niveau des cours garantis obtenus par la BOAD lors de la mise en place des contrats de couverture et (ii) la baisse des taux euribor.

La valeur de la couverture se décompose comme suit :

Instrument	Type de couverture	31/12/2024	31/12/2023
Couverture Eurobond 2017-2027	flux de trésorerie	-	-
Couverture Eurobond 2019-2031	flux de trésorerie	-	-
Couverture dettes hybrides 2024-2028	flux de trésorerie	-	-
Couverture des autres dettes auprès des bailleurs institutionnels	Jus tre valeur	1 794	3 488
Couverture de taux	flux de trésorerie	1 573	-
Total		3 366	3 488

11.2 Comptes de régularisation passif

Ce poste enregistre des produits constatés d'avance, des charges à payer par la Banque dont les factures ne sont pas encore parvenues à la date de clôture des comptes, et des fonds reçus en attente de leur imputation à un projet spécifique.

Le détail des comptes de régularisation se présente comme suit :

11.2 Comptes de régularisation passif	31/12/2024	31/12/2023
Recettes à régulariser (*)	12 098	10 263
Charges à payer (**)	6 281	3 886
Produits constatés d'avance (***)	5 973	244
TOTAL	24 351	14 393

* les recettes à régulariser sont des encaissements reçus sur les comptes d'attente mais non encore identifiés à la date d'arrêté et des encaissements reçus sur des créances titrisées en attente d'être reversées au Fonds de Titrisation.

** les charges à payer portent sur les charges de l'exercice dont les factures ne sont pas encore parvenues à la date de la clôture.

*** les produits constatés d'avance concernent essentiellement des précomptes d'intérêts sur les bons de trésor qui seront étalés sur la maturité des bons au prorata temporis.

L'évolution du poste au 31 décembre 2024 s'explique par l'importance (i) des produits constatés d'avance en lien avec les bons de trésor et (ii) les charges à payer relatives aux factures non parvenues à la date de clôture.

11.3 Autres passifs

Le poste « autres passifs » enregistre les dettes envers les fournisseurs de biens et services de la Banque ainsi que des sommes dues au personnel, à des organismes de sécurité sociale et à l'Administration Fiscale.

Le détail des autres passifs se présente comme suit :

11.3 Autres passifs	31/12/2024	31/12/2023
Créditeurs divers (*)	1 986	967
Dettes fournisseurs	13 616	4 064
TOTAL	15 601	5 031

*les crédateurs divers sont constitués de sommes dues au personnel de la Banque, à des organismes de sécurité sociale et à l'Administration Fiscale.

L'évolution du poste « autres passifs » au 31 décembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023 s'explique par des dettes fournisseurs à payer aux Fonds communs de Titrisation au titre des reversements des sommes dues sur les créances titrisées.

NOTE 12. PROVISIONS

Ce poste concerne le montant des passifs au titre des régimes à prestations définies pour l'indemnité de départ à la retraite.

Le tableau ci-après rapproche les soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre des prestations définies.

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2024	2023
	<u>KFCFA</u>	<u>KFCFA</u>
<u>Valeur actuelle de l'obligation</u>	-	-
Solde d'ouverture	11 937 917	10 005 711
Coût des services rendus au cours de la période	842 144	754 488
Cotisations effectuées par les participants	0	0
Coût financier	777 912	662 782
Ecarts actuariels dus au :		
a) changements d'hypothèses démographiques	0	0
b) changements d'hypothèses financières		79990
c) ajustements d'expérience	<u>216 338</u>	<u>495 593</u>
d) total	216 338	575 584
Prestations servies	-640 665	-60 648
Coût des services passés	0	0
Règlements	0	0
Solde de clôture	13 133 646	11 937 917
<i>régimes entièrement non financés</i>	<i>13 133 646</i>	<i>11 937 917</i>
<i>régimes entièrement ou partiellement financés</i>		
<u>Juste valeur des actifs du régime</u>	n.a.	n.a.
Solde d'ouverture	0	0
Rendement attendu	0	0
Ecarts actuariels	0	0
Cotisations effectuées par l'employeur	0	0
Cotisations effectuées par les participants	0	0
Prestations servies	0	0
Règlements	0	0
Solde de clôture	0	0

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2024	2023
<u>Actifs / passifs nets comptabilisés au bilan</u>	-	-
Valeur actuelle de l'obligation	13 133 646	11 937 917
Juste valeur des actifs du régime	<u>0</u>	<u>0</u>
Excédent / déficit	13 133 646	11 937 917
Montant non comptabilisé à l'actif du fait de la limite 58 (b)	0	0
(Actifs)/passifs net comptabilisés au bilan	13 133 646	11 937 917
<u>Charge totale</u>		
Coût des services rendus au cours de la période	842 144	754 488
Coût des services passés	0	0
Effet de tout règlement	<u>0</u>	<u>0</u>
Coûts des services rendus en résultat net	842 144	754 488
Coût financier	777 912	662 782
Produit d'intérêts	<u>0</u>	<u>0</u>
Intérêts nets en résultat net	777 912	662 782
Ecarts actuariels	216 338	575 584
Rendement supplémentaire sur les actifs du régime	0	0
Effet de la limite du paragraphe 58(b)	<u>0</u>	<u>0</u>
Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global	216 338	575 584
Charge totale	1 836 394	1 992 854
Montant cumulé des écarts actuariels comptabilisés dans l'état des produits et des charges comptabilisés	5 711 648	5 495 310
<u>Réconciliation du passif net comptabilisé</u>		
Solde d'ouverture	11 937 917	10 005 711
Charge totale en résultat net	1 620 056	1 417 270
Prestations servies	-640 665	-60 648
Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global	<u>216 338</u>	<u>575 584</u>
Solde de clôture	13 133 646	11 937 917
<u>Hypothèses actuarielles à la clôture</u>	-	-
Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :		
<u>Principales hypothèses actuarielles</u>		
Taux d'actualisation	6.10%	6.10%
Taux attendus d'augmentation des salaires	6.00%	6.00%
Taux de mortalité	TH / TF 2002 multiplié par 200%	

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite		2024	2023
La durée de l'obligation égale :		8.4	9.1

La charge prévisionnelle totale des cotisations au régime à prestations définies au titre de 2025 s'élève à 1 747 MFCFA. Aussi, la Banque envisage de servir des prestations à hauteur de 1 062 MFCFA en 2025.

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite						
<u>Analyse de sensibilité</u>						
A la date de clôture, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes auraient affecté l'obligation au titre des prestations définies des montants suivants (autres hypothèses constantes) :						
Principales hypothèses actuarielles			Changement de l'obligation			
			2 024		2 023	
Taux d'actualisation	-1%	5.10%	8.4%	14 238 910	9,0%	13 013 806
Taux attendus d'augmentation des salaires	+1%	7%	8.3%	14 228 789	8,9%	13 005 455
Taux de mortalité	Taux x 50%	50%	-0.1%	13 116 944	-0,1%	11 921 625

* Les résultats de test de sensibilité montrent qu'une baisse du taux d'actualisation de 1% aboutirait à une obligation de 14,238,910 KFCFA contre 13,133,646 KFCFA dans les comptes, soit une hausse de 8,42%. De même une hausse de 1% du taux d'augmentation des salaires fait passer l'obligation de 13 133 646 K FCFA à 14 228 789 KFCF, soit une hausse de 8,34%.

NOTE 13. CAPITAUX PROPRES

13.1 Détail des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres respectivement au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Capitaux propres	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit	1 525 750	1 511 000
Capital sujet à appel	-892 170	-892 170
Capital à libérer	-230 529	-274 818
Coût lié à la libération différée du capital	-9 281	-17 911
Capital (A)	393 770	326 102
Primes d'émission (B)	2 622	2 622
Réserves affectées aux activités de développement	76 050	76 050
Autres réserves	26	26
Résultats non distribués	706 554	677 492
Réserves et résultats non distribuables (C)	782 629	753 568
Résultat de la période (D)	39 402	36 453
Réserves de juste valeur sur les instruments de capitaux propres classés en JVOCI non recyclables (IFRS 9)	50 284	58 152
Réserves de couverture des flux de trésorerie	-17 580	1 092
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite	-1 538	-1 321
Autres éléments du résultat global (E)	31 167	57 923
CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D+E)	1 249 590	1 176 668
Dettes subordonnées (Dettes hybrides) (F)	128 736	59 363
CAPITAUX PROPRES ET DETTES SUBORDONNÉES (A+B+C+D+E+F)	1 378 326	1 236 031

13.2 Structure du capital de la BOAD

a) Le tableau suivant donne la structure du capital de la Banque au 31 décembre 2024 en valeur nominale et sa répartition en actions. Chaque action confère à son titulaire les mêmes droits et obligations.

STRUCTURE DU CAPITAL DE LA BOAD AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOUSCRIT	%	nb d'action	CAPITAL APPELE	CAPITAL LIBERE	CAPITAL A LIBERER	CAPITAL SUJET A APPEL
	(1)=(2)+(5)			(2)=(3)+(4)	(3)	(4)	(5)
CATEGORIE A							
BENIN	95 400	6,25	1 908	46 913	28 463	18 450	48 487
BURKINA	95 400	6,25	1 908	46 913	16 163	30 750	48 487
COTE D'IVOIRE	95 400	6,25	1 908	46 913	22 313	24 600	48 487
GUINEE BISSAU	95 400	6,25	1 908	46 913	16 163	30 750	48 487
MALI	95 400	6,25	1 908	46 913	28 463	18 450	48 487
NIGER	95 400	6,25	1 908	46 913	16 163	30 750	48 487
SENEGAL	95 400	6,25	1 908	46 913	22 313	24 600	48 487
TOGO	95 400	6,25	1 908	46 913	28 463	18 450	48 487
BCEAO	547 950	35,91	10 959	141 604	131 764	9 840	406 346
	1 311 150	85,93	26 223	516 908	310 268	206 640	794 242
CATEGORIE B							
France	84 300	5,53	1 686	27 960	18 780	9 180	56 340
Allemagne	34 750	2,28	695	34 750	34 750	0	0
Belgique	16 950	1,11	339	5 940	3 216	2 724	11 010
BEI	22 700	1,49	454	19 700	19 700	0	3 000
BAD	20 750	1,36	415	16 250	1 500	14 750	4 500
EXIM BANK INDE	750	0,05	15	188	188	0	563
CHINE POPULAIRE	18 150	1,19	363	5 460	3 984	1 476	12 690
MAROC	16 250	1,07	325	6 425	1 385	5 040	9 825
	214 600	14,07	4 292	116 673	83 502	33 170	97 928
	1 525 750	100,00%	30 515	633 581	393 770	239 810	892 170
CAPITAL NON SOUSCRIT	183 600		3 672				
CAPITAL AUTORISE *	1 709 350		34 187				

(*) en 2022 les organes délibérants de la Banque ont autorisé une augmentation de capital pour 554 MFCFA entraînant ainsi le capital autorisé de la Banque qui passe de 1 155 MFCFA à 1 709 MFCFA. A la clôture de l'exercice 2024, le montant des souscriptions au titres de cette augmentation s'élève à 422 100 MFCFA et les libérations à 116 350 MFCFA.

b) Le tableau ci-après présente le détail du « capital à libérer » figurant dans la structure du capital.

	31/12/2024	31/12/2023
Capital à libérer hors coût lié à la libération différée du capital (a)	230 529	274 818
Coût lié à la libération différée du capital (b)	9 281	17 911
Capital à libérer (a+b)	239 810	292 729

13.3 Fonds propres effectifs

Les fonds propres effectifs de la Banque se décomposent comme suit au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 :

Eléments	31/12/2024	31/12/2023
A- Fonds propres de base (=1+2)	1 185 899	1 085 238
1- Capital et fonds assimilés	393 770	326 102
2- Réserves et fonds assimilés	792 128	759 136
B1- Fonds propres complémentaires hors dettes subordonnées	76 196	83 457
Fonds propres effectifs (=A+B1)	1 262 095	1 168 694
B2 -Fonds propres complémentaires (composante Dettes subordonnées classées en Tier 2)	128 736	59 363
Fonds propres effectifs (=A+B1+B2)	1 390 831	1 228 057
C- Fonds propres non versés	- 12 505	7 974
Capitaux propres et dettes subordonnées (A+B1+B2+C)	1 378 326	1 236 031

- Les fonds de base** représentent des fonds propres pour risques de meilleure qualité, permettant la continuité d'exploitation de la Banque.
- Les fonds propres complémentaires** représentent des fonds propres de qualité moindre que les fonds de base mais disposant d'une capacité d'absorption de pertes, en cas de liquidation ou de difficultés jugées importantes par la BOAD. Ils se composent en (i) dettes subordonnées (dettes hybrides) et (ii) des autres fonds propres (plus-values sur titres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global).
- Les fonds propres non versés** correspondent à des éléments de capitaux propres sans contrepartie reçue en trésorerie. Ils comprennent (i) les réserves de couverture du risque de change lié aux intérêts de dettes couvertes, (ii) la part non versée des primes d'émission et (iii) la part non libérée des dotations des Etats.

NOTE 14. MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS

Les détails de cette rubrique se présentent comme suit :

Marge sur intérêts et commissions	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	183 144	167 722
Intérêts et charges assimilées	-93 534	-78 448
<i>Sous-total intérêts (A)</i>	<i>89 610</i>	<i>89 274</i>
Commissions (produits)	8 213	4 397
Commissions (charges)	-3 059	-4 991
<i>Sous-total commissions (B)</i>	<i>5 153</i>	<i>-594</i>
TOTAL (A) + (B)	94 763	88 680

14.1. Intérêts

Intérêts et produits assimilés

Intérêts et produits assimilés	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés / Créances interbancaires	7 007	4 001
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	149 053	140 843
Produits d'intérêts sur prêts au personnel	241	222
Produits d'intérêts sur portefeuille titres	24 521	20 729
Commission d'engagements sur prêts	2 323	1 928
TOTAL	183 144	167 722

Intérêts et charges assimilées

Intérêts et charges assimilées	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre	-62 299	-61 785
Charges d'intérêts sur autres dettes	-26 907	-12 403
Commission/engagement reçu	-806	-393
commission assurance prêts	-3 523	-3 867
TOTAL	-93 534	-78 448

14.2. Commissions

Commissions (produits)

Commissions (produits)	31/12/2024	31/12/2023
Commissions acquises sur frais de dossier	2 137	1 614
Commissions GAR / Garanties	23	306
Autres commissions Flat	626	0
Commissions d'arrangement et de services financiers	4 623	1 978
Commissions FEMetFA	803	499
TOTAL	8 213	4 397

Commissions (charges)

Commissions (charges)	31/12/2024	31/12/2023
Autres charges/ dettes représentées par des titres	-1 229	-3 914
Autres commissions sur emprunts	-1 831	-1 045
Diverses charges d'exploitation bancaire	0	-31
TOTAL	-3 059	-4 991

NOTE 15. RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Les gains et pertes de change résultent de la mobilisation par la Banque de ressources en devises hors euros auprès de partenaires financiers et sur le marché financier international

pour le financement des projets. Ils ont fait l'objet de couvertures par des opérations d'achat à terme et de swap. Les procédures de gestion du risque de change de la Banque sont décrites au niveau de la note 19.2.1. Risque de change.

Au 31 décembre 2024, l'impact au compte de résultat de l'évaluation des dettes en devises hors euros de la Banque auprès de différents partenaires financiers se présente comme suit :

Gain/perte net sur opérations en devises	31/12/2024	31/12/2023
Gain de change consommé	316	2 063
Gain de change potentiel	0	43 317
<i>Sous-total gain de change (A)</i>	<i>316</i>	<i>45 380</i>
Perte de change consommée	-262	-1 808
Perte de change potentielle	-68 463	-6 729
<i>Sous-total perte de change (B)</i>	<i>-68 726</i>	<i>-8 537</i>
Gain/Perte de change de nette C =(A)+(B)	<i>-68 410</i>	<i>36 843</i>
<i>Gain/Perte sur instrument de couverture (D)</i>	<i>84 009</i>	<i>-20 174</i>
TOTAL E = (C)+(D)	15 599	16 669

Analyse de la sensibilité des gains et pertes sur opérations en devises :

Sensibilité des Gains/pertes net sur opérations en devises sur le résultat	2024			2023		
	Impact sur les gains et pertes de change potentiels sur la dette	impacts sur les gains et pertes potentiels sur la couverture	Impact net sur le résultat de la période	Impact sur les gains et pertes de change potentiels sur la dette	impacts sur les gains et pertes potentiels sur la couverture	Impact net sur le résultat de la période
Hausse de 100 points de base du taux du dollars par rapport à l'euro	-11 191	11 191	0	-10 509	10 509	0
Baisse de 100 points de base du taux du dollars par rapport à l'euro	11 191	-11 191	0	10 509	-10 509	0
Hausse de 100 points de base du taux du DTS par rapport à l'euro	-473	473	0	-490	490	0
Baisse de 100 points de base du taux du DTS par rapport à l'euro	473	-473	0	490	-490	0

La Banque a mis en place des couvertures de change efficaces qui neutralisent entièrement l'impact de toute évolution des devises sur le résultat.

NOTE 16. DIVIDENDES REÇUS

Le détail des dividendes perçus sur les participations de la Banque se présente comme suit :

Dividendes reçus	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes BRVM	168	-
Dividendes DC BR	98	91
Dividendes BOA Bénin	353	460
Dividendes CIPREL	382	415
Dividendes BOA NG	488	491
Dividendes BDM-SA	-	1 482
Dividendes AFREXIM Bank	1 232	126
Dividendes PROPARCO	66	-
Dividendes CICA-RE	67	56
Dividendes SOAGA	139	156
Dividendes BDU BF	246	107
Dividendes BDU CI	287	277
Dividendes IB BANK	-	18
Dividendes SICAV ABDOU DIOUF	159	120
Dividendes ORABANK CI	-	1 272
Dividendes ASKY	386	456
Dividendes FAA	8	-
TOTAL	4 079	5 528

NOTE 17. COÛT DU RISQUE

L'évolution du coût du risque au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 figure dans le tableau ci-dessous :

Coût du risque	31/12/2024	31/12/2023
Dépréciations sur créances sur la clientèle	-29 906	-39 780
Reprise de dépréciations sur créances sur la clientèle	9 093	7 283
Dépréciations sur portefeuille titres	-3 698	-1 881
Reprise de dépréciations sur portefeuille titres	5	915
Perte sur créances couvertes par des dépréciations	-3 501	-5 256
Dépréciation sur autres éléments d'actif	-9 227	-14 014
Reprise de dépréciation sur autres éléments d'actif	0	13 406
TOTAL	-37 234	-39 327

La répartition du coût du risque par bucket se présente comme suit :

Répartition du coût du risque par bucket	31/12/2024	31/12/2023
Bucket 1	-821	940
Bucket 2	-9 369	-24 149
Bucket 3	-27 044	-16 118
TOTAL	-37 234	-39 327

L'évolution des dépréciations sur le bucket 2 entre les deux périodes découle essentiellement de la prise en compte de la situation sécuritaire et socio-politique au Burkina, au Mali et au Niger dans l'ajustement des notations des contreparties basées dans ces pays et par ricochet, dans l'estimation des pertes de crédit attendues.

Evolution des dotations aux provisions sur la période se présente comme suit :

Evolution des provisions	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2023 (a)	Augmentations / Dotations (b)	Diminutions / Deprises (c)	Solde 31/12/2024 (d) = (b) + (c)	31/12/2024 (e) = (a) + (d)
Provisions créances sur clientèle	169 990	37 586	-10 981	26 605	196 595
Provisions sur portefeuille titres	4 217	3 693	0	3 693	7 909
Provisions sur Autres actifs	1 308	6 936	0	6 936	8 244
Dotation aux provisions (*)	175 515	48 215	-10 981	37 234	212 749

* les provisions sont passées de 175 515 MFCFA au 31 décembre 2023 à 212 479 MFCFA, entraînant un coût du risque de 37 234 M FCFA essentiellement lié aux provisions des créances sur la clientèle.

NOTE 18. AUTRES RESULTATS D'EXPLOITATION

Les autres résultats d'exploitation s'élèvent à -38 249 MFCFA au 31 décembre 2024 contre -35 253 MFCFA au 31 décembre 2023. Ils se décomposent comme suit :

18.1 Dotations des états

Les dotations des Etats sont accordées à la BOAD sous forme de subvention d'exploitation et sont donc comptabilisées en résultat de la période. Elles permettent de couvrir certaines dépenses d'exploitation telles que les charges liées aux activités de développement, à savoir les études passées en consommation irréversible, les bonifications d'intérêts de certains prêts aux Etats, etc.

Le montant de la dotation des Etats reste inchangé au 31 décembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023 et s'élève à 3 200 MFCFA.

18.2 Charges liées aux activités de développement

Ce poste regroupe les charges ayant un lien avec les activités de développement exercées par la BOAD notamment la bonification de projets non marchands et les études préalables au financement d'activités de développement.

Charges liées aux activités de développement	31/12/2024	31/12/2023
Bonification d'intérêts	-1 352	-1 556
Assistance ponctuelle aux Etats	-800	0
TOTAL	-2 152	-1 556

18.3 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation de la Banque se détaillent comme suit :

Charges d'exploitation générale	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel (a)	-23 888	-21 763
Amortissements	-1 358	-1 339
Autres charges d'exploitation	-14 194	-14 408
TOTAL	-39 440	-37 510

(a) Le détail des charges de personnel se présente comme suit au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

Détail des charges de personnel	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements	-20 356	-18 747
Cotisations de sécurité sociale	-1 090	-1 050
Autres avantages de personnel à court terme (œuvres sociales, cantine, etc.)	-1 486	-1 106
Fonds d'assurance maladie	-114	-106
Charges au titre des régimes à prestations définies (*)	-842	-754
TOTAL	-23 887	-21 763

(*) En dehors du montant présenté dans les charges de personnel, les charges de l'exercice au titre des régimes à prestations définies comprennent un coût financier qui ressort à 778 MFCFA, enregistré en charges financières (voir note 12).

NOTE 19. GESTION DES RISQUES

L'objectif principal visé par la Banque dans le cadre de sa gestion des risques consiste à garantir sa viabilité financière ainsi que sa résilience opérationnelle à long terme tout en poursuivant l'atteinte de son objet social. Ainsi, la BOAD adopte et applique les meilleures pratiques bancaires internationales (en termes de politiques, de dispositifs et de processus) afin de promouvoir une culture de risques solide et prudente à travers toutes ses activités.

La présente note fournit les informations sur les principaux types de risques financiers auxquels la Banque est exposée dans ses activités, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et les risques opérationnels. Elle contient également des informations sur les objectifs, politiques, procédures, limites et contrôles qui permettent à la BOAD, l'identification, l'évaluation, le suivi, le reporting, la réduction et le contrôle de ces risques.

La Banque n'est pas soumise aux réglementations de ses Etats membres. Mais, elle a retenu comme référence pour son dispositif de gestion des risques, les recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Basel Committee on Banking Supervision) et les bonnes pratiques au niveau des pairs.

La BOAD révisé régulièrement ses politiques de risques et contrôles, y compris ses procédures de suivi en conformité avec les meilleures pratiques bancaires.

19.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte financière encourue par la Banque lorsque des clients ou des contreparties d'un instrument financier ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Le risque de crédit est la principale source de risque pour la Banque et découle essentiellement de ses opérations de prêts, de participations et de placements de sa trésorerie.

La gestion du risque de crédit s'appuie sur des normes et des procédures, des outils de pilotage, des systèmes de notation, une politique de provisionnement et de couverture des risques et un dispositif de surveillance rapprochée.

L'organisation globale de la gestion du risque de crédit se caractérise par :

- un processus d'octroi encadré, reposant sur la séparation entre les lignes métiers commerciales et les lignes métiers risques (avis de seconde opinion), permettant un double regard objectif ;
- des limites d'engagement fixées en proportion des fonds propres pour Risques et validées par les Organes délibérants ;
- un système de notation interne composé de modèles spécifiques à chaque segment du portefeuille clientèle (souverain, entreprise, banque, projet en création,

investissement en capital au niveau des entreprises, investissement en capital dans les banques) s'appuyant aussi bien sur des variables quantitatives que qualitatives propres au client et à son environnement socio-économique;

- une politique de dépréciation des instruments de dette et d'évaluation de juste valeur des instruments de capital conforme à la norme IFRS 9.

19.1.1 Description du système de notation interne du portefeuille de la Banque

Toutes les contreparties bénéficiant d'un concours de la Banque font l'objet d'une notation, au moins une fois par an. Pour ce faire, la Banque dispose de six (6) modèles : « Sovereign » (Etats), « Corporate » (Entreprises en portefeuille), « Bank » (Banques en portefeuille), « Project Finance » (financement de projet en création), « Bank Private Equity » (prise de participation en Banque) et « Corporate Private Equity » (prise de participation en entreprise).

19.1.1.1 Le masterscale interne de la Banque : correspondance avec les agences de notation externes

La grille de notation interne de la Banque comprend 21 positions. A chaque échelle correspond une probabilité de défaut. Le « masterscale interne » de la Banque avec un mapping vers les notations externes se présente comme suit :

	PD	GEMs	Moody's	SP	Fitch	Appreciation	Ris k_Clas
1	0,00%	GI1	Aaa	AAA	AAA	Excellent	Ris que extrêmement faible
2	0,00%	GI2	Aa1	AA+	AA+	Très bien	Ris que très faible
3	0,00%	GI3	Aa2	AA	AA		
4	0,00%	GI4	Aa3	AA-	AA-		
5	0,01%	GI5	A1	A+	A+	Bien	Ris que faible
6	0,01%	GI6	A2	A	A		
7	0,04%	GI7	A3	A-	A-		
8	0,09%	GI8	Baa1	BBB+	BBB+		
9	0,17%	GI9	Baa2	BBB	BBB		
10	0,42%	GI10	Baa3	BBB-	BBB-	Assez bien	Ris que modéré
11	1,34%	Gs 1	Ba1	BB+	BB+		
12	1,45%	Gs 2	Ba2	BB	BB		
13	2,06%	Gs 3	Ba3	BB-	BB-		
14	2,74%	Gs 4	B1	B+	B+		
15	3,48%	Gs 5	B2	B	B	Acceptable	Ris que élevé
16	4,61%	Gs 6	B3	B-	B-	Faible	
17	7,00%	Gs 7	Caa1	CCC+	CCC+	Attention s péciale	
18	9,45%	Gs 8	Caa2	CCC	CCC		
19	19,70%	Gs 9	Caa3	CCC	CCC		
20	32,87%	Gs 10	Caa3	CC	CC		Ris que très élevé
21	100,00%	D	D	D	D	Defaut	Defaut

19.1.1.2 Facteurs qualitatifs et quantitatifs pris en compte dans la notation

Pour chaque modèle de notation interne, des facteurs quantitatifs et qualitatifs distincts avec des pondérations spécifiques ont été retenus. Les pondérations sont basées sur des méthodes statistiques, les jugements à dire d'expert et les résultats d'un benchmark auprès d'autres banques de développement multilatérales. Les scores ainsi obtenus sont

transformés en probabilités de défaut.

19.1.2 Les limites d'intervention de la Banque liées au risque de crédit

Les limites d'intervention de la Banque sont définies par rapport à ses fonds propres effectifs (FPE) suivant la matrice d'appétence au risque telle qu'approuvée par le Conseil des Ministres dans la Déclaration d'appétence au risque de la Banque.

Risk appetite statement - Matrice d'appétence aux risques			
	Appétence	Tolérance	Capacité
Rating cible de la BOAD			
Notation de la Banque	BBB+	BBB	BBB-
Qualité du portefeuille de crédit			
Notation moyenne pondérée par les encours (portefeuille de crédit)	Gs3	Gs4	Gs5
Liquidité			
LCR	>210%	>200%	150%
Mois de couverture	>12	>10	9
Adéquation du capital			
(Encours crédit + PP)/FPE (approche Moodys)	<300%	<350%	400,0%
FPE / total actif + garanties (approche Fitch)	>27%	>26%	25,0%
Encours PP / Encours crédits	<4%	<4,5%	<5%
Dettes / Fonds Propres Effectifs (FPE)	<275%	<290%	300%
* Taux d'utilisation du Capital-risque (Capital Economique / FPE)	<70%	<80%	90,0%
Allocation par type de risque			
* Capital-risque alloué aux opérations (90,00% du Capital-risque total de la Banque)	<70%	<80%	90,0%
* <i>Risque de crédit (75,00% du Capital-risque total de la Banque)</i>	<70%	<72,50%	75,0%
* <i>Prise de participation (15,00% du Capital-risque total de la Banque)</i>	<10%	<12,5%	15,0%
* Risque ALM (2,00% du Capital-risque total de la Banque)	<1,5%	<1,75%	2,0%
* Risque Opérationnel (3,00% du Capital-risque total de la Banque)	<2,5%	<2,75%	3,0%
* Risque non matériels (5,00% du Capital-risque total de la Banque)			5,0%
Allocation par catégorie de contrepartie			
* Souverains (40,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	<30%	<35%	40%
* Non Souverains (60,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	<50%	<55%	60%
* <i>Entreprises publiques (10,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)</i>	7,5%	8,5%	10,0%
* <i>Entreprises privées (25,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)</i>	20,0%	22,5%	25,0%
* <i>Banques et institutions financières (25,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)</i>	20,0%	22,5%	25,0%
Allocation par secteur (portefeuille non souverain)			
* Energie et Eau (15,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	10%	12,5%	15%
* Assainissement, transport et environnement (10,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	5%	7,5%	10%
* Finance et assurance (25,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	20,0%	22,5%	25,0%
Concentration Projet régional global, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (15,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
* Concentration projet régional global	10,0%	12,5%	15,0%
Concentration pays global, toutes opérations et tous emprunteurs confondus (25,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
Concentration pays global, toutes opérations et tous emprunteurs confondus (25,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	20,00%	22,50%	25,00%
Etat unique (5,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
Etat unique	4,00%	4,50%	5,00%
Concentration de pays unique, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (20,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
Concentration pays unique	15,0%	17,5%	20,0%
Parties liées/groupe unique, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (3,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
Parties liées/groupe unique, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (3,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	2,00%	2,50%	3,00%
Débiteur unique, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (1,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
* Débiteur unique, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (1,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	0,50%	0,80%	1,00%

19.1.3 Les secteurs d'activité dominants

L'encours des prêts se répartit comme suit par secteur d'activité au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

Secteurs d'activités	31/12/2024	%	31/12/2023	%
Finance et Assurance	333 011	14%	289 041	11%
Agriculture, Développement rural et Projets sociaux	638 929	26%	640 792	25%
Industries	70 658	3%	128 214	5%
Energie et Eau	383 351	16%	442 536	17%
Infrastructures et équipements de transport, Assainissement et aménagements urbains	976 778	40%	970 318	38%
Technologies de l'information et de la communication	23 392	1%	21 647	1%
Hôtellerie et Tourisme et autres services	37 016	2%	53 531	2%
TOTAL	2 463 134	100%	2 546 079	100%

19.1.4 Analyse de la qualité de crédit du portefeuille

La Banque a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques, sous forme d'un dispositif comportant notamment des limites globales formalisées pour ses engagements par pays, par secteur, par emprunteur et des limites par opération.

19.1.4.1 Exposition maximale de la Banque en termes de risque de crédit

L'exposition maximale de la Banque au risque de crédit avant prise en compte des garanties reçues se présente comme suit pour 2024 et 2023 :

Exposition maximale de la Banque en termes de risque de crédit	31/12/2024	%	31/12/2023	%
Créances interbancaires	33 989	1%	4 299	0%
Encours bruts des prêts à la clientèle	2 463 134	75%	2 546 079	86%
Prêts au personnel	23 977	1%	22 136	1%
Encours bruts du portefeuille titres	629 498	19%	322 175	11%
Créances sur actionnaires à libérer	5 075	0%	5 761	0%
Actifs dérivés *	108 895	3%	43 680	1%
TOTAL	3 264 569	100%	2 944 130	100%

* Perte éventuelle que la Banque aurait subie sur les emprunts en devises en l'absence de mise en place d'instruments de couverture.

19.1.4.2 Exposition par catégorie d'actifs financiers

Les expositions par type de catégorie d'actifs financiers et avec prise en compte des éléments de réduction du risque de crédit se présentent comme suit :

ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR)

en Millions de FCFA	31/12/2024		31/12/2023	
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit
		Actifs détenus en garantie		Actifs détenus en garantie
		Instruments financiers reçus en garantie		Instruments financiers reçus en garantie
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat	10 625	-	10 181	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	147 036	-	148 364	-
Instruments dérivés de couverture	108 895	-	43 680	-
Total	266 556	-	202 226	-

ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

en Millions de FCFA	31/12/2024		31/12/2023	
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit
		Actifs détenus en garantie		Actifs détenus en garantie
		Instruments financiers reçus en garantie		Instruments financiers reçus en garantie
Créances interbancaires	33 989	-	4 299	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 463 134	341 691	2 546 079	37 103
dont : actifs dépréciés en date de clôture (bucket 3)	60 690	-	67 192	-
Prêts au personnel	23 977	-	22 136	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-
Portefeuille titres de dettes	446 998	-	322 175	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-
Créances sur actionnaires à libérer	0	-	5 761	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-
Total actifs financiers au coût amorti	2 968 098	341 691	2 900 450	37 103
dont : actifs dépréciés en date de clôture	60 690	-	67 192	-

ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

en Millions de FCFA	31/12/2024		31/12/2023	
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit
		Actifs détenus en garantie		Actifs détenus en garantie
		Instruments financiers reçus en garantie		Instruments financiers reçus en garantie
Engagements de garantie	17 500	-	40 000	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	-	-	-	-
Engagements de financement	2 749 441	-	2 275 474	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	-	-	-	-
Total	2 766 941	-	2 315 474	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	-	-	-	-

Il convient de préciser qu'en termes de couverture des prêts accordés par la Banque, les contrats de prêts prévoient non seulement des garanties et des sûretés réelles (hypothèques de biens immobiliers, nantissements ou gages d'équipements, de matériels ou de stocks) mais aussi des sûretés personnelles (cautionnements), des délégations d'indemnités de polices d'assurance, des garanties de crédit ou encore des mises en place d'accords de mécanismes de paiement. Cependant, le modèle de calcul des pertes attendues de la Banque n'a retenu que les garanties financières comme étant éligibles au titre des outils d'atténuation du risque de crédit.

19.1.4.3 Exposition par guichet et par pays

La répartition de l'encours des prêts par guichet et par pays se présente comme suit au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

PAYS	31/12/2024			Total 2024	31/12/2023			Total 2023
	FDC	FDE	Banque		FDC	FDE	Banque	
BENIN	140 537	10 329	113 823	264 689	137 042	11 281	113 590	261 914
BURKINA FASO	143 186	14 302	147 918	305 406	147 155	14 320	182 359	343 834
CÔTE D'IVOIRE	98 663	26 426	350 600	475 689	100 919	27 031	332 882	460 832
GUINEE BISSAU	111 152	16 350	6 002	133 504	102 593	13 696	6 234	122 524
MALI	154 009	9 616	148 907	312 532	165 697	10 568	160 008	336 273
NIGER	135 494	23 356	85 629	244 479	142 506	25 714	91 977	260 197
SENEGAL	145 448	21 569	240 724	407 741	143 913	24 158	237 764	405 835
TOGO	148 655	46	170 394	319 095	154 430	77	200 162	354 669
TOTAL	1 077 143	121 995	1 263 996	2 463 134	1 094 255	126 846	1 324 978	2 546 079

19.1.5 Politique de dépréciation de la Banque

En fonction de ses activités, la Banque gère deux types de risque de crédit, à savoir un risque de crédit souverain et un risque de crédit non souverain.

19.1.5.1 Risque souverain et risque non souverain

a) Risque souverain

Le risque de crédit souverain ou non marchand se rapporte aux prêts accordés aux Etats. Ce risque est essentiellement géré par la Banque à travers une politique de sanction avec notamment les suspensions des décaissements et de la présentation de nouveaux dossiers en cas d'impayés.

b) Risque non souverain

Le risque de crédit non souverain ou marchand est lié aux prêts accordés par la Banque à des emprunteurs du secteur privé ou entités publiques à gestion commerciale.

c) Répartition des encours par type de risque et par rating

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de prêts et de titres de placement (évalué au coût amorti) de la Banque en termes d'encours bruts par échelle de notation :

2024								
Exposition du portefeuille en termes d'encours par rating			Souverain		Non Souverain		Ensemble	
Appréciation	Rating	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)	
Assez bien	Gs 1	-	0%	-	0%	0	0%	
Assez bien	Gs 2	251 425	14%	-	0%	251 425	10%	
Assez bien	Gs 3	0	0%	158 180	25%	158 180	6%	
Acceptable	Gs 4	206 918	11%	65 809	10%	272 727	11%	
Acceptable	Gs 5	0	0%	184 106	29%	184 106	7%	
Faible	Gs 6	482 503	27%	46 780	7%	529 284	21%	
Attention spéciale	Gs 7	133 457	7%	14 223	2%	147 680	6%	
Attention spéciale	Gs 8	265 493	15%	80 199	12%	345 692	14%	
Attention spéciale	Gs 9	252 945	14%	23 643	4%	276 588	11%	
Attention spéciale	Gs 10	227 973	13%	8 790	1%	236 763	10%	
Defaut	D	-	0%	60 690	9%	60 690	2%	
Créances à la clientèle		1 820 714	100%	642 421	100%	2 463 134	100%	
Assez bien	Gs 1	0	0%	0	0%	0	0%	
Assez bien	Gs 2	32 885	12%	0	0%	32 885	7%	
Assez bien	Gs 3	0	0%	4 918	3%	4 918	1%	
Acceptable	Gs 4	21 238	7%	127 504	78%	148 742	33%	
Acceptable	Gs 5	0	0%	14 348	9%	14 348	3%	
Faible	Gs 6	105 065	37%	0	0%	105 065	24%	
Attention spéciale	Gs 7	0	0%	0	0%	0	0%	
Attention spéciale	Gs 8	58 293	20%	4 500	3%	62 793	14%	
Attention spéciale	Gs 9	21 000	7%	11 250	7%	32 250	7%	
Attention spéciale	Gs 10	46 000	16%	0	0%	46 000	10%	
Defaut	D	0	0%	0	0%	0	0%	
Portefeuille titres (*)		284 479	100%	162 519	100%	446 998	100%	
Ensemble		2 105 193	100%	804 940	100%	2 910 133	100%	

(*) Les bons sont exclus en raison de leur maturité très courte.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Exposition du portefeuille en termes d'encours par rating			Souverain		Non Souverain		Ensemble	
Appréciation	Rating	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)	
Assez bien	Gs 1	-	0%	-	0%	-	0%	
Assez bien	Gs 2	-	0%	-	0%	-	0%	
Assez bien	Gs 3		0%		0%	0	0%	
Acceptable	Gs 4		0%		0%	0	0%	
Acceptable	Gs 5		0%		0%	0	0%	
Faible	Gs 6	2 210 546	100%	538 894	100%	2 749 441	100%	
Attention spéciale	Gs 7		0%		0%	0	0%	
Attention spéciale	Gs 8		0%		0%	0	0%	
Attention spéciale	Gs 9		0%		0%	0	0%	
Attention spéciale	Gs 10		0%		0%	0	0%	
Defaut	D	-	0%		0%	0	0%	
<i>Créances à la clientèle</i>			<i>2 210 546</i>	<i>100%</i>	<i>538 894</i>	<i>100%</i>	<i>2 749 441</i>	<i>100%</i>
Assez bien	Gs 1		0%		0%	-	0%	
Assez bien	Gs 2		0%		0%	-	0%	
Assez bien	Gs 3		0%		0%	0	0%	
Acceptable	Gs 4		0%		0%	0	0%	
Acceptable	Gs 5		0%		0%	0	0%	
Faible	Gs 6		0%		0%	0	0%	
Attention spéciale	Gs 7		0%		0%	0	0%	
Attention spéciale	Gs 8		0%		0%	0	0%	
Attention spéciale	Gs 9		0%		0%	0	0%	
Attention spéciale	Gs 10		0%		0%	0	0%	
Defaut	D		0%		0%	-	0%	
<i>Portefeuille titres (*)</i>			<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Ensemble</i>			<i>2 210 546</i>	<i>100%</i>	<i>538 894</i>	<i>100%</i>	<i>2 749 441</i>	<i>100%</i>

d) Répartition des encours par type d'actif financier et par catégorie de risque de crédit

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI - CREANCES SUR LA CLIENTELE

en Millions de FCFA	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2024				Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2023			
		Valeur comptable					Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés			Total		Actifs sains ou dégradés			Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Souverain	1,3374%<PD<1,449%				0	1,7288%<PD<2,3787%	235 022	267 543		502 564
	1,449%<PD<2,0626%	100 362	151 063		251 425	2,3787%<PD<3,0915%	107 623	111 662		219 285
	2,0626%<PD<2,7432%	0			0	3,0915%<PD<4,0069%	56 237	6 606		62 843
	2,7432%<PD<3,484%	94 167	112 750		206 918	4,0069%<PD<5,6797%		320 669		320 669
	3,484%<PD<4,6082%	0			0	5,6797%<PD<8,1335%		30 572		30 572
	4,6082%<PD<7,0004%		482 503		482 503	8,1335%<PD<13,6442%		279 594		279 594
	7,0004%<PD<9,45%	-	133 457		133 457	13,6442%<PD<25,4468%		263 006		263 006
	9,45%<PD<19,7%	-	265 493		265 493	25,4468%<PD<100%		240 535		240 535
	19,7%<PD<32,87%	-	252 945		252 945					
32,87%<PD<100%		227 973		227 973						
PD = 100%				0						
		194 529	1 626 184	0	1 820 714		398 882	1 520 186	0	1 919 069
Non souverain	1,3374%<PD<1,449%				0	1,7288%<PD<2,3787%	161 044	0		161 044
	1,449%<PD<2,0626%				0	2,3787%<PD<3,0915%	42 079	24 103		66 181
	2,0626%<PD<2,7432%	158 180	-		158 180	3,0915%<PD<4,0069%	117 043	22 494		139 537
	2,7432%<PD<3,484%	64 112	1 697		65 809	4,0069%<PD<5,6797%		57 852		57 852
	3,484%<PD<4,6082%	162 999	21 107		184 106	5,6797%<PD<8,1335%		126 856		126 856
	4,6082%<PD<7,0004%		46 780		46 780	8,1335%<PD<13,6442%		5 341		5 341
	7,0004%<PD<9,45%		14 223		14 223	13,6442%<PD<25,4468%		2 905		2 905
	9,45%<PD<19,7%		80 199		80 199	25,4468%<PD<100%				0
	19,7%<PD<32,87%		23 643		23 643	PD=100%			67 295	67 295
32,87%<PD<100%		8 790		8 790						
PD = 100%			60 690	60 690						
		385 291	196 439	60 690	642 421		320 165	239 551	67 295	627 010
Dépréciations		-4 705	-75 134	-55 809	-135 647		-4 969	-68 423	-56 418	-129 810
Total		575 116	1 747 490	4 881	2 327 487		714 078	1 691 314	10 877	2 416 269

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI - PORTEFEUILLE TITRES DE DETTE

en Millions de FCFA	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2024				Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2023			
		Valeur comptable					Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés			Total		Actifs sains ou dégradés			Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Souverain	1,3374%<PD<1,449%				0	1,7288%<PD<2,3787%	49 476	42 000		91 476
	1,449%<PD<2,0626%	25 885	7 000		32 885	2,3787%<PD<3,0915%	10 000	3 333		13 333
	2,0626%<PD<2,7432%				0	3,0915%<PD<4,0069%				0
	2,7432%<PD<3,484%	18 571	2 667		21 238	4,0069%<PD<5,6797%	0	57 700		57 700
	3,484%<PD<4,6082%				0	5,6797%<PD<8,1335%				0
	4,6082%<PD<7,0004%		105 065		105 065	8,1335%<PD<13,6442%	0	44 334		44 334
	7,0004%<PD<9,45%				0	13,6442%<PD<25,4468%	0	29 000		29 000
	9,45%<PD<19,7%		58 293		58 293	25,4468%<PD<100%		41 000		41 000
	19,7%<PD<32,87%		21 000		21 000					
32,87%<PD<100%		46 000		46 000						
PD = 100%				0						
		44 456	240 024	0	284 479		59 476	217 367	0	276 843
Non souverain	1,3374%<PD<1,449%				0	1,7288%<PD<2,3787%	6 018			6 018
	1,449%<PD<2,0626%				0	2,3787%<PD<3,0915%	9 502			9 502
	2,0626%<PD<2,7432%	4 918			4 918	3,0915%<PD<4,0069%	6 312	1 000		7 312
	2,7432%<PD<3,484%	127 504			127 504	4,0069%<PD<5,6797%				0
	3,484%<PD<4,6082%	13 681	667		14 348	5,6797%<PD<8,1335%		7 500		7 500
	4,6082%<PD<7,0004%				0	8,1335%<PD<13,6442%				0
	7,0004%<PD<9,45%				0	13,6442%<PD<25,4468%				0
	9,45%<PD<19,7%		4 500		4 500	25,4468%<PD<100%				0
	19,7%<PD<32,87%		11 250		11 250	PD=100%				0
32,87%<PD<100%				0						
PD = 100%				0						
		146 102	16 417	0	162 519		21 832	8 500	0	30 332
Dépréciations		-1 328	-6 582		-7 909		-294	-3 923		-4 217
Total		189 230	249 859	0	439 089	0	81 014	221 944	0	302 958

e) Analyse des créances restructurées par bucket

en Millions de FCFA	2024			2023		
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
Créances sur la clientèle	22 136	32 670	14 711	4 560	5 399	14 711
Coût amorti avant modification	22 136	33 476	15 698	4 560	5 399	15 698
Gain ou perte nette de la modification		-807	-987	0	0	-987

19.1.5.2 Détermination des dépréciations sur prêts et créances

a) Principes généraux

Le modèle d'évaluation des dépréciations de la Banque s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et ;
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois s'il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (c.-à-d. perte attendue à maturité) s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale

Toutes les nouvelles relations sont soumises à un processus rigoureux d'approbation et requièrent un minimum de notation de crédit initiale. Il est procédé à l'actualisation de la notation de chaque contrepartie marchande de la Banque afin de se prémunir, dans une certaine mesure, contre d'éventuels risques d'insolvabilité de ses relations pour des raisons, soit de détérioration de l'environnement, soit d'absence de bonne gouvernance qui affecteraient la situation financière des entreprises concernées.

Augmentation significative du risque de crédit ou dégradation significative

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque transaction en se basant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon le type de contrepartie et sa notation interne. L'indicateur retenu pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie. Le système de notation interne est décrit au point 19.1.1. Cette évaluation se base sur un critère relatif exprimé en nombre de crans de dégradation par rapport à la note à l'origine. La détérioration de la qualité de crédit est considérée significative, et la transaction classée en bucket 2, sur la base d'une note interne de crédit en date d'évaluation inférieure ou égale à Gs5 (seuil de sensibilité). Un actif est considéré en défaut et classé en bucket 3 en cas de retard de paiement de plus de 90 jours en ce qui concerne les créances marchandes. Pour les créances non marchandes, l'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit s'effectue sous deux angles complémentaires : un critère quantitatif relatif au retard de paiement de plus de 180 jours et un critère qualitatif tenant compte de considérations spécifiques à la contrepartie concernée, sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur.

Informations prospectives

La Banque prend en compte des informations prospectives dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – "ECL") au niveau des paramètres de calcul et plus

précisément des probabilités de défaut. Les changements de conditions économiques au sein de la zone UEMOA sont reflétés dans un scénario « worst case » appliqué par la Banque en dehors du scénario central ou favorable. Ce scénario « worst case » prend en compte l'impact de la matérialisation des risques découlant d'une situation économique défavorable dans la zone.

b) Répartition des encours et des ECL par bucket et par catégorie de contrepartie

Catégories de contrepartie	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2024			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
Souverain	194 529	-463	1 626 184	-54 580	0	0	1 820 714	74%	-55 043	41%
Banque	204 721	-1 650	98 975	-5 683	0	0	303 696	12%	-7 333	5%
Public	46 380	-193	16 575	-1 048	0	0	62 956	3%	-1 241	1%
Privé	134 190	-2 399	80 889	-13 822	60 690	-55 809	275 769	11%	-72 030	53%
TOTAL PRÊTS (A)	579 820	-4 705	1 822 624	-75 134	60 690	-55 809	2 463 134	100%	-135 647	100%
Souverain	44 456	-63	240 024	-4 164	0	0	284 479	64%	-4 227	53%
Banque	140 102	-1 189	5 167	-182	0	0	145 269	32%	-1 371	17%
Public	0	0	0	0	0	0	0	0%	0	0%
Privé	6 000	-76	11 250	-2 236	0	0	17 250	4%	-2 311	29%
TOTAL TITRES (B)	190 558	-1 328	256 441	-6 582	0	0	446 998	100%	-7 909	100%
TOTAL ECL (A+B)	770 378	-6 033	2 079 064	-81 715	60 690	-55 809	2 910 133	100%	-143 557	100%

Catégories de contrepartie	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2023			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
Souverain	326 889	-678	1 463 609	-50 018	0	0	1 790 497	70%	-50 696	39%
Banque	160 784	-1 513	139 739	-7 408	0	0	300 524	12%	-8 921	7%
Public	81 993	-477	56 578	-2 069	0	0	138 571	5%	-2 546	2%
Privé	149 380	-2 300	99 812	-8 928	67 295	-56 418	316 486	12%	-67 647	52%
TOTAL PRÊTS (A)	719 047	-4 969	1 759 737	-68 423	67 295	-56 418	2 546 079	100%	-129 810	100%
Souverain	59 476	-88	217 367	-3 634	0	0	276 843	90%	-3 722	88%
Banque	13 832	-110	8 500	-289	0	0	22 332	7%	-399	9%
Public	0	0	0	0	0	0	0	0%	0	0%
Privé	8 000	-96	0	0	0	0	8 000	3%	-96	2%
TOTAL TITRES (B)	81 308	-294	225 867	-3 923	0	0	307 175	100%	-4 217	100%
TOTAL ECL (A+B)	800 355	-5 263	1 985 604	-72 346	67 295	-56 418	2 853 254	100%	-134 027	100%

c) Répartition des encours et des ECL par bucket et par secteur

Secteurs d'activité	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2024			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
Agriculture, Développement rural et Projets sociaux	34 672	-115	604 257	-20 513	0	0	638 929	26%	-20 629	15%
Industries	22 317	-448	29 215	-4 067	19 125	-14 388	70 658	3%	-18 903	14%
Energie et Eau	118 927	-772	236 144	-15 181	28 280	-28 212	383 351	16%	-44 165	33%
Infrastructures et équipements de transport, Assainissement et aménagements urbains	163 510	-1 259	813 269	-24 929	0	0	976 778	40%	-26 188	19%
Technologies de l'information et de la communication	12 811	-30	0	-1 185	10 581	-10 582	23 392	1%	-11 797	9%
Finance et Assurance	224 800	-1 981	106 483	-6 109	1 727	-1 655	333 011	14%	-9 745	7%
Hôtellerie et Tourisme et autres services	2 784	-100	33 256	-3 150	977	-971	37 016	2%	-4 221	3%
ECL PRÊTS (A)	579 820	-4 705	1 822 624	-75 134	60 690	-55 809	2 463 134	100%	-135 647	100%
Finance et Assurance	190 558	-1 328	256 441	-6 582	0	0	446 998	100%	-7 909	100%
ECL TITRES (B)	190 558	-1 328	256 441	-6 582	0	0	446 998	100%	-7 909	100%
TOTAL ECL (A+B)	770 378	-6 033	2 079 064	-81 715	60 690	-55 809	2 910 133	100%	-143 558	100%

Secteurs d'activité	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2023			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
Agriculture, Développement rural et Projets sociaux	80 220	-176	560 572	-18 062	0	0	640 792	25%	-18 239	14%
Industries	40 756	-645	69 190	-3 411	18 268	-13 674	128 214	5%	-17 731	14%
Energie et Eau	177 871	-1 042	238 754	-12 631	25 911	-25 840	442 536	17%	-39 513	30%
Infrastructures et équipements de transport, Assainissement et aménagements urbains	236 287	-1 365	734 032	-23 154	0	0	970 318	38%	-24 519	19%
Technologies de l'information et de la communication	11 051	-32	0	-1 073	10 596	-7 290	21 647	1%	-8 395	6%
Finance et Assurance	151 390	-1 478	135 376	-7 288	2 275	-1 200	289 041	11%	-9 966	8%
Hôtellerie et Tourisme et autres services	21 473	-229	21 814	-2 804	10 244	-8 413	53 531	2%	-11 445	9%
ECL PRÊTS (A)	719 047	-4 967	1 759 737	-68 423	67 295	-56 418	2 546 079	100%	-129 808	100%
Finance et Assurance	81 308	-294	225 867	-3 923	0	0	307 175		-4 217	100%
ECL TITRES (B)	81 308	-294	225 867	-3 923	0	0	307 175	100%	-4 217	100%
TOTAL ECL (A+B)	800 355	-5 261	1 985 604	-72 346	67 295	-56 418	2 853 254	100%	-134 026	100%

d) Répartition des encours et des ECL par bucket et par pays

Pays	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2024			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
BURKINA FASO	0	0	305 262	-12 426	144	-72	305 406	12%	-12 497	10%
BENIN	111 997	-619	149 277	-4 596	3 415	-3 164	264 689	11%	-8 379	6%
CÔTE D'IVOIRE	296 806	-2 395	171 220	-4 011	7 663	-5 780	475 689	19%	-12 186	9%
GUINEE BISSAU	0	0	133 504	-3 301	0	0	133 504	5%	-3 301	3%
MALI	0	0	295 331	-18 531	17 201	-16 051	312 532	13%	-34 582	27%
NIGER	0	0	242 895	-17 709	1 583	-1 583	244 479	10%	-19 293	15%
SENEGAL	63 154	-747	317 001	-7 804	27 586	-26 136	407 741	17%	-34 687	27%
TOGO	107 863	-944	208 134	-6 756	3 099	-3 023	319 095	13%	-10 722	8%
TOTAL PRÊTS	579 820	-4 705	1 822 624	-75 134	60 690	-55 809	2 463 134	100%	-135 647	104%
BURKINA FASO	0	0	62 793	-960			62 793	14%	-960	23%
BENIN	18 571	-36	2 667	-11			21 238	5%	-48	1%
CÔTE D'IVOIRE	25 885	-27	7 000	-11			32 885	7%	-38	1%
GUINEE BISSAU	0	0					0	0%	0	0%
MALI	0	0	21 000	-478			21 000	5%	-478	11%
NIGER	0	0	46 000	-2 029			46 000	10%	-2 029	48%
SENEGAL	9 000	-107	43 414	-453			52 414	12%	-560	13%
TOGO	137 102	-1 158	73 568	-2 639			210 670	47%	-3 797	90%
HORS-UEMOA	0	0		0			0	0%	0	0%
TOTAL TITRES	190 558	-1 328	256 441	-6 582	0	0	446 998	100%	-7 909	188%
TOTAL ECL	770 378	-6 033	2 079 064	-81 715	60 690	-55 809	2 910 133	100%	-143 557	100%

Pays	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2023			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
BURKINA FASO	0	0	343 141	-11 932	692	0	343 834	14%	-11 932	9%
BENIN	112 368	-542	145 512	-3 765	4 034	-3 280	261 914	10%	-7 586	6%
CÔTE D'IVOIRE	293 301	-2 287	159 349	-3 720	8 183	-5 770	460 832	18%	-11 778	9%
GUINEE BISSAU		-10	122 524	-2 691	0	0	122 524	5%	-2 701	2%
MALI		0	322 926	-18 032	13 347	-8 890	336 273	13%	-26 922	21%
NIGER		0	258 614	-17 812	1 583	-1 583	260 197	10%	-19 395	15%
SENEGAL	184 422	-1 030	194 732	-3 394	26 681	-27 025	405 835	16%	-31 449	24%
TOGO	128 956	-1 099	212 938	-7 078	12 774	-9 870	354 669	14%	-18 047	14%
TOTAL PRÊTS	719 047	-4 969	1 759 737	-68 423	67 295	-56 418	2 546 079	100%	-129 810	100%
BURKINA FASO	0	0	51 834	-896			51 834	17%	-896	21%
BENIN	10 000	-19	3 333	-16			13 333	4%	-35	1%
CÔTE D'IVOIRE	2 143	-3	27 000	-33			29 143	9%	-36	1%
GUINEE BISSAU	0	0					0	0%	0	0%
MALI	0	0	29 000	-654			29 000	9%	-654	16%
NIGER		0	41 000	-1 899			41 000	13%	-1 899	45%
SENEGAL	55 333	-162	15 000	-4			70 333	23%	-165	4%
TOGO	13 832	-110	58 700	-422			72 532	24%	-532	13%
HORS-UEMOA										0%
TOTAL TITRES	81 308	-294	225 867	-3 923	0	0	307 175	100%	-4 217	100%
TOTAL ECL	800 355	-5 263	1 985 604	-72 346	67 295	-56 418	2 853 254	100%	-134 027	100%

e) Evolution des encours et des ECL entre les buckets

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : CREANCES SUR LA CLIENTELE	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
Au 1er janvier 2024	719 047	- 4 969	1 759 737	- 68 423	67 295	- 56 418	2 546 079	- 129 810	2 416 269
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre									
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	- 136 942	- 330	136 942	330					
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-		-						
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)			- 7 526	- 906	7 526	906			
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)			9 176		- 9 176				
Total après transferts	582 105	- 5 299	1 898 329	- 68 999	65 645	- 55 512	2 546 079	- 129 810	2 416 269
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	- 2 285	- 58	- 72 605	- 45	- 8 056	609	- 82 945	507	- 82 438
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	172 475	- 1 318	212 235	- 6 761			384 709	- 8 079	376 631
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 174 759	1 260	- 284 839	6 716	- 4 955	3 500	- 464 553	11 476	- 453 077
Passage à perte					- 3 101	-	3 101	-	3 101
Autres						- 2 891		- 2 891	- 2 891
Total	579 820	- 5 357	1 825 724	- 69 043	57 589	- 54 902	2 463 134	- 129 303	2 333 831
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)				- 6 344				6 344	
Au 31 décembre 2024	579 820	- 5 357	1 825 724	- 75 388	57 589	- 54 902	2 463 134	- 135 647	2 333 831

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PORTEFEUILLE TITRES DE DETTES	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
Au 1er janvier 2024	81 308	- 294	225 867	- 3 923	-	-	307 175	- 4 217	302 958
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	- 47 333	- 66	47 333	66	-	-	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	- 47 333	- 66	47 333	66					
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)									
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)									
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)									
Total après transferts	33 974	- 359	273 201	- 3 857	-	-	307 175	- 4 217	302 958
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	156 584	- 1 068	- 16 760	- 2 625	-	-	139 824	- 3 692	136 131
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	162 458	- 1 113	53 250	- 2 785			215 708	- 3 897	211 811
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 5 874	45	- 70 010	160			- 75 884	205	- 75 679
Total	190 558	- 1 427	256 441	- 6 482	-	-	446 998	- 7 909	439 089
Au 31 décembre 2024	190 558	- 1 427	256 441	- 6 482	-	-	446 998	- 7 909	439 089

19.1.6 Prise en compte des informations prospectives

19.1.6.1 Informations sur les scénarios macroéconomiques au 31 décembre 2024

La BOAD a identifié les principales variables économiques qui pourraient avoir une incidence sur son risque de crédit et ses pertes sur créances attendues. Parmi, les principales variables économiques, le taux de croissance du PIB apparaît comme l'indicateur pertinent compte tenu du profil de risque la Banque.

L'impact de cette variable économique sur les pertes sur créances attendues a été déterminé en effectuant une analyse des principales composantes, afin d'estimer l'impact historique des variations de cette variable sur le taux de défaut du marché sur lequel opèrent les clients de la banque et sur les composantes des pertes sur créances attendues.

Les prévisions de cette variable économique (le « scénario économique central ») sont issues de sources externe fiable telle que la Commission de l'UEMOA et constitue la meilleure estimation de l'économie au cours des prochaines années. L'impact de cette variable économiques sur la PD a été déterminé en effectuant une analyse de régression statistique pour comprendre l'impact historique des variations de cette variable sur les taux de défaut. En plus du scénario économique de base, la banque utilise deux autres scénarii (Scénario optimiste et Scénario pessimiste dans le modèle de calcul de pertes sur créances attendues. Ces pertes sur créances attendues pondérées en fonction de la probabilité sont déterminées en faisant passer chacun des scénarii dans le modèle de pertes sur créances attendues et en le multipliant par la pondération appropriée du scénario. Les pondérations attachées au Scénario central, au Scénario optimiste et au Scénario pessimiste sont respectivement de 63,27%, 10,87% et 25,87%. Les pondérations des scénarii sont déterminées par une combinaison d'analyse statistique et de jugement d'expert en matière de crédit, en tenant compte de la gamme de résultats possibles que chaque scénario représente.

L'historique du PIB utilisé et présenté dans le tableau ci-dessous a été obtenu sur le site de la commission de l'UEMOA.

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de croissance PIB_Optimiste	6,33%	8,73%	8,01%	7,59%	7,53%
Taux de croissance PIB_Central	5,94%	8,34%	7,62%	7,19%	7,14%
Taux de croissance PIB_Pessimite	5,54%	7,94%	7,22%	6,80%	6,74%

Source : Commission de l'UEMOA pour le scénario central

Les projections dans les scénarios optimiste et pessimiste sont obtenues en rajoutant ou retranchant un écart-type (calculé sur les données historiques de la variable) aux projections faites par la commission.

À fin décembre 2024, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 27,37% du coût du risque de la BOAD contre 72,63% pour la part du risque avéré Stage 3.

19.1.6.2 Analyse de sensibilité des scénarii macroéconomiques dans le calcul des pertes sur crédit attendues des créances en catégorie 1 et 2.

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario		
Scénario central	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
0,08%	-1,06%	+0,23%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Les ECL calculés sont issues du modèle de provisionnement sans ajustements.

19.2. Risque de marché

19.2.1. Risque de change – transactions en monnaie étrangère

Le risque de change est l'éventualité d'enregistrer des pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Au niveau de la BOAD, le risque de change résulte du fait qu'une partie des emprunts est libellée en devises, alors que l'actif du bilan est libellé en FCFA. La Banque peut de ce fait enregistrer des baisses de rentabilité, en rapport avec des variations défavorables du cours de certaines devises par rapport à l'euro, la parité étant fixe entre l'euro et le FCFA.

19.2.1.1 Comptabilité de couverture

Pour se couvrir contre les fluctuations des cours des devises, la Banque a procédé à la mise en place de contrats de couverture (contrats à terme de devises) sur ses emprunts en DTS et en dollars. Par ces contrats, la Banque couvre 100% de son exposition estimée au risque de change (devises hors euros). La plupart des contrats signés ont à la date de clôture, une échéance d'au moins un an qui est renouvelable à chaque maturité. La politique de la Banque consiste à aligner les conditions essentielles des contrats de couverture avec celles des éléments couverts.

Détermination d'un lien économique

La Banque détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en fonction de la devise, du montant et du calendrier de leurs flux de trésorerie respectifs.

Les conditions essentielles (comme la valeur nominale, l'échéance et le sous-jacent) de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance. En effet, les caractéristiques des emprunts et de leurs instruments de couverture sont identiques. De ce fait, les deux varient en sens inverse sous l'impulsion d'un même risque. En conséquence, conformément à la norme IFRS 9-B6.4.14, il existe un lien économique entre les emprunts libellés en devises hors euros de la Banque et les instruments de couverture mis en place.

Ratio de couverture

La Banque couvre la totalité de son exposition au risque de change en devises (hors euros). Les montants couverts sont les mêmes que les notionnels de la couverture. En conséquence, le ratio de couverture est de 100%.

Source d'inefficacité

Pour tous les instruments de couverture de la Banque, l'inefficacité pourrait provenir de certaines prises de décisions affectant les maturités et échéanciers des éléments couverts tels que les remboursements anticipés de certains emprunts remettant en cause la concordance entre les caractéristiques des éléments couverts et les instruments de couverture.

Au 31 décembre 2024, l'inefficacité des couvertures est jugée non significative.

La Banque n'a émis aucune dette dont le paiement des intérêts est différé. Les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance.

Echéancier du notionnel

Au 31 décembre 2024, l'échéancier du notionnel des couvertures est le même que celui des emprunts couverts.

Le tableau ci-après présente les montants respectifs de la juste valeur et du notionnel des actifs et passifs financiers dérivés au 31 décembre 2024 et 2023 :

Instruments financiers	Notes	31/12/2024			31/12/2023		
		Actif	Passif	Notionnel/encours	Actif	Passif	Notionnel/encours
Actifs dérivés à la juste valeur (FVH)	7	0			0		0
Actifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)		108 895		1 174 738	43 680		1 142 322
Passifs dérivés à la juste valeur (FVH)	11		1 794	48 496		3 488	58 849
Passifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)			1 573	252 743		0	0
Montant total des instruments financiers		108 895	3 366	1 475 977	43 680	3 488	1 201 171

Les actifs dérivés résultent de la variation positive de la valeur des instruments de couverture sur les eurobonds 2 et 3 au 31 décembre 2024 et les passifs dérivés sont liés à la variation négative de la valeur des instruments de couverture sur les lignes de crédit en dollars et DTS.

19.2.1.2 Structure de la dette

La structure de la dette en principal sur les autres emprunts auprès des partenaires extérieurs et les dettes représentées par des titres se présente comme ci-dessous :

Structure de la dette au 31 décembre 2024

Structure de la dette au 31/12/2024							
Devises	Montant en devises	Cours au 31/12/2024	Encours actualisé (en MFCFA)		% du Total emprunts (D)	% des emprunts en devises hors euros (A)	% des emprunts en devises (B)
JPY	-	-	-				
USD	1 772 411	631.400	1 119 100		45.36%	95.94%	45.36%
DTS	57 543	822.832	47 348		1.92%	4.06%	1.92%
CHF	0	-	0		0.00%	0.00%	0.00%
TOTAL HORS Euros (A)			1 166 449	47.28%	47.28%	100%	
Euro	1 982 827	655.957	1 300 649	52.72%	52.72%		52.72%
TOTAL HORS F CFA (B)			2 467 098	100%			
F CFA émissions internes ('C)			0		0.00%		
TOTAL EMPRUNTS D= (B)+('C)			2 467 098		100%		100%

Structure de la dette au 31 décembre 2023

Structure de la dette au 31/12/2023							
Devises	Montant en devises	Cours au 31/12/2023	Encours actualisé (en MFCEA)		% du Total emprunts (D)	% des emprunts en devises hors euros (A)	% des emprunts en devises (B)
JPY	-	-	-				
USD	1 770 354	593.630	1 050 935		48.76%	95.54%	48.76%
DTS	61 505	797.447	49 047		2.28%	4.46%	2.28%
CHF	0	-	0		0.00%	0.00%	0.00%
TOTAL HORS Euros (A)			1 099 982	51.03%	51.03%	100%	
Euro	1 609 096	655.957	1 055 498	48.97%	48.97%		48.97%
TOTAL HORS F CFA (B)			2 155 480	100%			
F CFA émissions internes ('C)			0		0.00%		
TOTAL EMPRUNTS D= (B)+('C)			2 155 480		100%		100%

19.2.1.3 Analyse de la sensibilité au risque de change

La sensibilité au taux de change est mesurée en termes d'impact des variations de taux de change sur les remboursements de ressources d'emprunt. Un impact positif équivaut à une économie réalisée sur le montant des remboursements (gain) tandis qu'un impact négatif équivaut à un surcoût de remboursement (perte). Les cours à la date d'arrêté du bilan, soit le 31 décembre 2024, sont les cours réels à cette date et les variations de +/-1% correspondent aux cours anticipés du trimestre suivant la date d'arrêté. Il convient de préciser qu'à l'actif, tous les prêts sont accordés en FCFA et sont remboursés en FCFA. L'impact bilanciel de l'analyse de la sensibilité au risque de change est nul en raison des couvertures mises en place (cf. Note 15).

19.2.2. Risque de taux d'intérêt

C'est le risque pour la Banque de voir sa rentabilité affectée négativement suite à des variations défavorables de taux d'intérêt. Le risque de taux se matérialise dans le cas où des actifs d'une durée et d'un taux donnés sont adossés à des passifs d'une durée et/ou d'un type de taux différents.

19.2.2.1 Sources de l'exposition au risque de taux d'intérêt et stratégie de la Banque

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt provient (i) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge nette entre le taux que la Banque applique à ses actifs et le taux auquel elle contracte les emprunts qui financent ses actifs, (ii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés sur fonds propres et (iii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés à la fois sur fonds propres et sur emprunts.

La politique financière de la Banque cherche à optimiser sa rentabilité en veillant à un adossement correct entre les caractéristiques de chaque catégorie d'actifs avec celles du passif correspondant. Il convient de préciser que l'actif et le passif de la Banque sont à taux fixe. A cet effet, la Banque n'applique pas de comptabilité de couverture pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

19.2.2.2 Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le bilan de la Banque peut être analysé suivant plusieurs périmètres à savoir (i) le bilan et le hors bilan, (ii) l'activité banque seule ou (iii) les activités FDC et FDE seules. Ensuite, sur la base de la courbe des taux, il est fait une variation de +/- 1% des différents taux du marché. Les résultats de l'analyse sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Périmètre (sans les engagements hors bilan)	31/12/2024		31/12/2023	
	Variation	Impact sur le résultat 2024	Variation	Impact sur le résultat 2023
Activité Banque seule	+ 100 points de base	5 815	+ 100 points de base	8 016
Activité Banque seule	- 100 points de base	- 5 815	- 100 points de base	- 8 016
Activité FDC seule	+ 100 points de base	- 1 834	+ 100 points de base	- 2 895
Activité FDC seule	- 100 points de base	1 834	- 100 points de base	2 895

Il ressort du test de sensibilité que le profil du bilan de la Banque est caractérisé par un gap de ressources sur les activités FDC et FDE. Il convient de préciser que conformément à sa politique de gestion du risque de taux, la Banque n'emprunte pas à taux variable.

19.3. Risque de liquidité

Concernant le risque de liquidité, c'est-à-dire le risque pour l'institution de ne pas respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables, il est géré à travers la mesure du degré de transformation et de l'adéquation Emplois/Ressources. Le Comité de Gestion Actif-Passif (ALM), à travers l'analyse des gaps et des durations, veille à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources contribuant ainsi à la gestion du risque de liquidité.

19.3.1 détails sur les maturités de l'actif et du passif

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif sur une base non actualisée se présentent comme suit au 31 décembre 2024 :

	Encours courants durant l'année 2025			AU DELA (Encours non courants)		Total
]0 mois; 1 mois]]1 mois; 6 mois]]6 mois; 12 mois]]1 an; 5 ans]	>5 ans	
Caisse+Banque-solde départ	410 405					410 405
Dépôt à terme	42 000	63 500	0			105 500
Actifs destinés à être cédés			12 711			12 711
Prêts interbancaires (PIB)	5 000	28 989				33 989
Créances sur la clientèle	19 423	153 484	275 842	1 108 049	815 802	2 372 600
Prêts au personnel	457	2 237	3 080	10 961	7 241	23 977
Titres de placements	6 792	170 342	109 751	287 574	58 013	632 471
Participations					157 661	157 661
Actionnaires					5 075	5 075
Actifs dérivés		0		58 138	50 757	108 895
Comptes de régularisation actif			9 458			9 458
Autres actifs					11 860	11 860
TOTAL BILAN ACTIF (A)	484 077	418 551	410 841	1 464 723	1 106 409	3 884 601
Dettes interbancaires (Cauris, ROPPA, AFD)	7 913					7 913
Dettes sous forme de titres à long terme	0	0	0	536 690	1 016 030	1 552 720
Dettes externes à long terme	1 420	32 157	38 861	377 190	481 178	930 806
Fonds affectés					105 291	105 291
Provisions					13 185	13 185
Passifs dérivés				1 794	1 573	3 366
Comptes de régularisation passif			24 351			24 351
Autres passifs					15 601	15 601
Garanties Financières émises				17 500		17 500
TOTAL BILAN PASSIF (hors capitaux propres) (B)	9 332	32 157	63 213	933 174	1 632 858	2 670 733

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif sur une base non actualisée se présentent comme suit au 31 décembre 2023 :

	Encours courants durant l'année 2024			AU DELA (Encours non courants)		Total
]0 mois; 1 mois]]1 mois;6 mois]]6 mois; 12 mois]]1 an; 5 ans]	>5 ans	
Caisse+Banque-solde départ	341 016	-	-	-	-	341 016
Dépôt à terme	-	78 500	-	-	-	78 500
Actifs destinés à être cédés	-	-	12 711	-	-	12 711
Prêts interbancaires (PIB)	-	-	4 299	-	-	4 299
Créances sur la clientèle	22 570	112 852	260 063	1 095 378	971 129	2 461 992
Prêts au personnel	422	2 065	2 844	10 119	6 685	22 136
Titres de placements	7 917	65 301	21 542	170 036	62 835	327 631
Participations	-	-	-	-	159 796	159 796
Actionnaires	-	-	5 761	-	-	5 761
Actifs dérivés	-	-	-	19 247	24 434	43 680
Comptes de régularisation actif	-	-	4 338	-	-	4 338
Autres actifs	-	-	-	-	11 879	11 879
TOTAL BILAN ACTIF (A)	371 925	258 717	311 558	1 294 780	1 236 759	3 473 740
Dettes interbancaires (Cauris, ROPPA, AFD)	6 814	-	-	-	-	6 814
Dettes sous forme de titres à long terme	-	-	28 908	499 516	979 024	1 507 447
Dettes externes à long terme	1 420	22 873	28 195	322 064	242 690	617 241
Fonds affectés	-	-	-	-	59 363	59 363
Provisions	-	-	-	-	79 638	79 638
Passifs dérivés	-	-	-	-	11 938	11 938
Comptes de régularisation passif	-	-	-	3 488	-	3 488
Autres passifs	-	-	14 393	-	5 031	19 425
Garanties Financières émises	-	-	-	-	-	-
TOTAL BILAN PASSIF (hors capitaux propres) (B)	8 233	22 873	71 496	825 068	1 377 684	2 305 354

Par ailleurs, la Banque dispose d'une politique de liquidité. Cette politique oblige à s'assurer de la détention, à tout moment, d'un volant de liquidités permettant de faire face aux décaissements sur opérations bancaires ou administratives, ainsi que pour le service de la dette.

La norme est de détenir en avoirs liquides, au minimum, l'équivalent de neuf (09) à douze (12) mois de décaissements nets sur prêts (décaissements sur prêts moins remboursements obtenus) et de remboursement de la dette contractée.

19.3.2 détails des réserves de liquidités

Les détails des réserves de liquidités se présentent comme suit au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 :

Réserves de liquidité	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Caisse	87	87	76	76
Trésorerie auprès de la banque centrale	376 381	376 381	324 130	324 130
Trésorerie auprès des autres banques	108 630	108 630	83 086	83 086
Autres trésorerie et équivalents de trésorerie	30 806	30 806	12 225	12 225
Titres de créance non grevés émis par des États souverains	466 980	428 543	276 844	276 844
Lignes de crédit non utilisées accordées par la banque centrale (*)	-	-	-	-
Autres actifs éligibles à l'utilisation comme garantie auprès des banques centrales	2 135 340	2 162 200	2 215 793	2 230 998
Total réserves de liquidité	3 118 137	3 106 560	2 912 077	2 927 282

*la BOAD ne dispose pas de ligne de crédit avec la Banque Centrale (BCEAO).

19.3.3 détails des garanties de liquidités

Les détails des garanties de liquidités se présentent comme suit au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 :

	NOTE	2024				Total
		Grevé (*)		Non Grevé		
		Mise en garantie	Autres	Non mise en garantie	Autres	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4	33	-	515 872	-	515 905
Portefeuille de négociation		-	-	-	-	-
Actifs dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	-	-	108 895	-	108 895
Prêts et avances	5,2	-	-	2 372 600	-	2 372 600
Titres de dettes	5,2	-	-	632 471	-	632 471
Actifs non financiers	7.2 ; 7.3 et 8	-	-	42 905	-	42 905
Total actif		33	-	3 672 743	-	3 672 775

	NOTE	2023				Total
		Grevé (*)		Non Grevé		
		Mise en garantie	Autres	Non mise en garantie	Autres	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4	33	-	419 483	-	419 516
Portefeuille de négociation		-	-	-	-	-
Actifs dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	-	-	43 680	-	43 680
Prêts et avances	5,2	-	-	2 461 992	-	2 461 992
Titres de dettes	5,2	-	-	327 631	-	327 631
Actifs non financiers	7.2 ; 7.3 et 8	-	-	37 210	-	37 210
Total actif		33	-	3 289 997	-	3 290 030

*Le total des actifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière et donnés en garantie pour les passifs au 31 décembre 2024 et 2023 est indiqué dans le tableau précédent.

Le montant constitué en garantie ne concerne que la garantie en espèces pour les contrats de couverture (dérivé).

Au 31 décembre 2024, pour les passifs dérivés détenus à des fins de gestion du risque, la Banque a déposé auprès de ses contreparties une garantie en espèces (appel de marge) pour laquelle elle a comptabilisé un montant de 33 millions de FCFA (même montant au 31 décembre 2023). Ces créances sont considérées comme grevées et incluses dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

19.4. Risques opérationnels

L'implémentation du suivi des risques opérationnels au sein de la BOAD est inspirée des normes de Bâle en vue de la conformité aux meilleures pratiques internationales.

La démarche vise à atteindre les objectifs suivants : (i) accroître la maîtrise des risques en développant une culture risque à la Banque, (ii) appréhender en amont les risques portés par le développement des activités, (iii) tenir informer le top management des principaux risques et le mécanisme de leur suivi et (iv) améliorer le contrôle interne.

Elle permet en outre d'orienter les efforts en fonction du caractère prioritaire des risques et de prendre les mesures permettant d'améliorer le dispositif de contrôle interne.

L'approche de gestion des risques opérationnels repose sur l'établissement et l'actualisation annuelle de la cartographie des risques. La méthodologie retenue présente les caractéristiques suivantes :

- l'approche par métier avec la constitution et la mise à jour d'une cartographie des

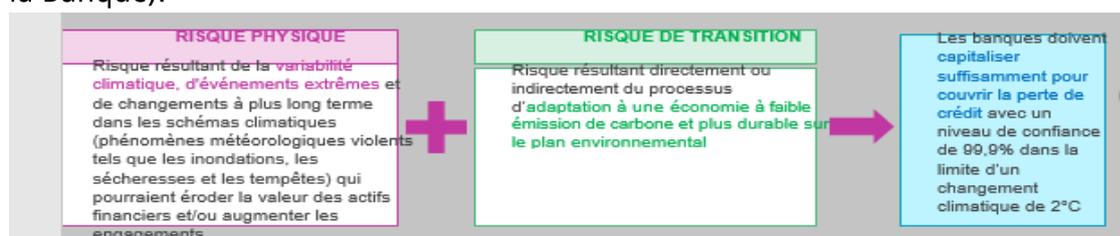
processus ;

- l'identification des risques à travers les catégories de risques balisées permettant d'affiner les typologies des risques ;
- la cotation des risques identifiés ;
- la cotation des risques nets à partir d'une grille définissant les niveaux de probabilité et de gravité (impact) ;
- l'identification des plans d'actions destinés à réduire ces risques ;
- la désignation d'un propriétaire de risque en face de chaque risque identifié.

La base de données d'incidents est élaborée et mise à jour avec la collecte des incidents par les Correspondants Risques Opérationnels (CRO) à travers un outil automatisé et consolidée progressivement de manière à obtenir les pertes de profondeur suffisante pour leur analyse.

19.5 Risques environnementaux et sociaux – Risques climatiques

Les risques induits par les changements climatiques peuvent avoir des effets négatifs futurs sur les activités de la Banque. Ces risques comprennent les risques de transition (par exemple, les modifications à la réglementation en matière de développement durable et les risques d'atteinte à la réputation) et les risques physiques (même si le risque de dommages physiques est faible en raison des activités et de la situation géographique de la Banque).



La Banque s'est résolument engagée dans le déploiement progressif des normes IFRS S1 et IFRS S2 avec pour objectif d'aboutir à une pleine application de ces normes de durabilité dans un horizon de 2 ans. Les premiers résultats de cet engagement sont présentés ci-dessous.

19.5.1 Intégration des dimensions ESG dans les activités et le dispositif de gestion des risques de la Banque

Cette intégration suit un mouvement complémentaire d'ambition et d'engagement de la BOAD en matière de respect des normes E&S et de renforcement des exigences réglementaires. Dans ce cadre, la Banque mène plusieurs actions à savoir l'adhésion à plusieurs task forces et le lancement de programmes. Les actions les plus pertinentes avec l'application des nouvelles normes de durabilité IFRS Sustainability se présentent comme suit :

- la Task force on climate-related financial disclosures (TCFD): il s'agit d'une initiative née de la COP21 pour faire la transparence sur la stratégie climatique des entreprises. La mise en œuvre des recommandations de cette task force par la Banque lui accorde un meilleur positionnement pour l'application des normes de durabilité IFRS ;
- la Task force relative au sujet de la Nature/ Biodiversité (TCND) : après l'adhésion, la Banque est actuellement en train de tester le framework dans un pilote ;
- le programme « ESG by design » lancé par la Banque en mars 2023 et notamment dans sa composante E&S Risk management (ESRM). Ce programme est destiné à ancrer notre action dans la durabilité et systématiser l'ESG dans toutes les strates de la banque

et ses process à travers trois actions qui consistent à :

- i. **clarifier les normes et standards E&S** : élargissement de la trame d'analyse et extension de la liste d'exclusion avec un accent sur la transition vers le financement de projets plus écologiquement viables et socialement responsables,
- ii. **produire une nouvelle cartographie de risques, incluant les normes extra financières, le devoir de vigilance** : inclusion d'une déclaration de performance extra-financière, qui doit présenter des informations sur la manière dont la Banque prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité,
- iii. **formaliser trois (3) lignes de défense ou niveaux d'analyses (LOD 1, LOD 2 et LOD 3)** : renforcement du dispositif de lignes de défense en matière d'analyse environnementale, sociale et de gouvernance et intégration d'acteurs complémentaires pour les avis de seconde opinion entre les lignes notamment en cas de divergence.

19.5.2 Ligne de défense 2 et fonction « Risque de crédit »

L'objectif de la Banque à ce niveau est de prendre en compte l'impact du climat sur l'actif pondéré en fonction du risque (RWA). Il est impératif de comprendre qu'un risque climat peut se transformer en risque de crédit, et donc nécessitera une charge de capital supplémentaire et /ou un ajustement de la tarification de la transaction.

Il sera nécessaire de parfaire la LOD2 E&S au travers du renforcement de l'expertise du risque ESG, et plus particulièrement risque environnemental (Climat, puis Biodiversité). Cet élargissement de notre dispositif de risques, au Climat (dans un premier temps), sous-tend notre stratégie de décarbonation dans laquelle s'est engagée la Banque et qui est en cours d'établissement. Le dispositif de gestion des risques d'origine E&S vise donc à répondre aux obligations de transparence extra-financière et au devoir de vigilance sur les risques d'atteinte grave à l'environnement, aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et la lutte contre l'esclavage moderne.

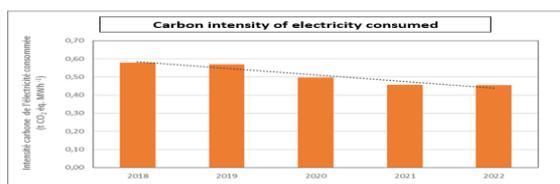
19.5.3 Engagement en faveur d'un projet de carbone neutralité

La Banque a indiqué qu'elle s'engageait dans un processus interne visant à atteindre la carboneutralité (cette disposition fait partie de la norme IFRS S2) à l'horizon 2030. L'année 2023 a été choisie comme année de référence pour l'inventaire. Ce bilan carbone a été réalisé par un cabinet spécialisé en étroite collaboration avec la Banque pour la collecte de données, la sélection des facteurs d'émission et l'analyse des résultats. Cet inventaire ne concerne que le scope 1, scope 2, Scope 3 (en dehors de la catégorie 15 qui est liée aux émissions de GES associées au portefeuille de projets financés par la BOAD). Les résultats de ce premier bilan carbone se présente comme suit :

BOAD's carbon footprint

Categories of emissions	t CO ₂ eq. year ⁻¹	Contribution (%)
Scope 1	672	22.3%
Scope 2	1 126	37.5%
Scope 3	1 210	40.2%
Carbon footprint	3 008	100%
GHG emissions per employee	9.14 t CO ₂ eq per employee	

The carbon footprint per employee for the 329 employees of BOAD reached 9.14 tCO₂eq in 2022, which is well below the 20 t CO₂eq. per employee of the *Agence Française de Développement* (French Development Agency) at the beginning of its carbon neutrality process in 2007.



Headquarters	t CO ₂ eq. year ⁻¹	Contribution (%)
Scope 1	630,735	22.6%
vehicle fleet	63,990	2.3%
Generators	24,289	0.9%
Air-conditioning systems	542,456	19.4%
Scope 2	958,697	34.2%
Electricity – CEET (Power Company)	958,697	34.3%
Solar electricity	0,000	0.0%
Scope 3	1 209,561	43.2%
business trips	681,782	24.4%
Commuting	413,722	14.8%
Management of Resident Missions	3,500	0.1%
Internet et telecommunication, consumables	8,441	0.3%
Computer hardware	92,179	3.3%
Computer hardware	92,937	3.3%
Total	2 798,992	100.0%

La BOAD est résolument engagée à réduire ses émissions de GES dans une approche NZI (Net Zero Initiative). La prochaine étape de l'exercice sera de définir pour chaque entité de la banque responsable des émissions d'une trajectoire net zero.

Pour ce qui est du scope 3 (catégorie 15), la Banque a préféré effectuer, assisté d'experts, une analyse de matérialité de son bilan sur deux exercices en matière d'impacts Climat et Biodiversité des opérations financées en lien avec la stratégie Climat validée par son Conseil d'Administration.

Par ailleurs, la revue des politiques sectorielles actuellement en cours de finalisation a permis d'introduire la notion de durabilité.

NOTE 20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs financiers de la Banque ainsi que leur juste valeur au 31 décembre 2024.

20.1 Classification des instruments financiers

Au 31 décembre 2024, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				515 905	515 905	515 905
- Créances interbancaires				33 989	33 989	33 989
- Portefeuille titres - titres de dettes				632 471	632 471	591 061
- Créances sur la clientèle				2 372 600	2 372 600	2 372 600
- Prêts au personnel				23 977	23 977	23 977
- Créances sur actionnaires				5 075	5 075	5 075
- Instruments de capitaux propres	10 625		147 036		157 661	157 661
- Actifs dérivés de couverture	108 895				108 895	108 895
Montant total des actifs financiers	119 520	0	147 036	3 584 016	3 850 572	3 809 162
- Emprunts				2 482 092	2 482 092	2 339 801
- Passifs dérivés de couverture	3 366				3 366	3 366
Montant total des passifs financiers	3 366	0	0	2 482 092	2 485 459	2 343 167

Au 31 décembre 2023, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs Financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				419 516	419 516	419 516
- Créances interbancaires				4 299	4 299	4 299
- Portefeuille titres - titres de dettes				327 631	327 631	327 631
- Créances sur la clientèle				2 461 992	2 461 992	2 461 992
- Prêts au personnel				22 136	22 136	22 136
- Créances sur actionnaires				5 761	5 761	5 761
- Instruments de capitaux propres	10 181		149 615		159 796	159 796
- Actifs dérivés de couverture	43 680				43 680	43 680
Montant total des actifs financiers	53 862	0	149 615	3 241 336	3 444 812	3 444 812
- Emprunts				2 190 865	2 190 865	2 190 865
- Passifs dérivés de couverture	3 488				3 488	3 488
Montant total des passifs financiers	3 488	0	0	2 190 865	2 194 353	2 194 353

20.2 Niveaux de juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente l'analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur à la date de clôture, en fonction du niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel leur évaluation est classée. Les montants sont basés sur les valeurs comptabilisées dans l'état de la situation financière.

Les justes valeurs incluent toutes les différences différées entre le prix de transaction et la juste valeur lors de la reconnaissance initiale, lorsque cette dernière est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation reposant sur des données non observables.

	Niveau 1. Cours de marchés actifs		Niveau 2. Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables		Niveau 3. Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas fondées sur des informations de marché observables			Montant total	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024		31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Actifs dérivés de couverture			108 895	43 680				108 895	43 680
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le résultat			10 625	10 181				10 625	10 181
Instruments de capitaux propres à la JV OCI non recyclables	6 404	10 797	-	-	140 634		138 817	147 038	149 615
Montant total des actifs financiers	6 404	10 797	119 520	53 862	140 634		138 817	266 559	203 477
Passifs dérivés de couverture			3 366	3 488				3 366	3 488
Montant total des passifs financiers	-	-	3 366	3 488	-		-	3 366	3 488

Le tableau suivant montre un rapprochement des soldes initiaux aux soldes finaux pour les instruments évalués à la juste valeur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

2024	Portefeuille de négociation actif		Prêts et avances à la clientèle	Titres d'investissement			Portefeuille de négociation passif	Total
	Titres adossés à des actifs	Dérivés structurés de gré à gré		Titres adossés à des actifs	Titres détenus sur véhicules de titrisation	Titres de participation	Dérivés structurés de gré à gré	
Solde au 1er janvier 2024	-	-	-	-	-	138 817	-	138 817
Total profit ou perte :	-	-	-	-	-	3 473	-	3 473
en profit ou perte	-	-	-	-	-	-	-	-
en autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	3 473	-	3 473
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	-	5 791	-	5 791
Ventes et règlements	-	-	-	-	-	503	-	503
Transfert entrant au niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert sortant du niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	140 632	-	140 632

2023	Portefeuille de négociation actif		Prêts et avances à la clientèle	Titres d'investissement			Portefeuille de négociation passif	Total
	Titres adossés à des actifs	Dérivés structurés de gré à gré		Titres adossés à des actifs	Titres détenus sur véhicules de titrisation	Titres de participation	Dérivés structurés de gré à gré	
Solde au 1er janvier 2024	-	-	-	-	-	123 687	-	123 687
Total profit ou perte :	-	-	-	-	-	12 038	-	12 038
en profit ou perte	-	-	-	-	-	-	-	-
en autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	12 038	-	12 038
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	-	18 364	-	18 364
Ventes et règlements	-	-	-	-	-	15 271	-	15 271
Transfert entrant au niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert sortant du niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	138 817	-	138 817

Les autres instruments évalués à la juste valeur sont classés en niveaux 1 et 2. Les instruments détenus par la Banque sont évalués selon les mêmes méthodes de juste valeur que les années précédentes. Il n'y a aucun transfert d'instruments entre les différents niveaux de juste valeur.

20.3 Techniques d'évaluation des justes valeurs

Le tableau suivant recense les techniques d'évaluation des justes valeurs de niveau 2 et 3 pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les données non observables clés utilisées.

Type	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	Fixation des prix à terme La juste valeur est calculée au moyen de taux de change à terme cotés à la date de clôture et d'évaluations de la valeur actualisée basées sur les courbes de rendement /courbes de taux de crédit de contrat de grande qualité	Toutes les données de calcul de la juste valeur sont observables	Il n'existe pas de sensibilité de données non observables
Instruments de capitaux propres (participations)	Technique des comparables de marché/ flux de trésorerie disponibles actualisés/ actif net comptable La juste valeur est estimée en fonction (i) des prix des dernières transactions (délai inférieur ou égal à 12 mois), conclues à des conditions normales de marché ou relevant d'une offre de paiement ferme et portant sur plus de 15% du stock existant ou (ii) de la valeur actuelle nette calculée au moyen de taux d'actualisation de titres présentant des rendements/risques similaires ajustée pour tenir compte de la structure financière (à condition que la société ait généré des flux consolidés de trésorerie d'exploitation positifs depuis les deux précédents exercices au moins) ou encore (iii) de la valeur mathématique sur la base des derniers états financiers disponibles.	- Taux d'actualisation ajusté du risque ; - Pourcentage des participations et de l'actif net	La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) si : - Le taux d'actualisation ajusté du risque était moins élevé (plus élevé) ; - Le pourcentage de participations et l'actif net augmente (diminue).

NOTE 21. CONTRATS DE LOCATION

21.1. En qualité de bailleur

21.1.1 Paiements minimaux futurs

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple est le suivant :

En millions de F CFA	31/12/2024	31/12/2023
A moins d'un an	141	91
D'un à cinq ans	623	421
A plus de cinq ans	961	657

21.1.2 Montants comptabilisés en résultat net

Les revenus locatifs figurent dans les « Autres produits d'exploitation » comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2024	31/12/2023
Revenus locatifs des bureaux	141	91
Revenus des immeubles de placement	0	0
TOTAL	141	91

21.2. En qualité de preneur

21.2.1 Paiements minimaux futurs

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location est le suivant :

En millions de F CFA	31/12/2024	31/12/2023
A moins d'un an	212	196
D'un à cinq ans	934	872
A plus de cinq ans	538	1 371

21.2.2 Montants comptabilisés en résultat net

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Charges de loyers conditionnels	193	182
TOTAL	193	182

NOTE 22. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

22.1. Prêts aux Etats membres

Les prêts aux Etats sont soumis aux limites d'intervention présentées à la note 20.1.2 et se caractérisent par une durée maximale de dix-huit (18) ans (durée des prêts FDC) avec un différé de cinq (05) ans.

L'encours des prêts aux Etats se répartit comme suit au 31 décembre 2024 :

Libellés	Nombre de prêts	Montant décaissé sur prêts signés					% Encours des prêts	Montant non décaissé
		FDC (1)	FDE (2)	PSCM (3)	PSPUM (4)	TOTAL(5)=(1+)		
BF	86	143 186	14 302	90 292	16 771	264 550	14,5%	205 557
BN	114	140 537	10 329	46 733	9 224	206 824	11,4%	305 058
GB	52	111 152	16 350	5 955	0	133 457	7,3%	64 692
MA	80	154 009	9 616	64 335	24 984	252 945	13,9%	215 394
NG	94	135 494	23 356	61 123	8 000	227 973	12,5%	282 117
RCI	102	98 663	26 426	73 480	52 856	251 425	13,8%	484 430
SG	124	145 448	21 569	106 661	22 001	295 680	16,2%	392 698
TG	76	148 655	46	38 123	0	186 824	10,3%	235 602
TOTAL	728	1 077 143	121 995	486 702	133 837	1 819 677	100,0%	2 185 546

Au 31 décembre 2023, la répartition de l'encours des prêts aux Etats se présentait comme suit :

Libellés	Nombre de prêts	Montant décaissé sur prêts signés					% Encours des prêts	Montant non décaissé
		FDC (1)	FDE (2)	PSCM (3)	PSPUM (4)	TOTAL(5)=(1+)		
BF	81	147 155	14 320	95 162	17 718	274 354	14,3%	156 440
BN	106	137 042	11 281	54 462	7 108	209 894	11,0%	283 545
GB	52	102 593	13 696	6 234	0	122 524	6,4%	73 671
MA	76	165 584	10 568	63 173	23 568	262 893	13,7%	175 791
NG	91	142 646	25 714	118 669	8 000	295 029	15,4%	255 524
RCI	89	100 919	27 031	73 894	34 869	236 713	12,4%	345 168
SG	110	143 913	24 158	115 140	40 279	323 490	16,9%	280 994
TG	69	154 430	77	33 783		188 289	9,8%	183 259
TOTAL	674	1 094 282	126 846	560 517	131 541	1 913 187	100,0%	1 754 391

22.2. Prêts garantis par le Fonds AGF West Africa (Ex-GARI)

La Banque participe au capital du Fonds AGF West Africa (Ex-GARI). L'encours des prêts garantis par le Fonds AGF West Africa (Ex-GARI) se chiffre au 31 décembre 2024 à 12 769 MFCFA pour un montant garanti de 5 843 MFCFA.

Le détail de ces encours et leurs garanties se présente comme suit :

Libellés des prêts	Montants encours au 31/12/2024	Part garantie	Taux de garantie
NIGER LAIT	0	0	0%
USINE PHARMAC. DO-PHARMA	2 928	982	34%
MODERN. USINE PHARMAQUICK	602	301	50%
PHARMIVOIRE RCI	1 928	886	46%
MDS BURKINA	144	86	60%
SCS CARTONNERIE	2 251	1 129	50%
MOULIN MODERNE DU MALI	2 011	1 006	50%
PARENTERUS	2 905	1 453	50%
TOTAL	12 769	5 843	

22.3. Rémunérations des cadres de direction et mandataires sociaux

Les rémunérations des cadres de direction et mandataires sociaux se présentent comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Appointements et gratifications	9 375	7 822
Cotisations de retraite	512	463
Coût financier/retraite	480	418
Coût des services/retraite	428	355
Rémunération des Administrateurs	25	64
Sous-total 1	10 820	9 122
Engagements de retraite	7 446	6 490
Sous-total 2	7 446	6 490

Les rémunérations du Président et des Vice-Présidents sont fixées par les Organes

délibérants (Conseil des Ministres et Conseil d'Administration) alors que celles des Directeurs sont conformes à la grille salariale de la Banque.

Les engagements de retraite sont relatifs aux indemnités de retraite à verser aux cadres de Direction à leur départ définitif de la Banque.

NOTE 23. ENGAGEMENTS HORS BILAN

23.1 Engagements reçus

Ces engagements représentent les accords de financements donnés à la Banque par les prêteurs étrangers et les garanties reçues des Fonds régionaux pour la clientèle. Ces engagements se répartissent comme suit :

Engagements reçus	31/12/2024	31/12/2023
Engagements d'emprunts à tirer (a)	384 657	349 541
Garanties reçues de Fonds régionaux (b)	7 940	12 562
Garanties reçues des Assureurs internationaux (c)	333 751	301 980
Total	726 348	664 083

- a) Les engagements à tirer représentent le reliquat non encore encaissé, des emprunts contractés auprès des bailleurs de Fonds.
- b) La Banque reçoit sur ses prêts des garanties autres que financières (hypothèques, gages, nantissements etc.).
- c) La Banque couvre le risque de crédit d'une partie de l'encours de ses prêts par des polices d'assurance signées avec des assureurs internationaux. La garantie sur l'encours couvert par ces polices au 31 décembre 2024 s'élève à 333 751 MFCFA.

23.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont essentiellement relatifs aux accords de prêts et de participations signés avec divers bénéficiaires des concours de la BOAD. Ils s'analysent comme suit :

Engagements donnés	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de prêts donnés (a)	2 749 441	2 275 474
Avances sur financement d'études	35 662	30 026
Engagements de prises de participations (b)	79 691	60 745
Cautions et autres garanties	17 500	40 000
Primes d'assurance crédit à payer (c)	21 137	22 708
Total	2 903 432	2 428 953

- (a) Les engagements de prêts donnés correspondent aux accords de financements dont la mise en place reste liée à la réalisation de conditions suspensives ou dont le décaissement effectif est en attente de demandes de tirage de l'emprunteur.
- (b) Les engagements de prise de participations concernent les souscriptions non encore libérées de la BOAD au capital des sociétés. Le détail se présente comme ci-après :

ENGAGEMENTS DE PRISE DE PARTICIPATION AU 31 DECEMBRE 2024	Montant	Montant
	en MFCFA au 31/12/2024	en MFCFA au 31/12/2023
Fonds Cauris Croissance II	1 791	1 791
Société d'Amethis West Africa (AWA) en Côte d'Ivoire	282	282
Fonds Investisseurs et partenaires pour le développement 2 (IPDEV2)	482	482
Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA (Yeleen)	3 055	6 078
Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	600	694
Fonds Cauris Croissance IV	5 000	5 000
ECP Africa Fund IV	379	334
Fonds AFIG Fund II	408	408
ADIWALE FUND I	765	1 319
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds d'amorçage	12 000	12 000
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds Infrastructures	26 238	26 238
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds d'Accélération des infrastructures (IAF)	5 989	6 120
Prise de participation de la BOAD au capital social du Fonds I&P Afrique entrepreneurs 3	5 000	-
Prise de participation de la BOAD au capital social du Fonds de dév de projets de l'Alliance pour l'infrastructure Verte en Afrique (AGIA-PD)	9 839	-
Prise de participation de la BOAD au capital social de BOAD Titrisation au Togo	800	-
Prise de participation de la BOAD au capital social de BOAD Market Solutions en Côte d'Ivoire	2 300	-
Prise de participation de la BOAD à l'augmentation (augmentation de décembre 2024) du capital social de Air Côte d'Ivoire	4 763	-
TOTAL	79 691	60 746

- (c) Au cours de l'exercice 2023, la Banque a conclu des polices d'assurances crédit avec des assureurs bénéficiant d'une meilleure notation internationale (A, A+, etc.). L'objectif de cette opération est de réduire le risque d'exposition de la Banque et de bénéficier de l'effet de la meilleure notation de ces assureurs qui devrait permettre à la Banque, à terme, d'améliorer sa propre notation. Le coût de l'engagement des paiements futurs au titre de ces polices s'élève à 21 137 MFCFA au 31 décembre 2024 contre 22 708 MFCFA au 31 décembre 2023.

NOTE 24. EFFETS DE LA SITUATION SECURITAIRE ET SOCIO-POLITIQUE SUR LES COMPTES DE LA BANQUE

24.1 Conflit en Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté depuis février 2022 a des effets sur la zone UEMOA, notamment à travers l'augmentation des prix du carburant et de certains produits de première nécessité entraînant ainsi une inflation généralisée dans la zone. Les contreparties publiques, principaux clients de la Banque, pourraient être impactés par cette situation ; ce qui aurait pour conséquence l'alourdissement de leur déficit et donc de leur qualité de crédit. Les contreparties privées sont également confrontées à cette situation économique difficile. Néanmoins, il convient de signaler qu'à la date d'arrêté des comptes, aucune contrepartie n'a été empêchée de s'acquitter de ses obligations envers la BOAD en lien avec cette situation.

24.2 Conflit israélo-palestinien

Depuis le 7 octobre 2023, on assiste à un conflit au niveau du Moyen-Orient. Ce conflit a des répercussions sur la zone UEMOA, notamment par l'augmentation des prix du carburant et de certains produits qui doivent emprunter l'itinéraire Asie-Afrique.

Certaines contreparties pourraient être impactées par cette situation. Cependant, à la date d'arrêté des comptes, aucune contrepartie n'a été empêchée de s'acquitter de ses obligations envers la BOAD en lien avec cette situation.

24.3 Environnement socio-politique et sécuritaire de la sous-région

La zone d'intervention de la BOAD reste toujours impactée par la situation socio-politique et sécuritaire de certains Etats.

La BOAD, conformément à sa politique prudente en matière de provisionnement, a tenu compte de cette évolution de la situation politique dans l'élaboration de ses comptes au 31 décembre 2024.

NOTE 25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2024 par le Conseil d'Administration de la BOAD, le Management de la Banque n'a noté aucun événement postérieur susceptible d'influencer la situation financière et les résultats de la Banque.